

L'apiculture en Wallonie 2020



Contexte, analyse et pistes d'actions

Agnès Fayet

Projet Bee Wallonie – 2019/2020



CONTEXTE.....	6
1-Les principaux indicateurs	6
1-1-Les apiculteurs	6
1-4-1- Apiculteurs déclarés à l'AFSCA	6
1-4-2 – Le nombre d'apiculteurs	7
1-4-2-1- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2016	8
1-4-2-2- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2017	9
1-4-2-3- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2018	10
1-4-2-4- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2019	10
1-2-L'évaluation du cheptel	12
1-2-1 – Nombre de colonies	12
1-2-2- Évaluation des pertes de colonies	16
1-2-3- Le suivi des miellées.....	17
1-3-La production	20
1-3-1 – Le miel	20
1-3-1-1-Quantité de miel par ruche de production (kg/colonie).....	21
1-3-1-1- Évolution de la production de miel de 2006 à 2019 (en tonnes).....	23
1-3-1-2- Évolution des miellées de 1998 à 2018.....	24
1-3-1-4-Quantité moyenne de miel récolté par apiculteur (kg/colonie).....	25
1-3-1-5 – Évolution des prix du miel	26
1-3-2- La production d'autres produits de la ruche	27
1-3-3-Les structures de commercialisation	27
2 – Les acteurs	27
2-1-Le profil économique des apiculteurs wallons	28
2-1-1 – Une économie familiale	28
2-1-2- L'économie de marché	29
2-1-2-1- Situation de la Belgique dans le marché international du miel	29
2-1-2-2- Les autres produits de la ruche	32
2-1-3- Une économie écologique reconnue.....	33
2-1-3-1 – Les méthodes de quantification	33
2-1-3-1 – Les principales productions agricoles dépendantes de la pollinisation en Wallonie.....	35
2-2 – Les secteurs d'activités.....	35
2-2-1 – L'élevage.....	35
2-2-1-1- Les éleveurs	35
2-2-1-2- Les stations de fécondation	36
2-2-1-3- Élevage et races d'abeilles	37
2-2-2-Le secteur marchand	41
2-2-2-1 – Les distributeurs de matériel apicole	41
2-2-2-2 – Les distributeurs et conditionneurs de produits de la ruche	41
2-2-3 – Les transformateurs de produits de la ruche.....	42
2-2-3-1 - Produits alimentaires	42
2-2-3-2 - Boissons	42
2-2-3-3-Venin d'abeilles	42
2-2-3-4-Produits cosmétiques.....	43
2-2-3-5 - Produits et services médicaux et parapharmaceutiques	43
2-2-5 – Le parrainage de ruches	43
2-2-6 – Culture et patrimoine.....	44
2-3 –Organisation générale du secteur apicole wallon	44
2-3-1-Les structures fédératrices	44
2-3-2- La Fédération apicole belge.....	45
2-3-3-Les sections.....	46
2-3-3-1-Les sources d'informations attestant de l'existence des sections.....	46
2-3-3-2-Situation des sections en 2017.....	46

2-3-3-3- Les indicateurs de vitalité des sections	48
Depuis 2017, les choses ont évolué au niveau des sections. Certaines ont été créées comme	51
2-3-3-4- Sections porteuses d'un « rucher tampon »	49
2-3-4-D'autres associations pour les apiculteurs	52
2-3-4-1 - Le CARI	52
2-3-4-2 - Mellifica	53
2-3-4-3 - Promiel	54
2-3-4-4- Arista Bee Research Belgium	54
2-3-4-5 – Miel Maya Honing	55
2-3-4-6- Les associations sans tutelle	55
2-4-Les centres de formation	57
2-4-1-Structure et répartition	57
2-4-2-1- Formation à distance	58
2-4-2-2-Promotion sociale	58
2-4-2-3-Les stages/cours de découverte	59
2-5 – Les services, outils et ateliers collectifs	59
2-5-1- Les services proposés aux apiculteurs	59
2-5-1-1- Les analyses de miel et autres produits de la ruche	59
2-5-1-2- Les étiquettes de valorisation du miel	59
2-5-1-2-1- Les étiquettes réglementaires	59
2-5-1-2-2 - Les étiquettes « étoiles »	60
2-5-1-2-3 - Les bandelettes de l'APAQ-W	60
2-5-1-2-4 – L'étiquetage « Perle du Terroir »	60
2-5-1-4- Le Concours Miel	61
2-5-1-4- Le gaufrage de cire à façon	62
2-5-1-5- La production d'hydromel à façon	62
2-5-2- Les outils développés pour les apiculteurs	62
2-5-2-1- Le Guide des bonnes pratiques apicoles	62
2-5-2-2- Bee Tools	63
2-5-3- Les ateliers collectifs	63
2-5-3-1- Les mielleries ambulantes	63
3-L'encadrement et le financement du secteur apicole	64
3-1- Le programme européen de soutien à l'apiculture	64
3-1-1-Contexte historique et juridique de l'aide européenne	64
3-1-2-Comité Miel européen	65
3-1-2-1-Programme Miel 2016-2019	66
3-1-2-2-Réseaux de surveillance du Programme Miel Européen	66
3-1-2-3-Programme Miel 2020-2022	67
3-1-3- Contrôle et transparence	68
3-1-4 - Comité stratégique du Programme Miel Européen	68
3-1-5– Les montants de l'aide européenne	68
3-1-6– Les actions conduites par le Programme Miel européen	69
3-1-6-1-Lignes d'action du Programme Miel européen 2020-2022	69
3-2- Les aides régionales	71
3-2-1 – Les projets d'encadrement	71
3-2-1-1- Projets d'encadrement passés	71
3-2-1-2 - Bee Wallonie	71
3-2-2- Le soutien régional à la recherche scientifique	75
3-2-2-1 - DEPAB	75
3-2-2-2- Bee Tox Check	76
3-2-2-3 – Bee Tox Wax	76
3-2-2-4 – Quali Wax	77
3-2-2-5 - PolBEES	77
3-2-2-6 - SELAPIS	78

3-2-3-Cire de qualité différenciée	79
3-2-4 - Projet VSH	79
3-2-5 - Soutien à l'abeille noire	80
3-2-6 - Soutien à la formation	80
3-3- Les projets fédéraux	81
3-3-1 - Le soutien fédéral à la recherche scientifique.....	81
3-3-3-2 – Bee Best Check	81
3-3-3-2 - Beesyn	81
3-3-3-2 - Healthybee	82
4 – Le cadre institutionnel	82
4-1- Ministère de tutelle	82
4-2- Le Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPWARNE)	83
4-2-1-Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (SPW-ARNE)	83
4-2-1-1- Direction de la Qualité et du bien-être animal (DQBEA)	83
4-2-1-2- Direction de la Nature et des Espaces verts (DNE)	83
4-2-1-3 - Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM).....	83
4-3- L'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de qualité (Apaq-W).....	83
5-4 – L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).....	84
5-5 – Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)	85
ANALYSE.....	87
6 – Analyses des forces, des besoins et des perspectives.....	87
6-1- Analyses SWOT.....	87
6-1-1- Analyse SWOT – Situation générale de l'apiculture wallonne	88
6-1-2- Analyse SWOT orientée vers un objectif économique	91
6-2- Grilles d'actions basées sur les tableaux SWOT.....	92
6-2-1 – Situation générale	93
6-2-1-1- Actions liées aux faiblesses	93
6-2-1-1-1- Thème : économie	93
6-2-1-1-2-Thème : infos et échanges	93
6-2-1-1-3-Thème : environnement et changement climatique.....	93
6-2-1-1-4-Thème : contexte social	93
6-2-1-1-5-Thème : contexte sanitaire	95
6-2-1-2- Actions liées aux menaces.....	96
6-2-1-2-1- Thème : économie	96
6-2-1-2-2-Thème : infos et échanges	96
6-2-1-2-3-Thème : environnement et changement climatique.....	97
6-2-1-2-4-Thème : contexte social	97
6-2-1-2-5-Thème : contexte social	97
6-2-2 – Situation économique	97
6-2-2-1- Actions liées aux faiblesses	97
6-2-2-1-1- Thème : économie	97
6-2-2-1-2-Thème : infos et échanges	100
6-2-2-1-3-Thème : environnement et changement climatique.....	101
6-2-2-1-4-Thème : contexte social	101
6-2-2-1-5-Thème : contexte sanitaire	101
6-2-2-2- Actions liées aux menaces.....	101
6-2-2-2-1- Thème : économie	101
6-2-2-2-2-Thème : infos et échanges	102
6-2-2-2-3-Thème : environnement et changement climatique.....	102
6-2-2-2-4-Thème : contexte social	103
6-2-2-2-5-Thème : contexte sanitaire	104

6-3-Analyse des besoins et des spécificités du secteur apicole wallon	104
6-3-1-Un élevage spécifique.....	104
6-3-2-Une apiculture au pluriel	104
6-3-3-Une filière apicole inexistante	105
6-3-3-1-Notions de filière et de produit.....	105
6-3-3-2-L'apiculture, une micro-filière.....	105
6-4-Les outils de rayonnement d'un savoir-faire wallon.....	106
6-5-Quelques réflexions pour des pistes d'amélioration et de développement	107
6-5-1- Une totale transparence indispensable.....	107
6-5-2- Prospective économique	107
6-5-2-1- Le développement de la filière économique	107
6-5-2-2- La pérennisation de la filière économique.....	108
6-5-3- Prospective environnementale et climatique	108
6-5-3-1- La stabilisation du marché local	108
6-5-3-2- Monitoring.....	108
6.5.4 – Prospective de développement durable	109
6-5-5- Services pour une extension de la production apicole et un développement du secteur	109
6-5-6- Des indicateurs de suivi de la santé du secteur.....	109
Table des illustrations	112

CONTEXTE

1-Les principaux indicateurs

1-1-Les apiculteurs

Il n'existe aucun chiffre exhaustif précis concernant la population des apiculteurs. Un nombre indéfini d'apiculteurs n'est pas référencé ni même inscrit dans une section apicole. Nous disposons cependant de deux sources d'informations officielles : la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA et une estimation faite à partir des informations recueillies dans le cadre de la campagne européenne de dénombrement des ruches. À noter que depuis 2020, le recensement agricole reprend les ruches détenues par les agriculteurs.

1-4-1- Apiculteurs déclarés à l'AFSCA

Une première source d'informations disponible est **la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA** qui ne donne qu'une vision partielle de la situation. En effet, bien que cette déclaration soit obligatoire, elle n'est pas respectée par tous.

Régions	Nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA en 2018
Bruxelles	136 144
Flandre	4.418 4767
Wallonie	2.297 2529

Figure 1 - Tableau du nombre d'apiculteurs déclarés auprès de l'AFSCA en 2019 par région

Provinces / Unités locales de contrôle (ULC)	Nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA en 2018
Brabant-Wallon-Namur	754 803
Bruxelles	136 144
Hainaut	595 657
Liège	457 510
Luxembourg	491 559

Figure 2 – Tableau du nombre d'apiculteurs déclarés auprès de l'AFSCA en 2018 par unité locale de contrôle

Une évolution des inscriptions à l'AFSCA sur 7 ans et sur la totalité du pays est disponible (source FAB-BBF) :

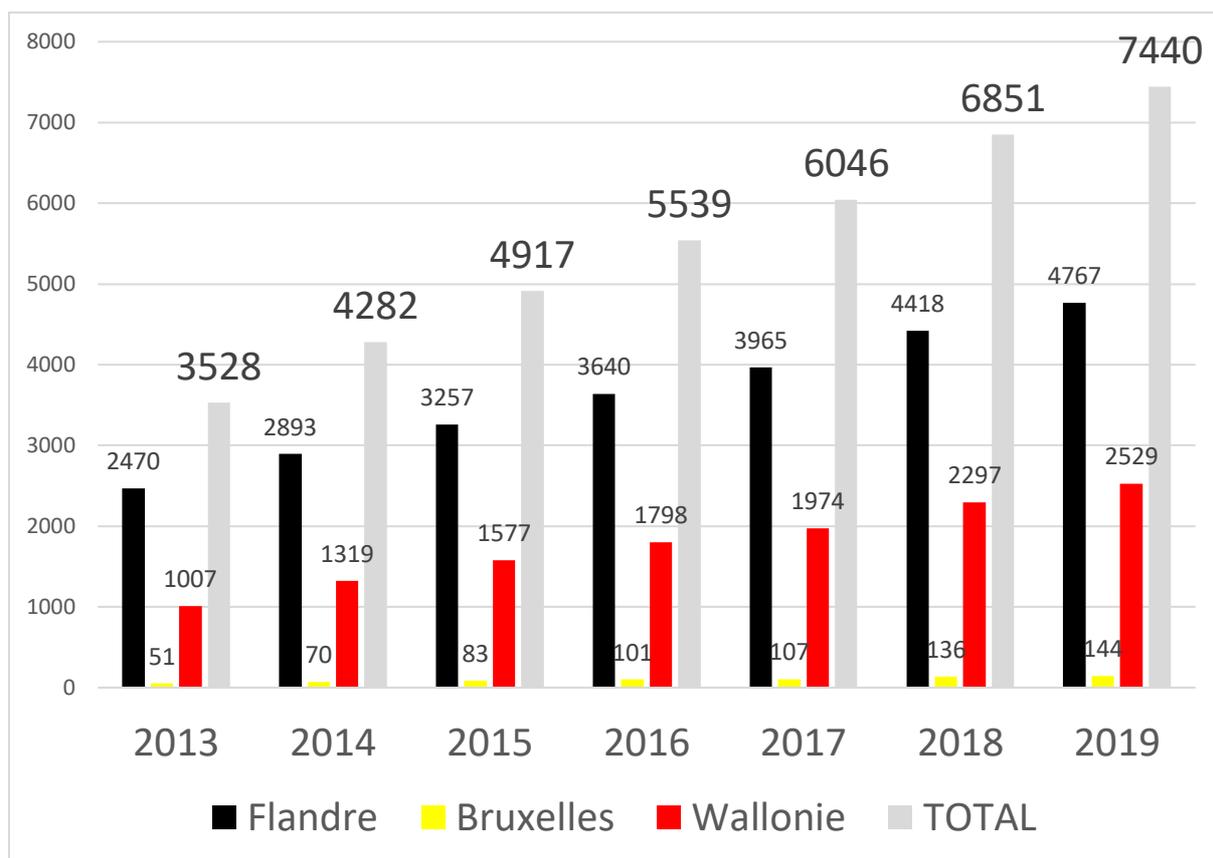


Figure 3 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Perspective sur 5 années - Source : Éliane KEPPENS – FAB-BBF

Cette perspective sur 6 ans permet de constater que le nombre d'apiculteurs enregistrés à l'AFSCA est en régulière progression mais demeure insuffisante en Wallonie (un peu plus de 50% des apiculteurs enregistrés).

1-4-2 – Le nombre d'apiculteurs

Sur base des déclarations du nombre de colonies, **une extrapolation du nombre d'apiculteurs** est réalisée par la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) du SPWARNE qui coordonne la campagne de dénombrement des ruches selon les modalités fixées par l'Union européenne pour l'obtention des fonds d'aide. Cette extrapolation constitue une évaluation du nombre d'apiculteurs pour la Wallonie et Bruxelles ainsi qu'un indicateur de la vitalité des sections. Les points suivants reportent sur une carte et sur un graphique les résultats de ces déclarations depuis 2016.

1-4-2-1- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2016

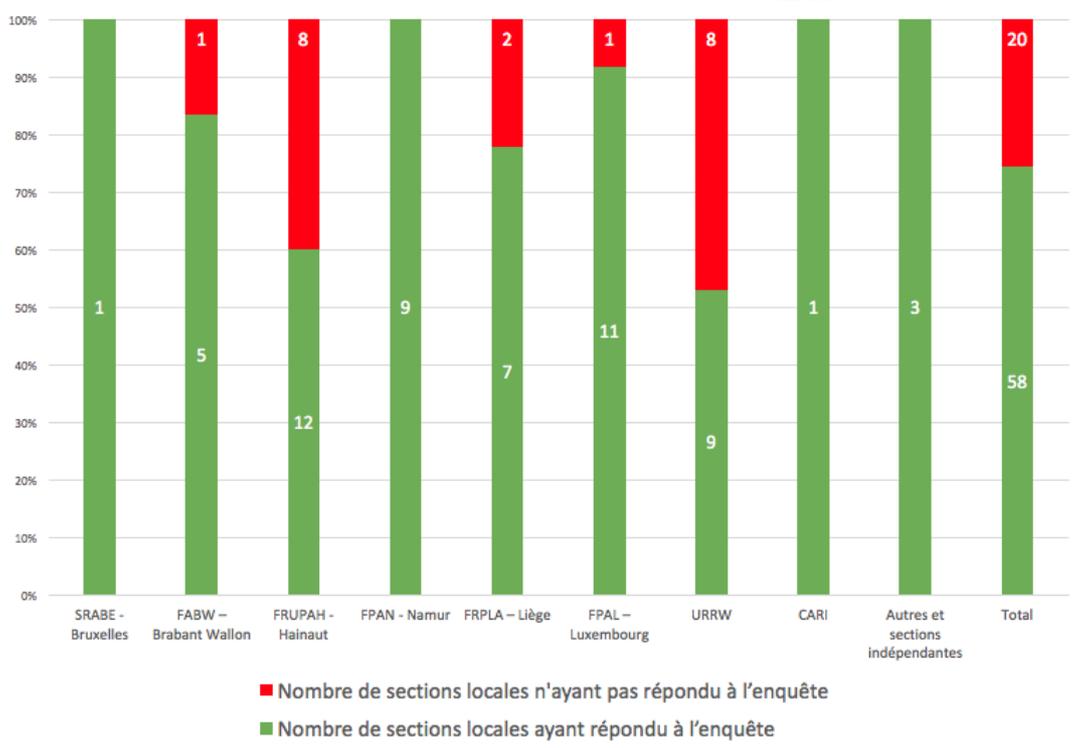
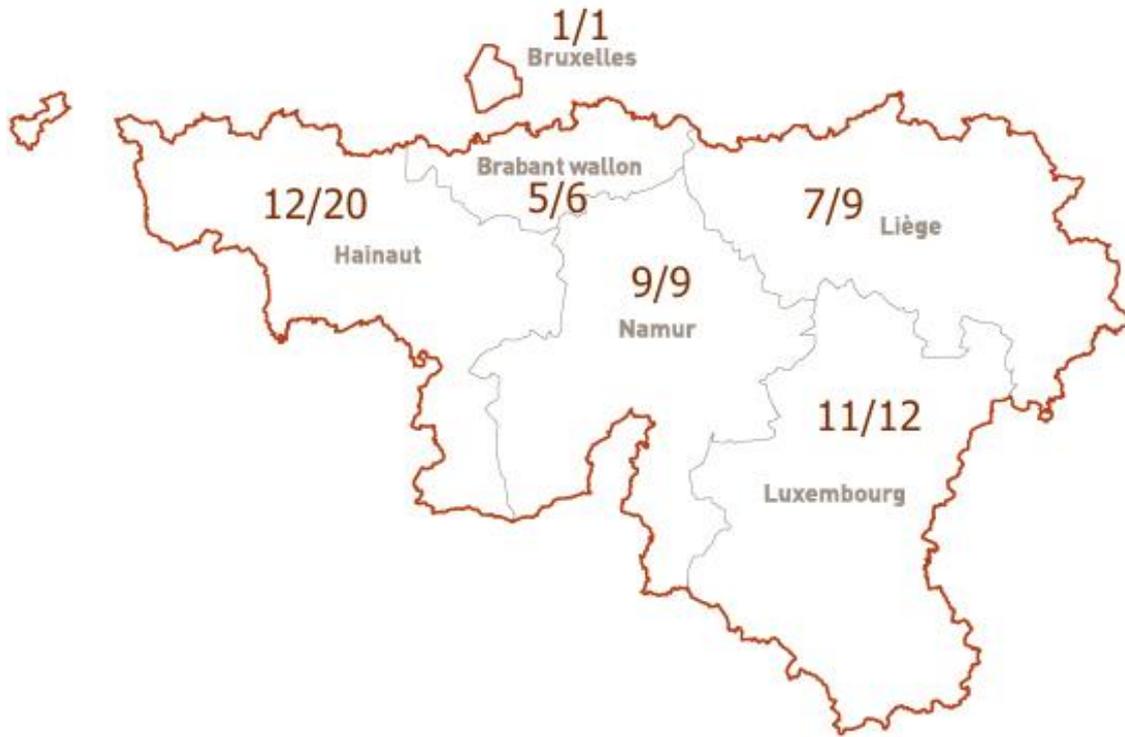


Figure 4 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2016 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux – SPW

1-4-2-2- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2017

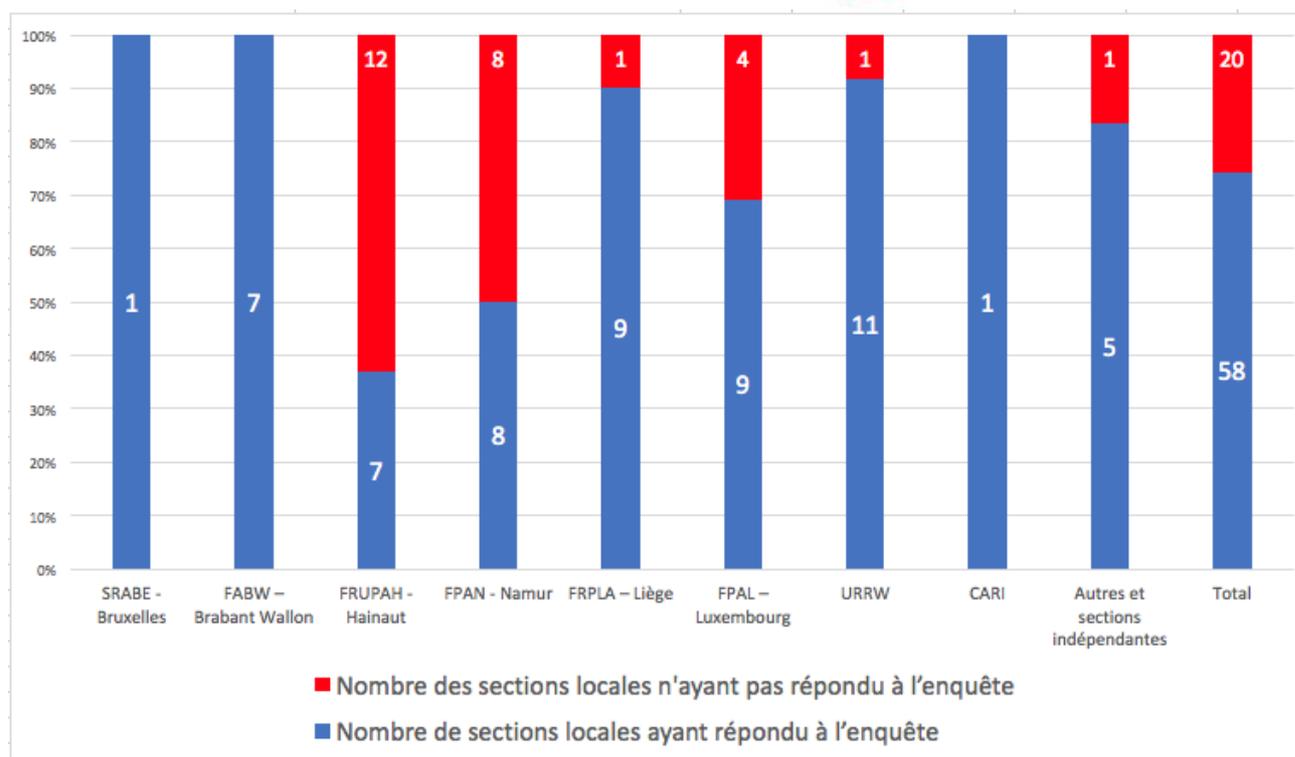
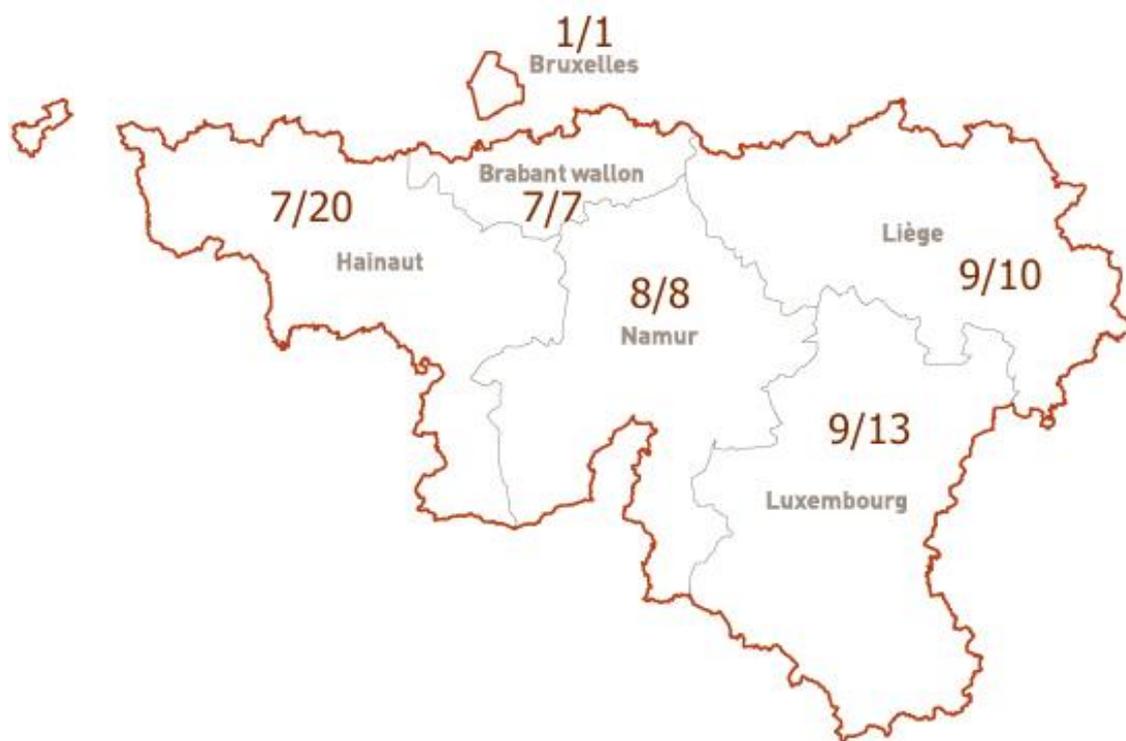


Figure 5 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2017 – Source : DG03 - SPWARNE - DGOCM

1-4-2-3- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2018

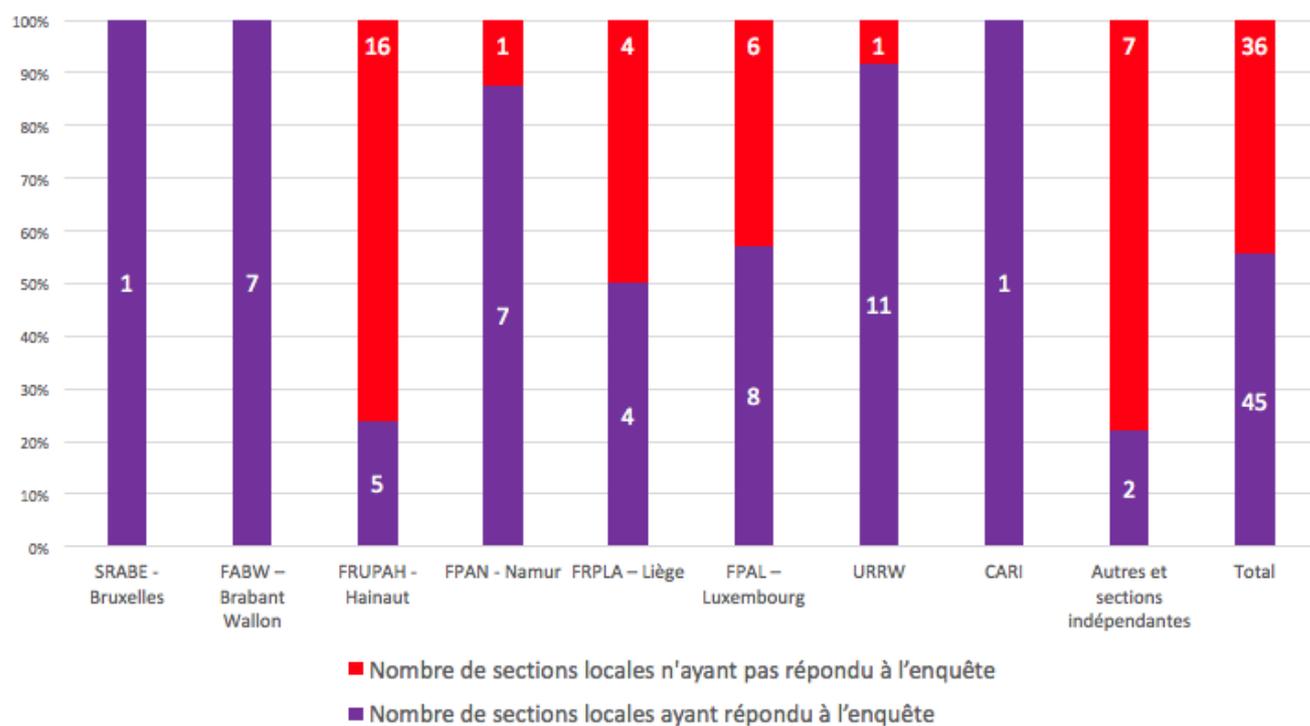
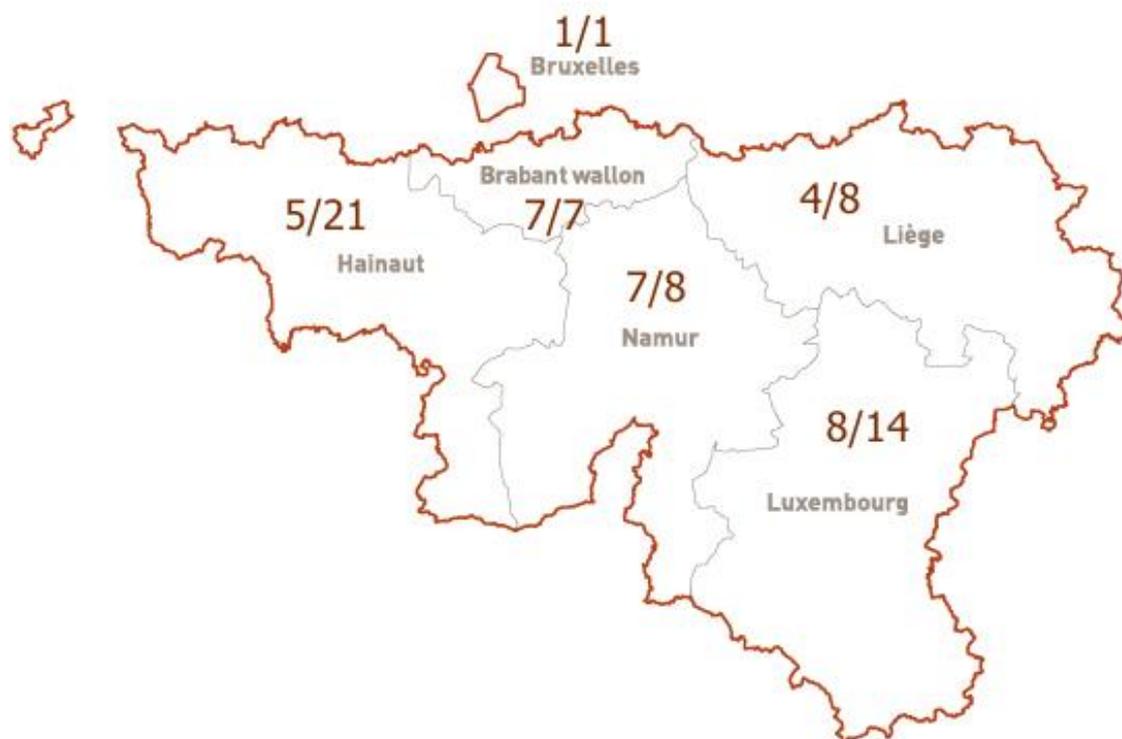


Figure 6 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2018 – Source : DG03 - SPWARNE - DGO CM

1-4-2-4- Sections locales ayant répondu à l'enquête en 2019

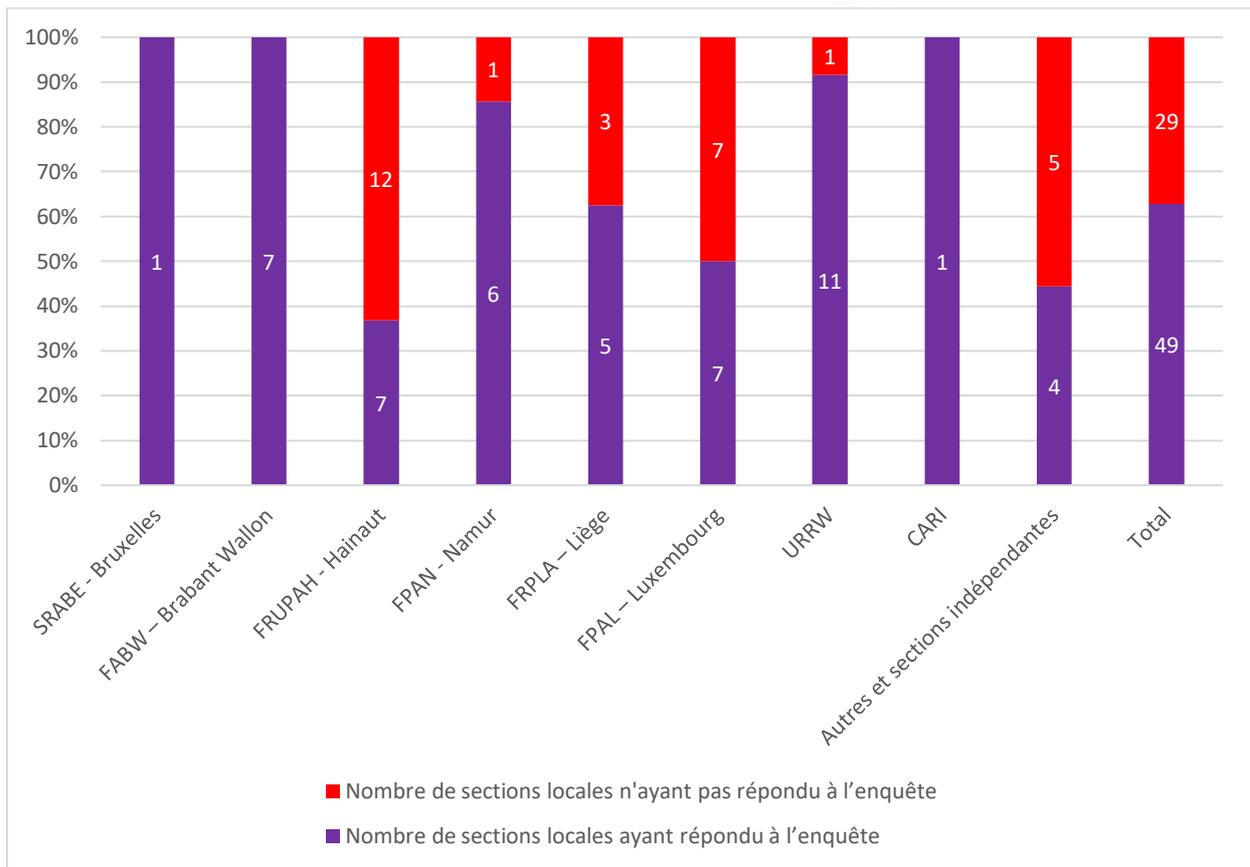
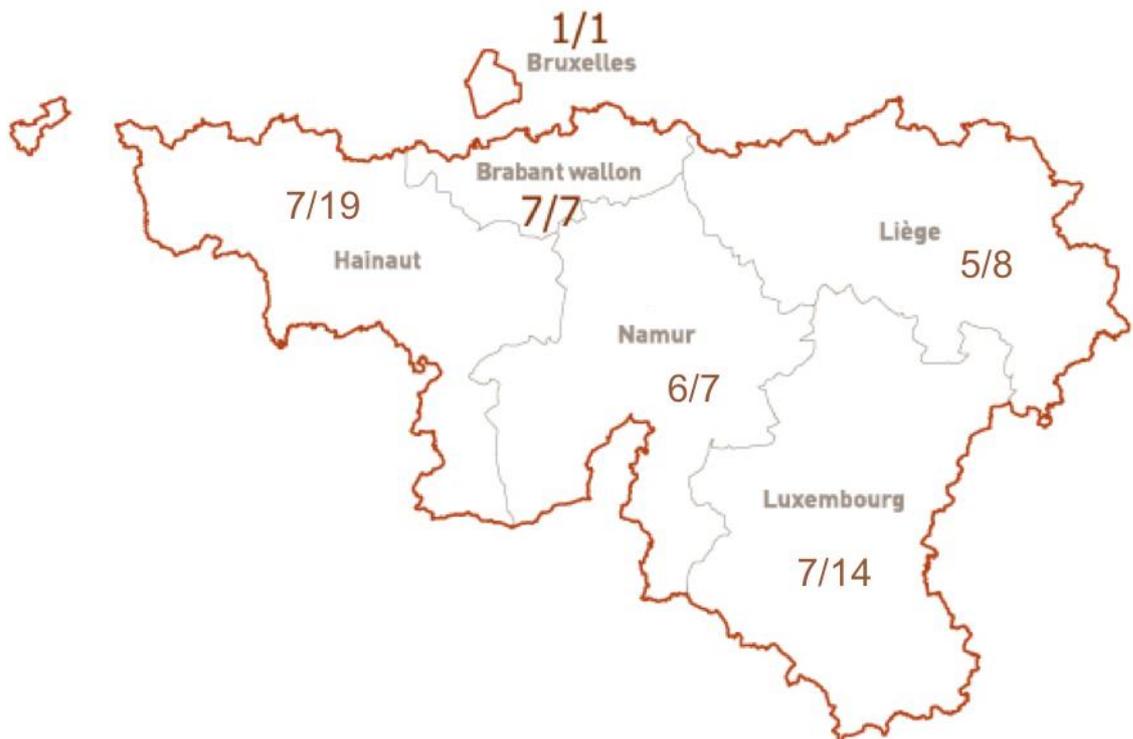


Figure 7 - Réponses des sections locales et du CARI à l'enquête en 2019 – Source : DG03 - SPWARNE - DGOCM

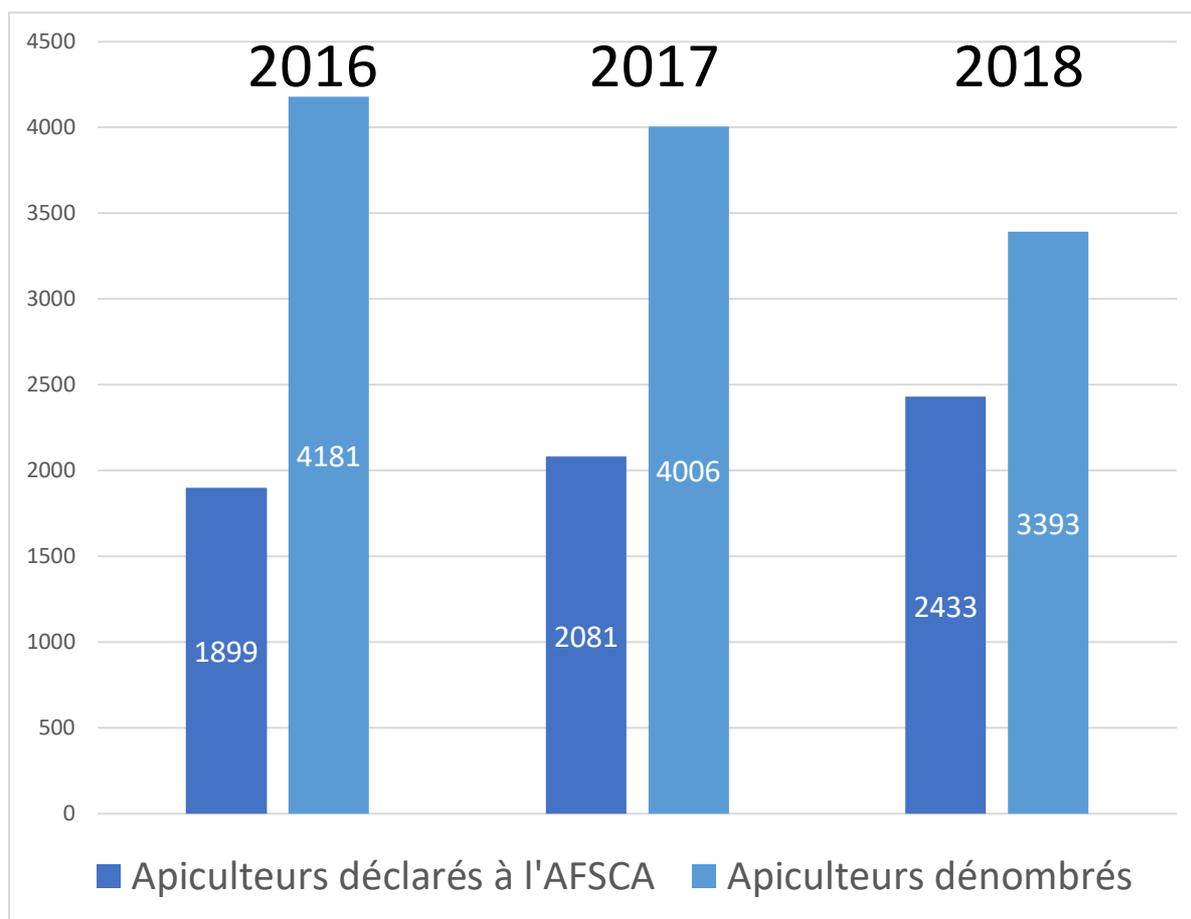


Figure 8 - Comparaison du nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA et du nombre d'apiculteurs dénombrés - Années 2016 à 2018

1-2-L'évaluation du cheptel

1-2-1 – Nombre de colonies

La comparaison entre les différentes campagnes de dénombrement des colonies révèle une progressive réduction des ruches dénombrées jusqu'en 2018 suivie d'un sursaut en 2019.

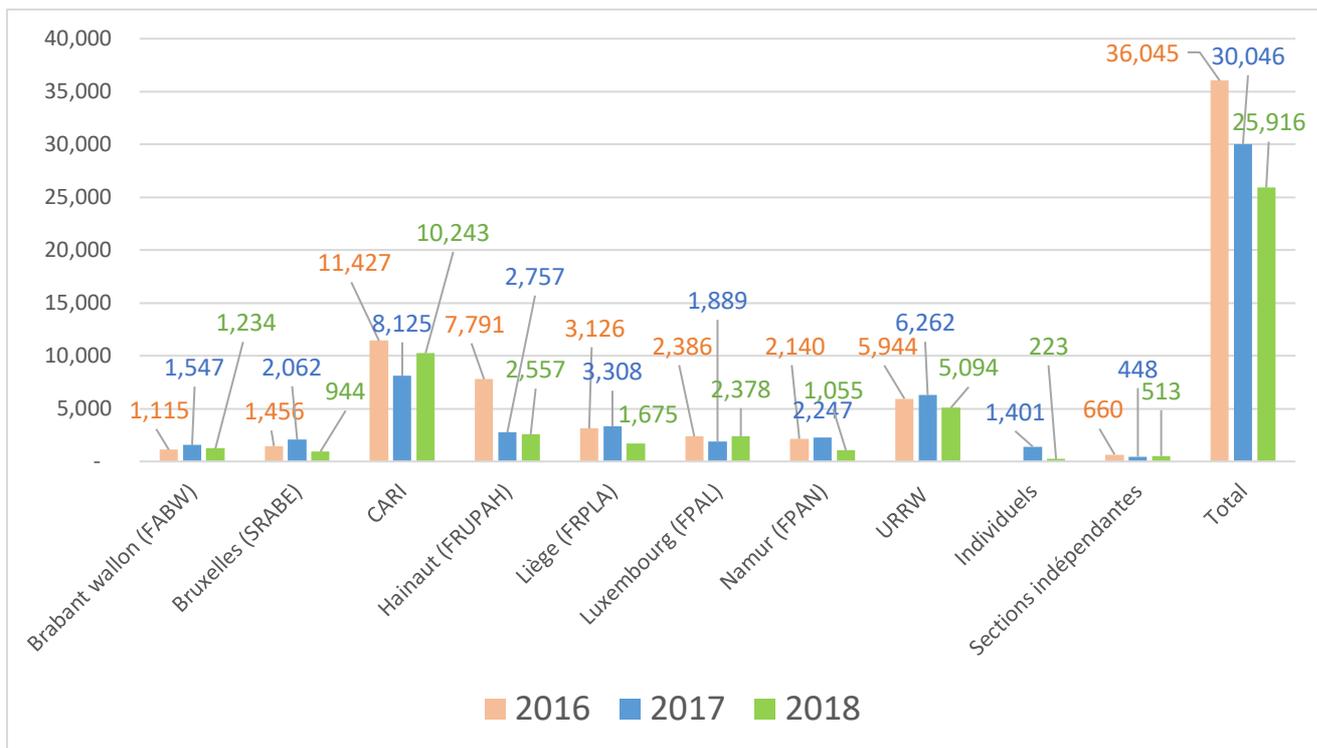
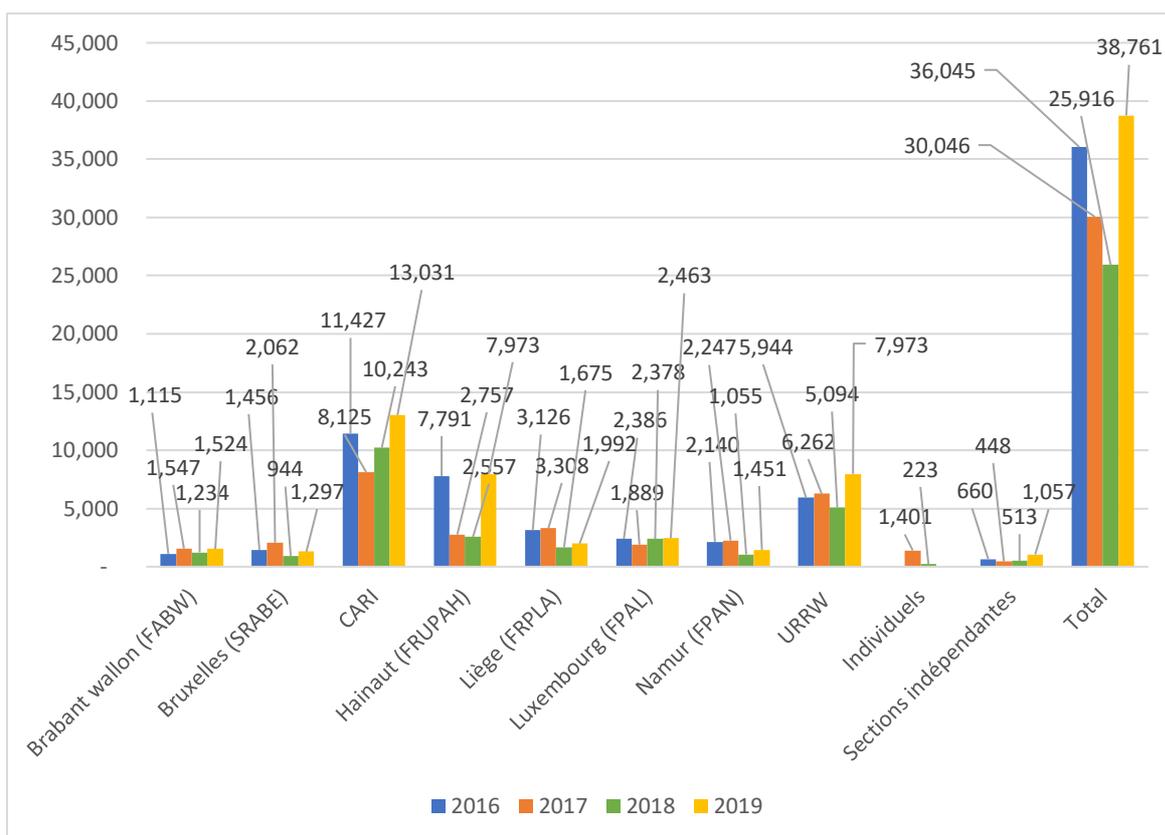


Figure 9 - Dénombrement des ruches - campagnes 2016-2017-2018 - Source SPWARNE - DGOCM



La progressive réduction du nombre de ruches dénombrées en Belgique lors des campagnes européennes 2016, 2017 et 2018 n'est pas sans conséquences sur la part du budget européen alloué à la Belgique et *a fortiori* à la Wallonie (répartition 50-50 entre la Wallonie et la Flandre). La principale conséquence est la réduction du financement des services liés au

Programme apicole wallon (ci-après dénommé « Programme Miel européen ») établi en application du règlement (UE) n° 1308/2013.

	2017-2019	2020-2022	
DE	116 000	127 259	↑ +9.7%
PL	62 575	74 302	↑ +18.7%
CZ	49 486	61 572	↑ +24.4%
IT	50 000	56 059	↑ +12.1%
FR	41 560	53 953	↑ +29.8%
UK	37 888	40 275	↑ +6.3%
AT	25 277	29 745	↑ +17.7%
ES	23 816	28 786	↑ +20.9%
RO	22 930	23 161	↑ +1.0%
HU	21 565	22 447	↑ +4.1%
SK	17 171	18 586	↑ +8.2%
SE	14 000	16 000	↑ +14.3%
BG	17 969	12 260	↓ -31.8%
SI	10 145	11 349	↑ +11.9%
PO	10 698	11 301	↑ +5.6%
EL	24 582	9 266	↓ -62.3%
LT	8 536	8 950	↑ +4.9%
NL	7 000	8 393	↑ +19.9%
BE	9 490	8 223	↓ -13.4%
HR	12 526	7 283	↓ -41.9%
DK	7 000	7 000	→ +0.0%
EE	5 250	5 215	↓ -0.7%
IE	3 000	3 300	↑ +10.0%
FI	3 100	3 200	↑ +3.2%
LV	3 282	3 054	↓ -6.9%
CY	691	676	↓ -2.2%
LU	337	456	↑ +35.3%
MT	208	234	↑ +12.5%
EU	606 082	652 305	↑ +7.6%

Figure 10 - Nombre d'apiculteurs dans les différents pays de l'UE pour les programmes d'aide triennaux. Source : Commission européenne

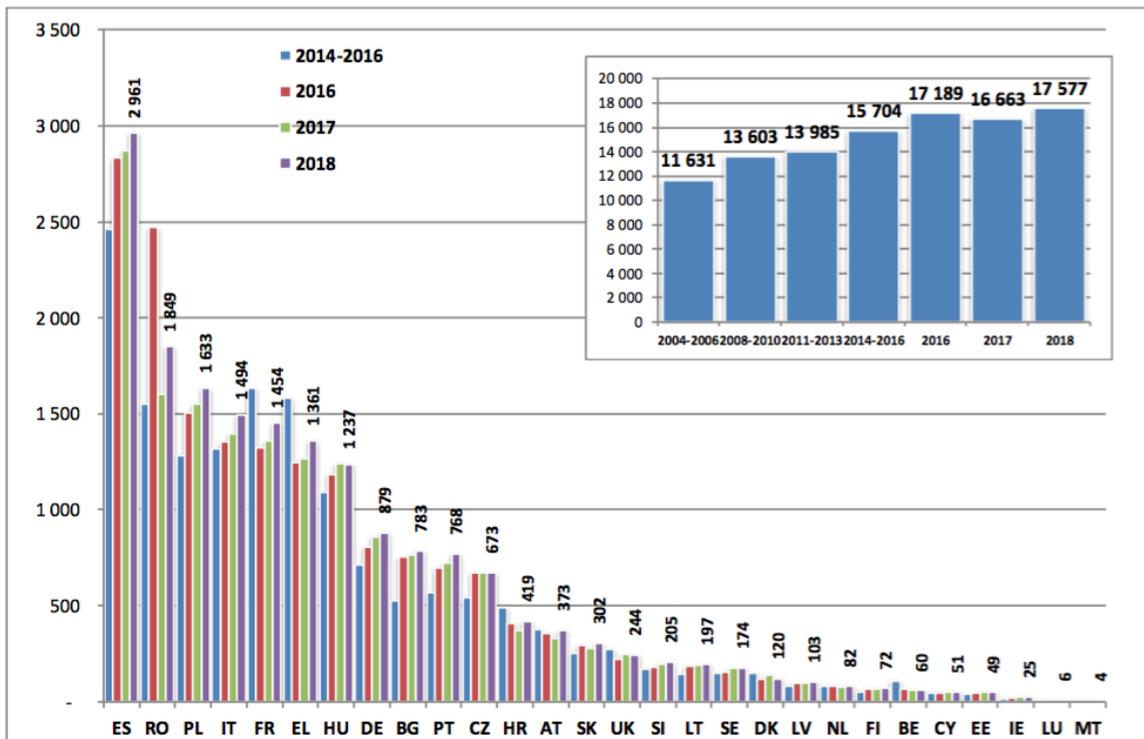


Figure 11 - Nombre de ruches déclarées (en milliers) dans les différents pays de l'UE - Années 2016-2017-2018 – Source : Commission européenne

En Belgique, le nombre moyen de ruches par apiculteur est estimé à 7. La moyenne européenne est de 21. La Belgique se place parmi les trois pays en queue de peloton avec l'Allemagne et le Royaume uni.

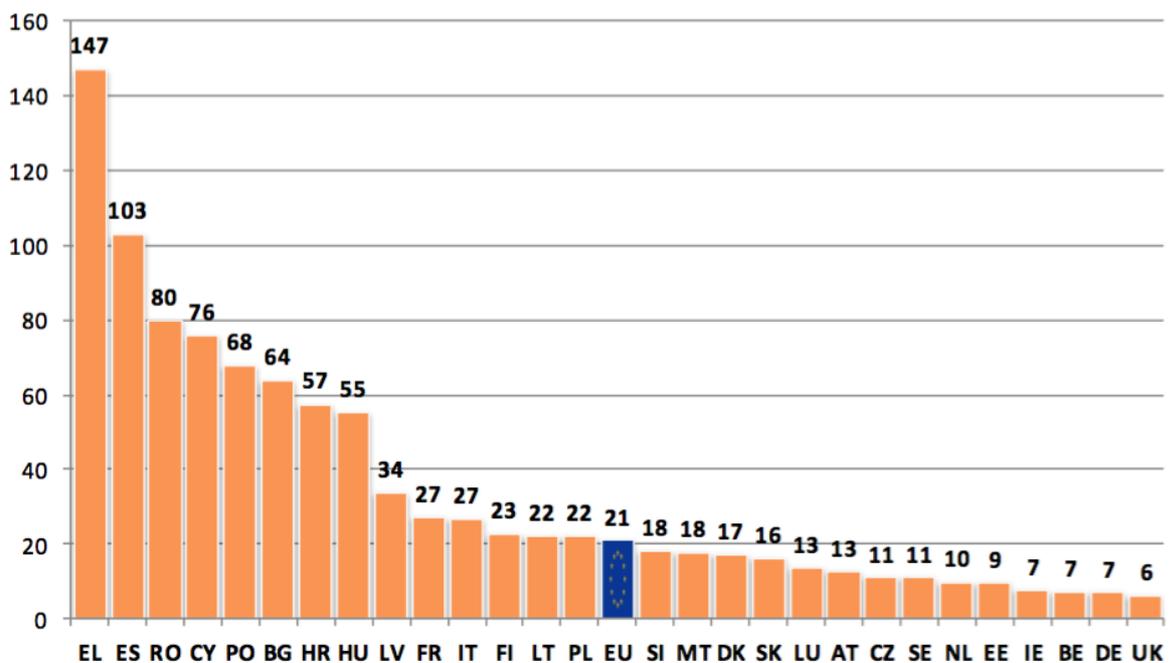


Figure 12 - Nombre moyen de ruches par apiculteur dans les différents pays européens en 2018 - Source : Commission européenne

1-2-2- Évaluation des pertes de colonies

Un réseau de surveillance des pertes de colonies est conduit depuis 2007 dans le cadre du Programme Miel européen. Ce réseau permet en outre d'évaluer le potentiel de reconstitution du cheptel, indicateur supplémentaire de la vitalité des ruchers.

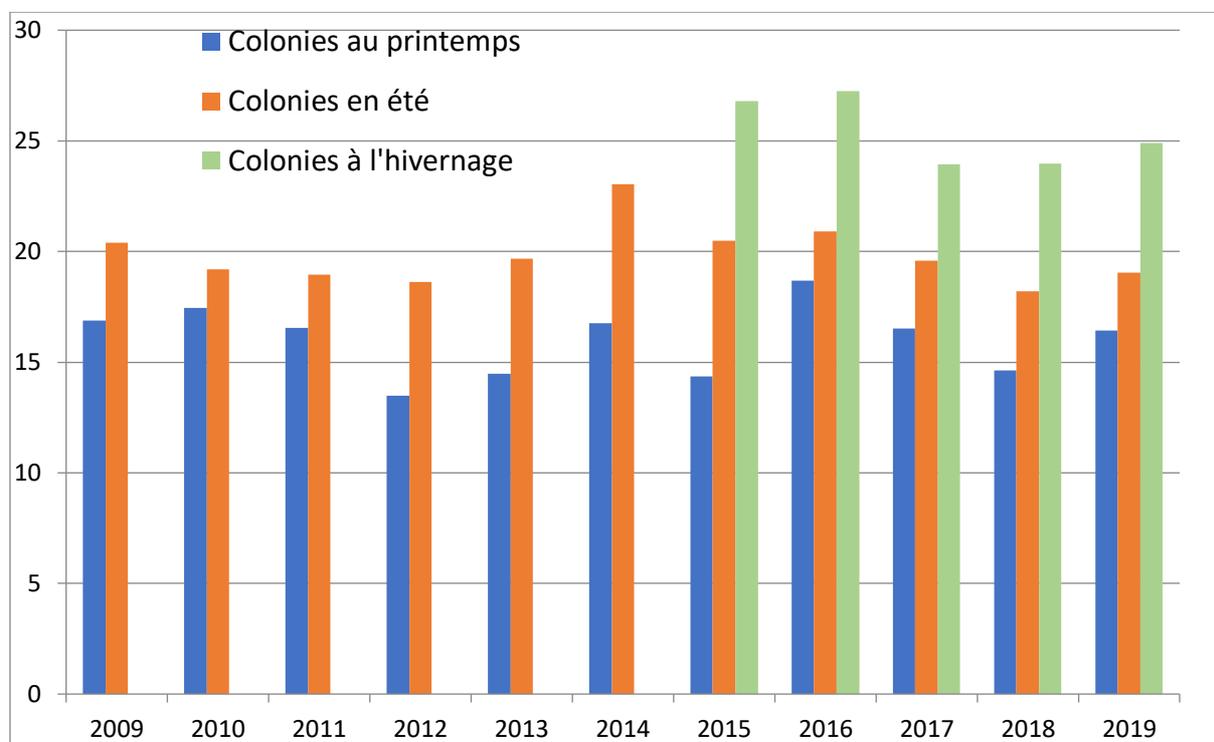


Figure 13 - Évolution du cheptel sur 10 ans (suivi de 37 apiculteurs) - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen

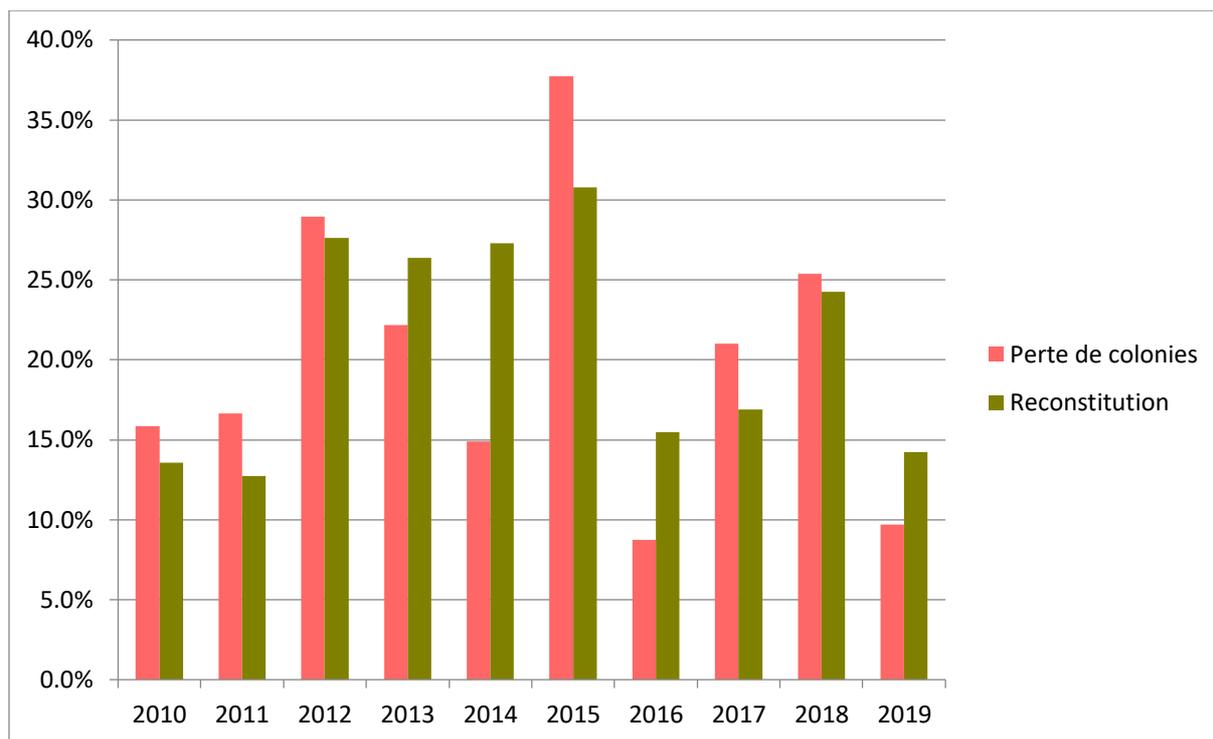


Figure 14 - Évolution des pertes de colonies et reconstitution du cheptel sur 10 ans (suivi de 37 apiculteurs) - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen

1-2-3- Le suivi des miellées

Le Programme Miel européen a également permis de mettre en place un système de suivi des miellées via un réseau de 17 balances réparties sur le territoire wallon et bruxellois.



Figure 15 - Réseau de balances géré par le CARI - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen

Ce réseau offre de précieux indicateurs de suivi des colonies pour les apiculteurs et une mémoire de la production sur le territoire. Un **suivi des miellées** est conduit depuis 2005.

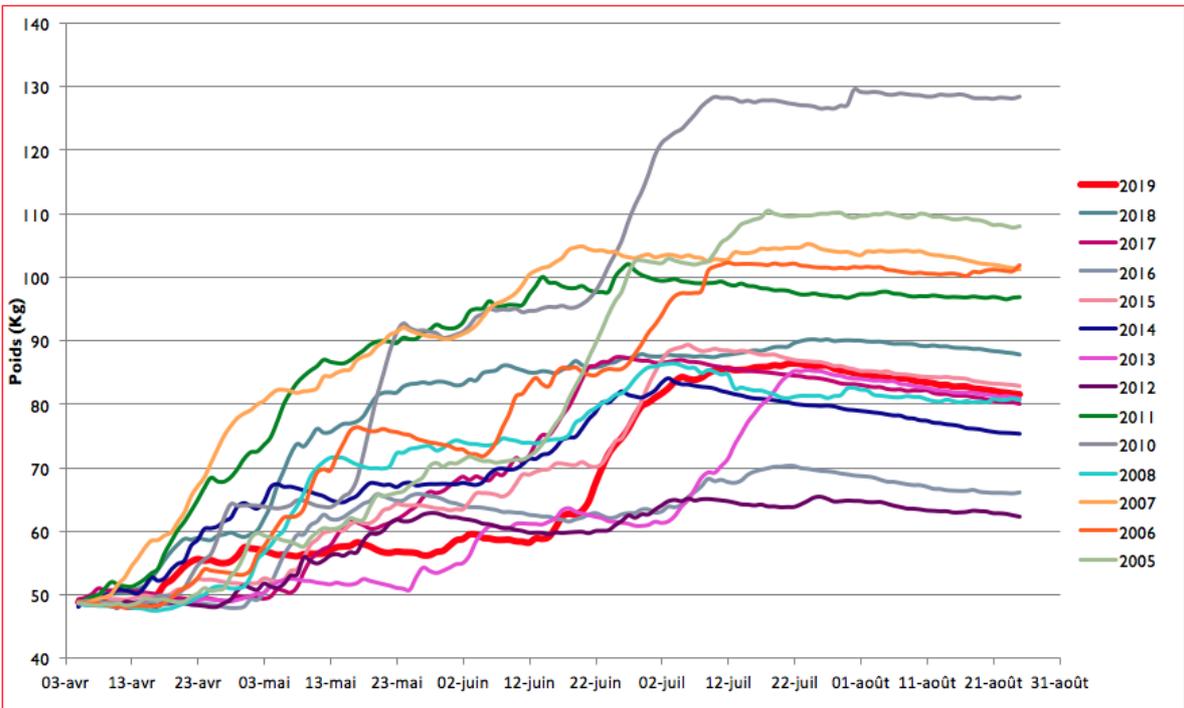


Figure 16 - Suivi des miellées - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen

Le réseau permet également un **suivi annuel par lieu géographique** ce qui offre des éléments de comparaisons sur le potentiel de production des régions.

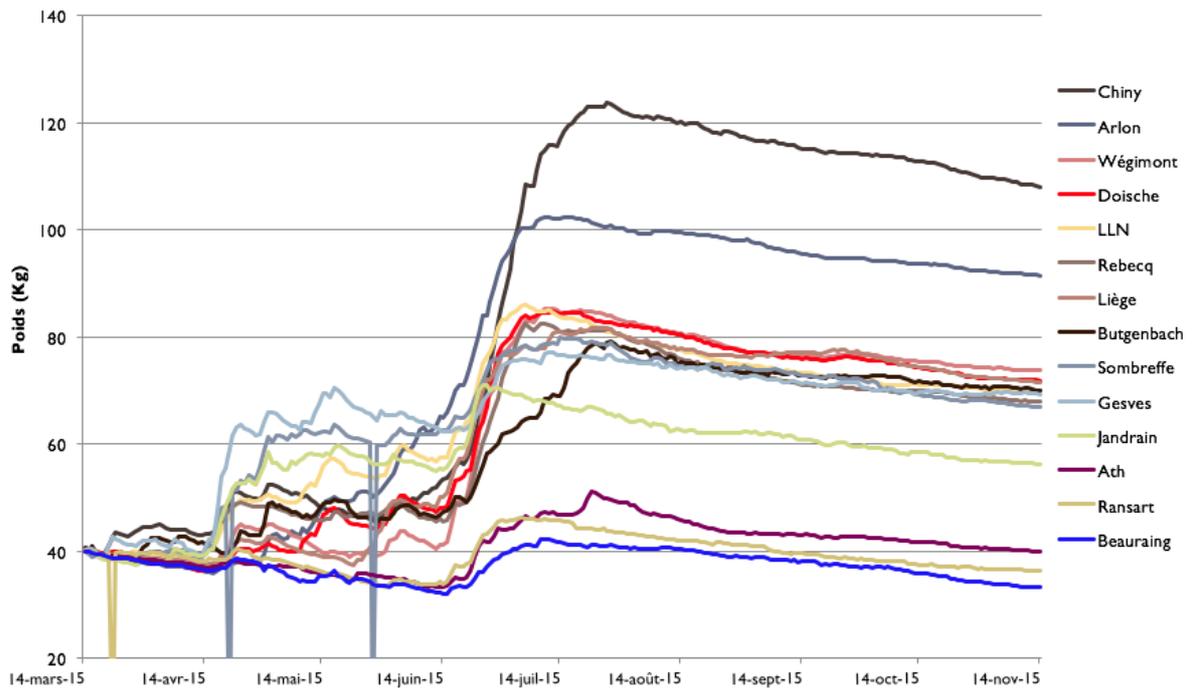


Figure 17 - Suivi des miellées par lieu - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen

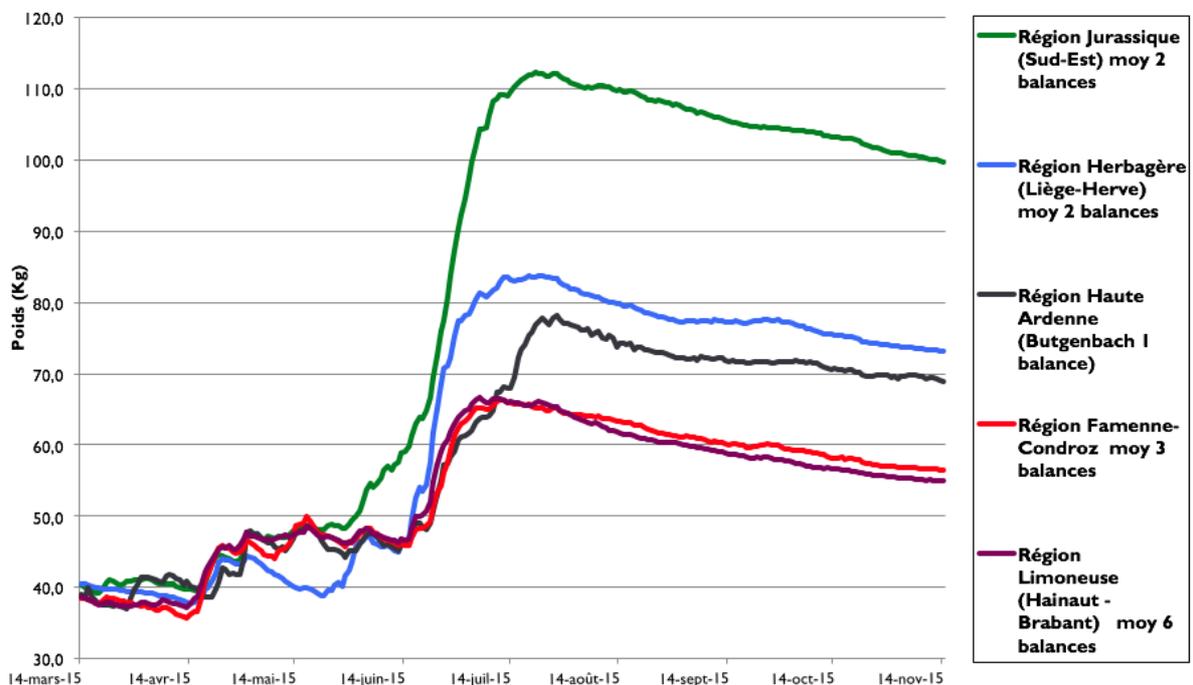


Figure 18 - Suivi des miellées par région - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen

Autres précieux indicateurs, le réseau de balances offre une **analyse des données climatiques couplées aux variations de poids des colonies au fil de la saison**. Cet outil est

particulièrement intéressant à l'heure des changements climatiques et de leurs conséquences en apiculture.

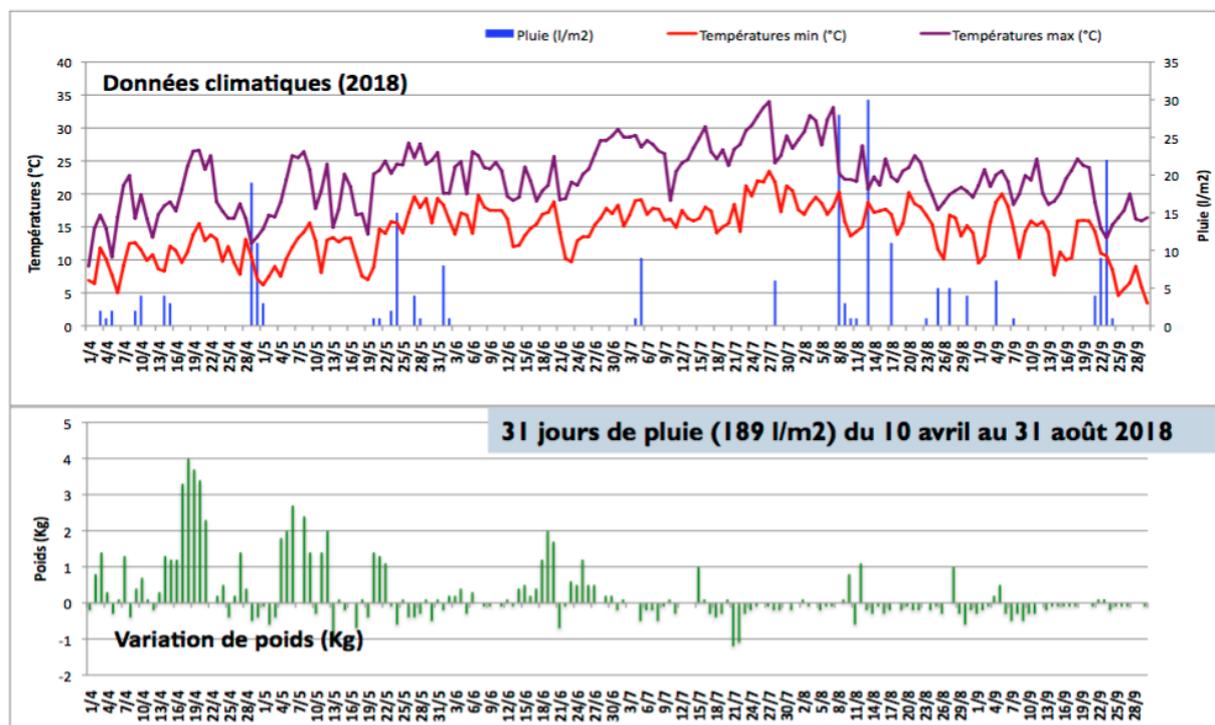


Figure 19 - Données climatiques et variations de poids des colonies de production - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen

Rappelons que les informations recueillies dans le cadre du Programme Miel européen par le CARI sont systématiquement restituées à l'occasion d'une journée d'information gratuite ouverte à tous. Cet événement est appelé « Journée de Namur » et a lieu traditionnellement tous les derniers dimanches de janvier. Une synthèse est ensuite publiée dans *Abeilles&Cie* ainsi que sur le site du CARI.

1-3-La production

Le miel est la principale production du secteur apicole en Wallonie. Le suivi des miellées ainsi que l'essentiel des indicateurs économiques sont disponibles grâce au travail réalisé dans le cadre du Programme Miel européen depuis une vingtaine d'années.

1-3-1 – Le miel

Le Programme Miel européen organise un suivi de la production de miel depuis 1999, ce qui permet d'avoir une vision à 10 ans.

1-3-1-1-Quantité de miel par ruche de production (kg/colonie)

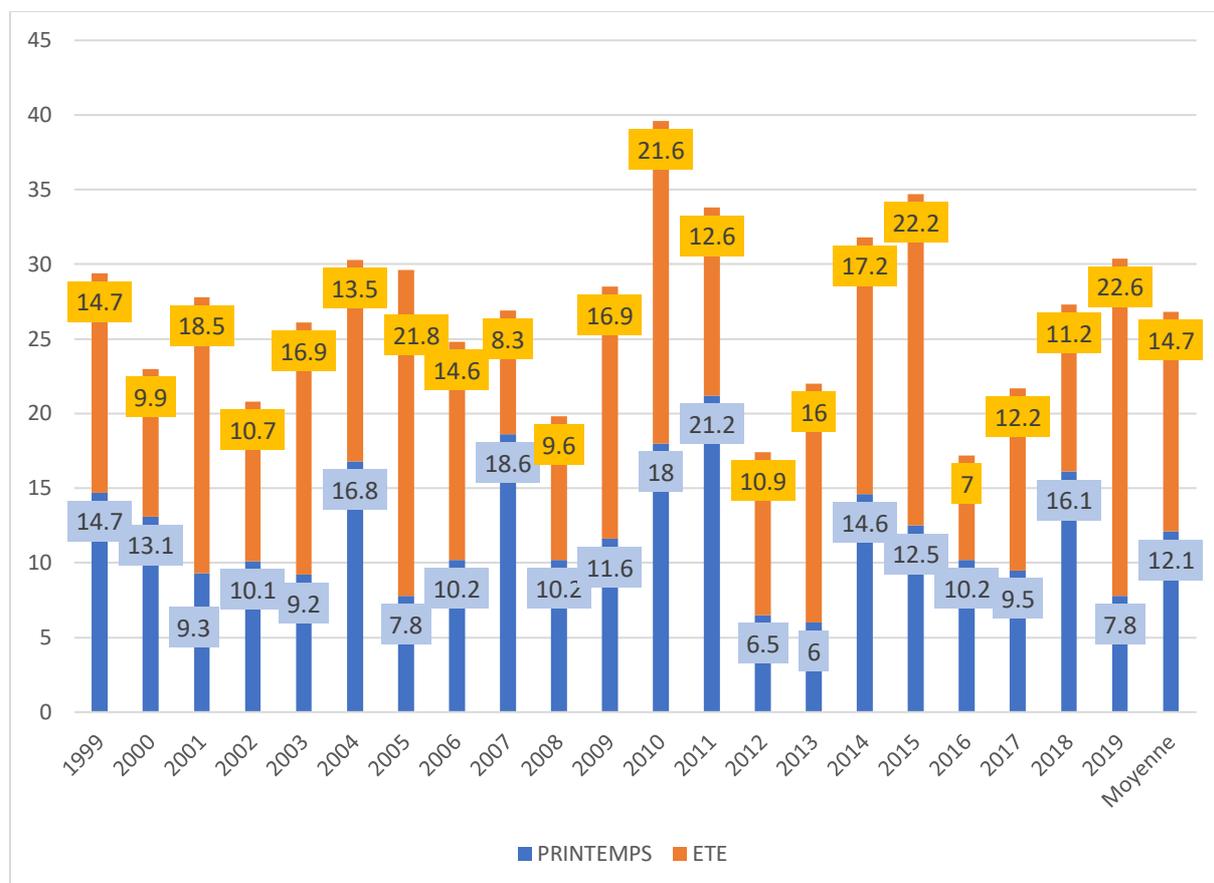


Figure 20 - Production de miel par ruche de production (kilos par ruche) – La base de calcul change d’une année à l’autre - source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

Dans les statistiques publiées par STATBEL relatives aux chiffres de l’agriculture 2019, le miel est mentionné à deux reprises. La première le place dans un tableau d’évolution des prix à la consommation de produits alimentaires où il se trouve associé au sucre, à la confiture, au chocolat et aux confiseries. Cela peut donner une idée du travail de communication à réaliser pour une valorisation d’un produit qui dépasse largement, de par ses qualités intrinsèques, les produits transformés ci-mentionnés.

Prix à la consommation de produits alimentaires de base (2013=100) (2010-2019)

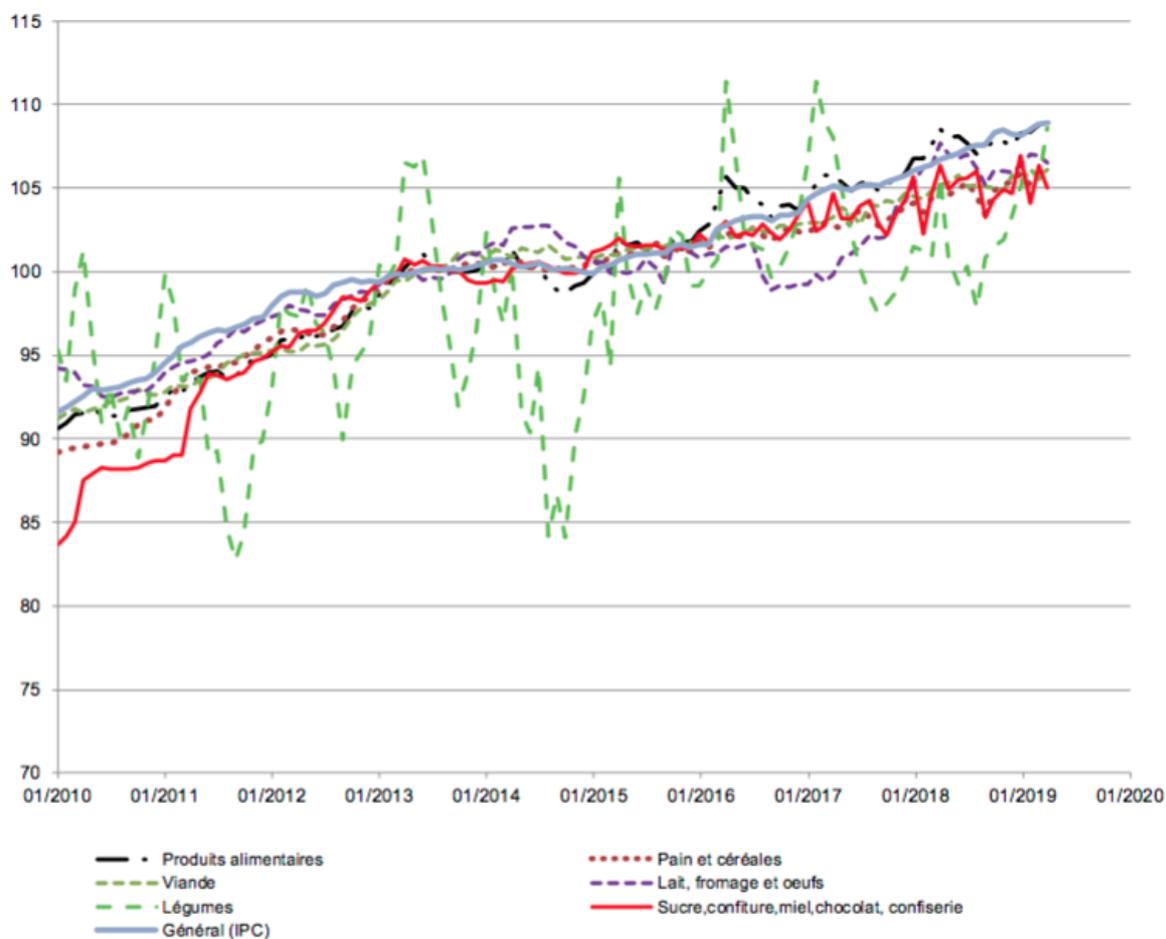


Figure 21 - Évolution des prix à la consommation de denrées alimentaires - Source : STATBEL - Chiffres clés de l'agriculture 2019

On retrouve la deuxième mention du miel dans un tableau des exportations des produits du secteur agricole où il se trouve cette fois-ci rangé dans la catégorie des produits de laiterie avec le lait et les œufs, ce qui pose aussi question.

Exportations du secteur agricole en valeur (en millions d'euro) (1995, 2000, 2014-2018)

	1995	2000	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL DES EXPORTATIONS BELGES	112.877	158.038	240.253	234.765	250.089	270.041	293.872
Total secteur agro-alimentaire	13.367	15.997	28.259	28.918	29.996	31.801	33.036
%	11,8%	10,1%	11,8%	12,3%	12,0%	11,8%	11,2%
Animaux vivants et produits d'origine animale	3.985	4.534	6.876	6.611	6.672	7.669	7.900
Animaux vivants	396	423	420	438	468	526	586
Viandes et abats comestibles	1.801	1.964	2.937	2.928	2.954	3.143	3.147
Lait et produits de la laiterie; oeufs; miel naturel	1.546	1.775	3.067	2.794	2.750	3.423	3.595
Autres produits d'origine animale	242	371	452	450	500	578	571
Produits du règne végétal	2.836	3.405	6.000	5.996	5.997	6.167	6.119
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	877	1.114	1.840	1.994	2.079	2.136	2.023
Fruits comestibles; écorces d'agrumes et de melons	728	874	1.623	1.524	1.430	1.508	1.334
Céréales	273	200	436	444	436	425	435
Autres produits d'origine végétale	958	1.217	2.102	2.033	2.051	2.098	2.327
Graisses, huiles, cires	914	767	1.343	1.338	1.488	1.498	1.511
Produits alimentaires, boissons et tabacs	5.632	7.291	14.040	14.973	15.839	16.467	17.506
Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait, pâtisseries	772	1.250	2.349	2.507	2.700	2.805	3.009
Préparations de légumes, de fruits, etc.	713	907	2.389	2.441	2.727	2.817	3.065
Résidus et déchets; aliments préparés pour animaux	635	739	1.421	1.516	1.575	1.638	1.789
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	779	1.021	2.239	2.438	2.531	2.785	3.005
Autres produits	2.732	3.373	5.642	6.070	6.305	6.422	6.637

Figure 22 - alimentaires - Exportations du secteur agricole - Source : STATBEL - Chiffres clés de l'agriculture 2019

1-3-1-1- Évolution de la production de miel de 2006 à 2019 (en tonnes)

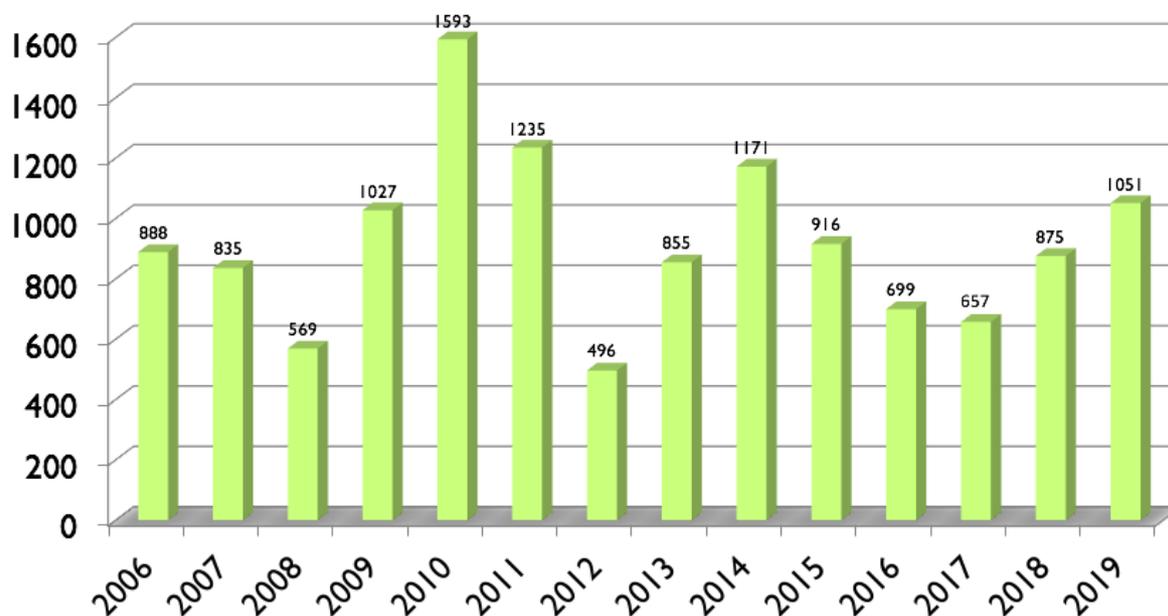


Figure 23 - Production de miel (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

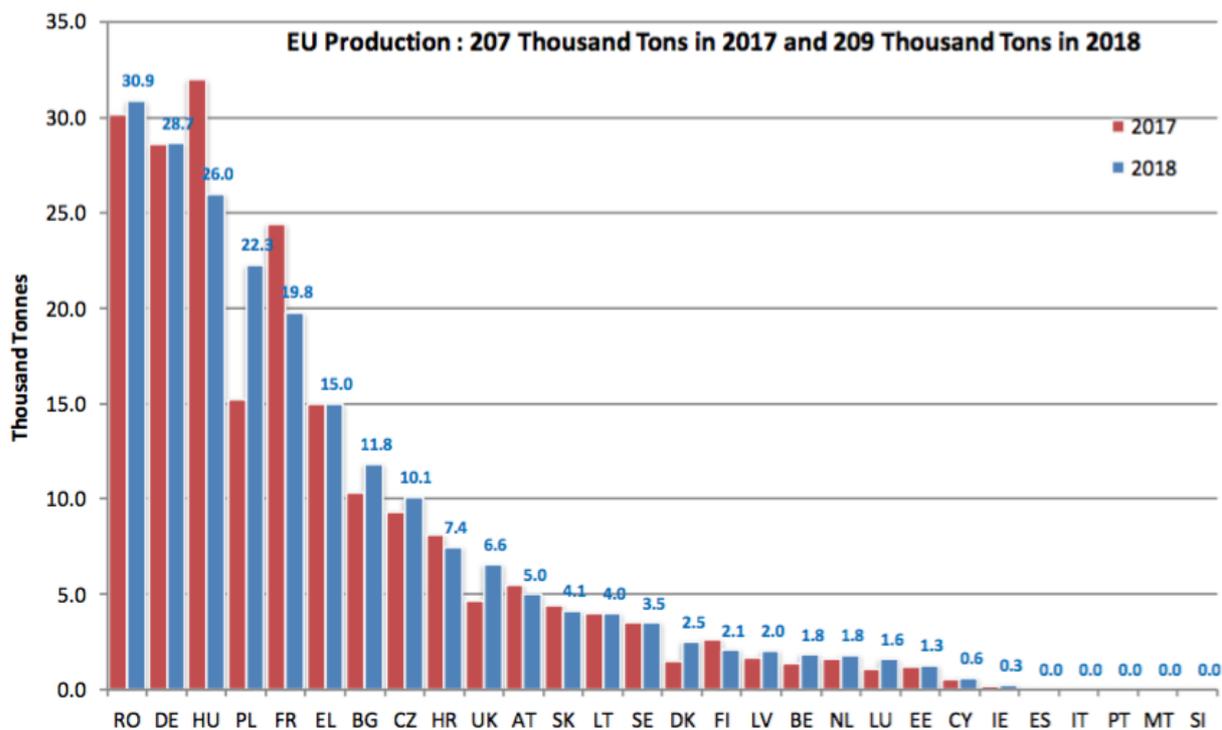


Figure 24 - Production de miel des différents pays de l'UE en 2017 et 2018 (en milliers de tonnes) - Source : Commission européenne

1-3-1-2- Évolution des miellées de 1998 à 2018

Dans le cadre du Programme Miel européen, un échantillon fixe d'apiculteurs permet, depuis 1998, d'observer l'évolution des miellées de printemps et d'été sur le territoire wallon. Depuis 2008, cette évolution se calcule sur la base de 37 ruchers. En 2018, cette base de référence est montée à 50 ruchers.

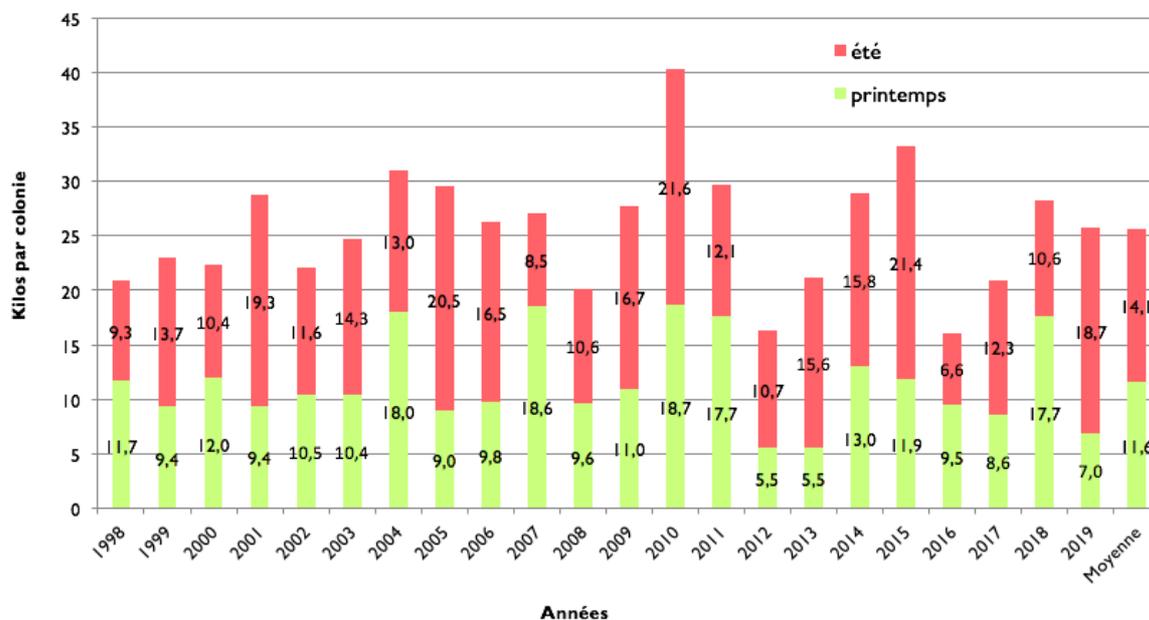


Figure 25 - Évolution des miellées sur 20 ans (en kilos/colonie) – Base de 50 apiculteurs - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

1-3-1-4-Quantité moyenne de miel récolté par apiculteur (kg/colonie)

	2017	2018	2019	Minimum sur 18 ans	Maximum sur 18 ans
Printemps	116,1	211,6	105,8	75	349
Été	160,3	160,3	160,3	83	349
Total	279,4	371,9	266,1	191	636

1-3-1-5 – Évolution des prix du miel

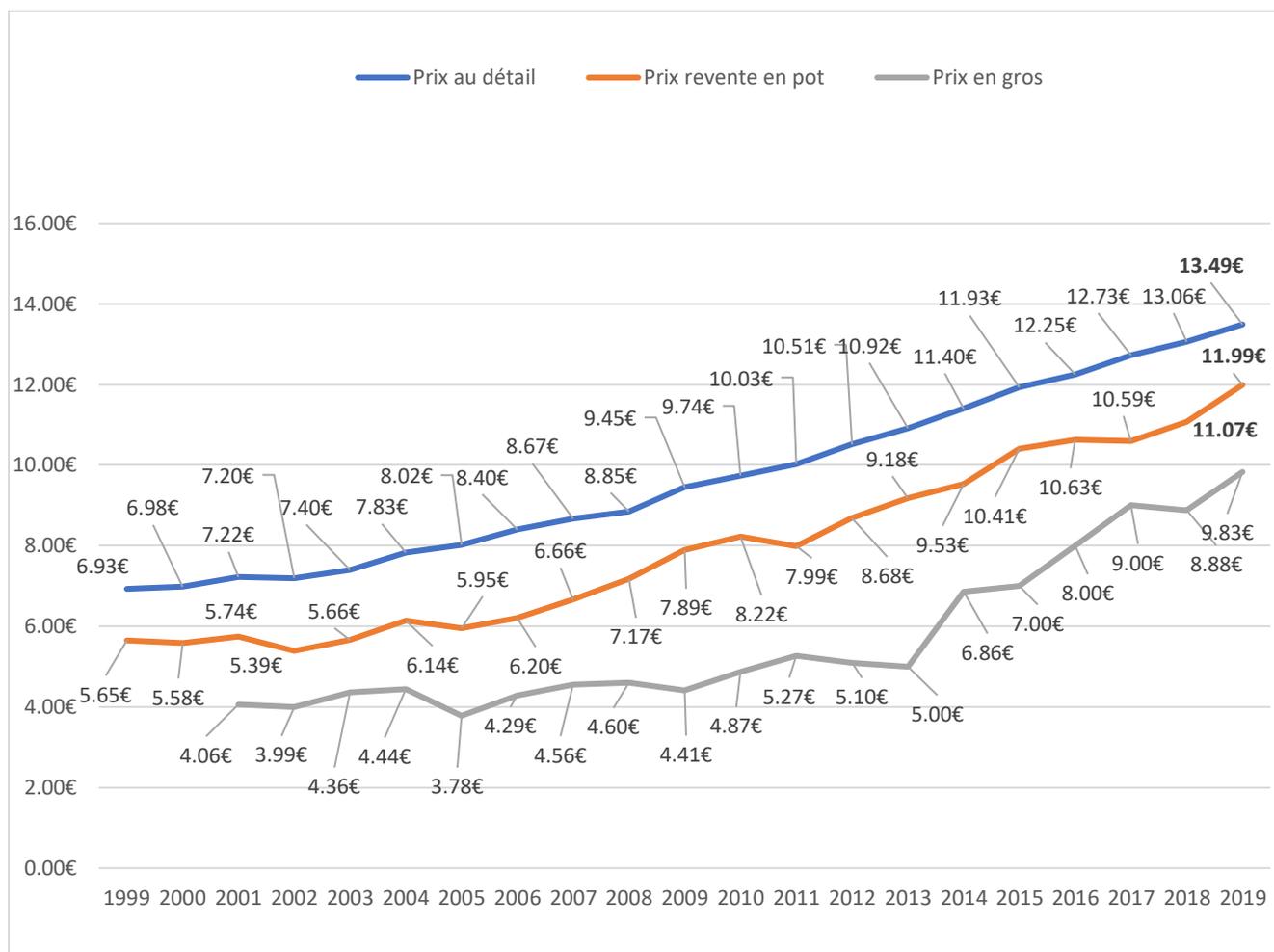


Figure 26 - Évolution de prix du miel en Wallonie depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - Programme Miel européen

En 2019, les prix atteignent 13,49 euros/kilo en pot en vente directe, 11,99 euros/kilo à la vente en pot à un intermédiaire détaillant et 9,83 euros/kilo en vrac à la vente au négoce. Cela confirme la progression régulière remarquée depuis 1999.

1-3-2- La production d'autres produits de la ruche

Les chiffres de production restent inconnus pour les autres produits de la ruche. La production de la propolis, de la gelée royale et du pollen n'est pas très développée. Un apiculteur professionnel produit de la gelée royale en Wallonie et sa production n'a pas dépassé les 17 kilos en 2018. On peut parler d'un marché de niche.

1-3-3- Les structures de commercialisation

Tous les apiculteurs wallons commercialisent leur production au détail. 42% d'entre eux optent aussi pour la commercialisation via un détaillant-revendeur. Une minorité estimée à 11% fait de la vente en vrac.



Figure 27 - Structure de commercialisation du miel en 2017 - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen

2 – Les acteurs

Parmi les acteurs du monde apicole, on range naturellement les apiculteurs mais également, plus spécifiquement, les éleveurs de reines, les fournisseurs de services, les vendeurs de matériel, les distributeurs et les transformateurs de produits de la ruche. Commençons par évoquer le profil économique des apiculteurs wallons.

2-1-Le profil économique des apiculteurs wallons

Le secteur apicole en Wallonie est composé aux 2/3 d'apiculteurs de loisir. Le réseau de suivi du Programme Miel européen estime à 1/3 les apiculteurs wallons avec un profil économique.

**1/3 des apiculteurs wallons
ont un profil économique**

**Ils représentent 75% du
marché du miel**

**1/1000 des apiculteurs wallons
+ de 150 ruches
(7 apiculteurs – estimation RW)**



Source: Réseau de suivi – Programme Miel Européen

Figure 28 - Apiculteurs à profil économique - Source : Etienne Bruneau - Réseau de suivi - Programme Miel européen

2-1-1 – Une économie familiale

Selon l'OCDE, « les activités qui ne peuvent pas être obtenues à partir des données de base utilisées pour établir les comptes nationaux parce qu'elles sont souterraines, illégales, informelles ou qu'elles relèvent de la production des ménages pour leur usage propre, ou encore parce que le dispositif de collecte des données de base présente des carences, sont qualifiées d'activités non observées¹. » L'apiculture en Wallonie répond en très grande partie à cette définition. Elle est constituée aux 2/3 d'apiculteurs de loisir c'est-à-dire d'apiculteurs qui ne tirent pas un revenu principal de leur activité apicole. Ils élèvent des abeilles à petite échelle et produisent du miel principalement pour la consommation familiale. Ils peuvent cependant bénéficier d'un complément de revenus grâce à l'apiculture via plusieurs biais :

- vente de miel ;
- vente d'autres produits de la ruche ;
- élevage ;
- activités de formation ;

¹ <http://www.oecd.org/fr/sdd/cn/32016147.pdf>

- autres services.

Ces revenus relèvent de l'économie familiale ou ménagère. On peut parler également d'économie souterraine dans la mesure où un pourcentage inconnu de ces échanges financiers reste dans une zone grise. En Wallonie, l'apiculture joue historiquement un rôle important dans le contexte de l'économie familiale, au même titre que le petit élevage. C'est particulièrement vrai dans les régions aux activités économiques ouvrières (dans le Hainaut ou dans la province de Liège par exemple) où ces pratiques ont été longtemps encouragées par les autorités. Aujourd'hui, bien que le monde économique se réfère davantage à l'économie de production, l'économie ménagère est un modèle qui perdure. Les contextes de crise économique ravivent généralement son intérêt. Cet état de fait économique bien implanté, associé à peu de prédispositions pour l'entrepreneuriat, explique que le secteur ne puisse être appréhendé que sous la forme d'échantillonnage, de suivi partiel et d'évaluation des données.

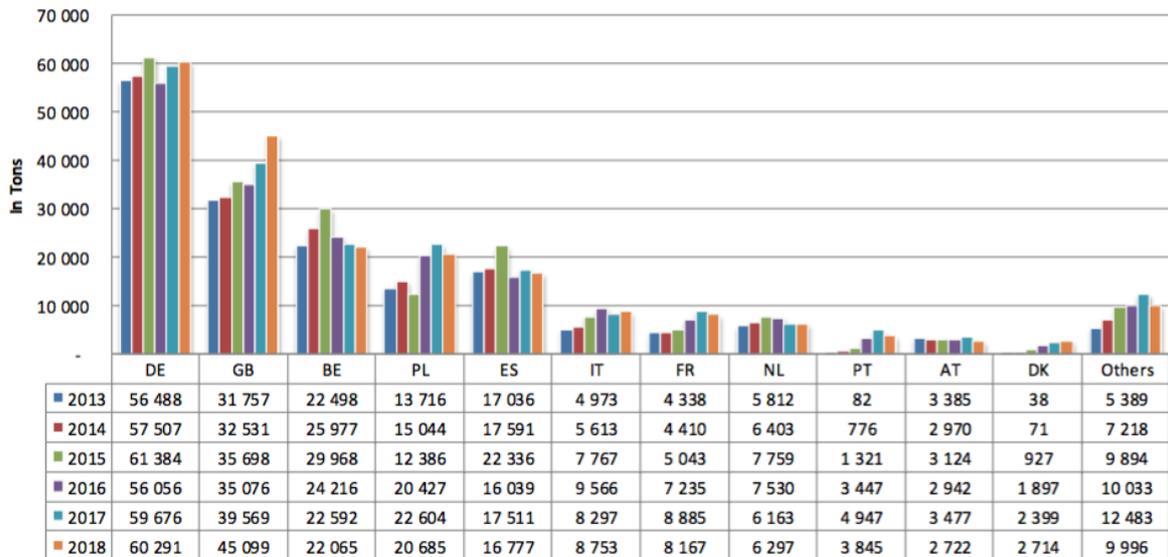
2-1-2- L'économie de marché

En Belgique, on ne constate pas de corrélation directe entre l'offre (insuffisante) et la demande (croissante) des produits de la ruche, le miel en tête.

2-1-2-1- Situation de la Belgique dans le marché international du miel

Pour situer le pays dans le cadre des échanges commerciaux de miel, quelques rappels s'imposent. En 2018, selon les données Eurostat, les États membres de l'UE ont importé 208.000 tonnes de miel en provenance de pays tiers. Cela correspond à une valeur de 452 millions d'euros. A l'inverse, 21.000 tonnes de miel ont été exportés par les États membres vers le marché extérieur pour une valeur de 119 millions d'euros. Les importations de miel de l'UE ont augmenté de 25% en 5 ans tandis que les exportations ont augmenté de 40%. L'Allemagne maintient son statut de premier pays importateur de miel (29% du total des importations de miel hors UE), suivie du Royaume-Uni avec 45.000 tonnes (22% du total des importations de miel hors UE) et de la Belgique avec 22.000 tonnes (11% du total des importations de miel hors UE). Les principaux pays tiers exportateurs hors UE sont, dans l'ordre :

- la Chine (80.000 tonnes, soit 39% des importations totales de miel extra-UE) ;
- l'Ukraine (41.000 tonnes, 20%) ;
- l'Argentine (25.000 tonnes, 12%) ;
- le Mexique (21.000 tonnes, 10%) ;
- le Chili (8.000 tonnes, 4%).



Source : Eurostat Comext
Figure 29 - Importations de miel - Source Eurostat

La Belgique se retrouve de nouveau dans le haut du tableau pour les exportations intra-communautaires. En 2018, 137.000 tonnes de miel ont été échangées entre les États membres de l'UE. C'est la Hongrie qui est le premier exportateur intra-communautaire avec près de 20.000 tonnes de miel (14% des exportations totales de miel intra-UE), suivie de très près par la Belgique (19.000 tonnes, 14%) et l'Espagne (18.000 tonnes, 13%).

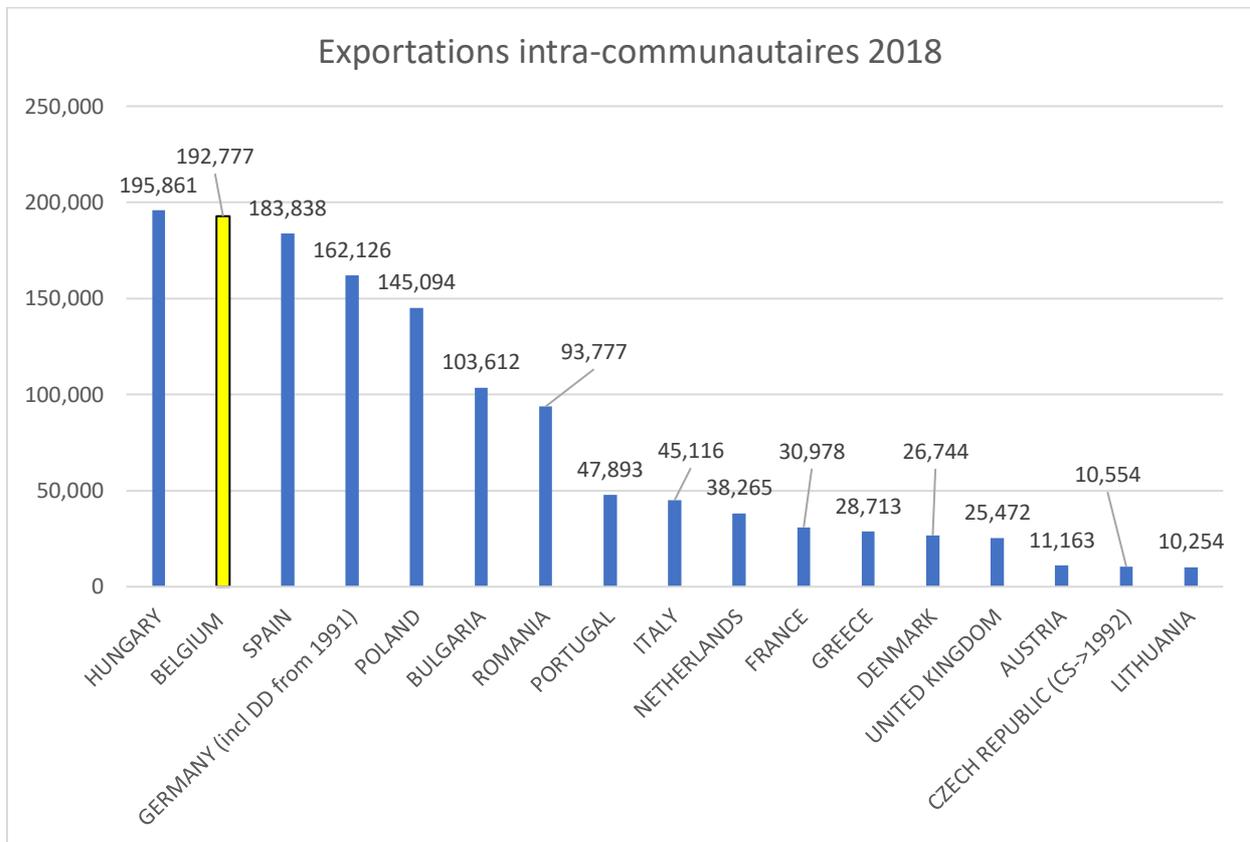


Figure 30 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 – unité= 100kg - Source Eurostat

Commerce du miel 2018

La Belgique est le 2° pays exportateur intra-communautaire de miel

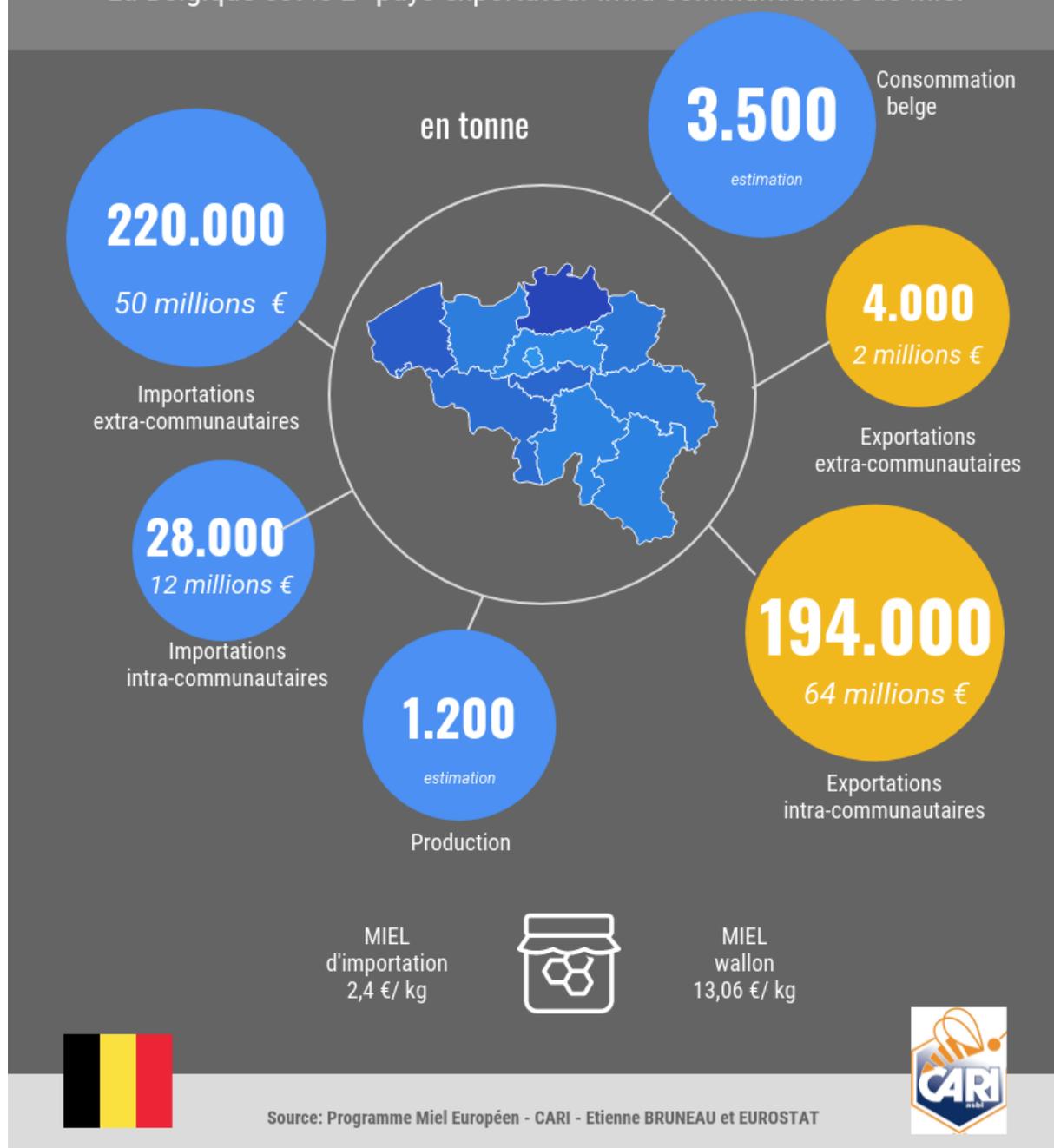


Figure 31 - Principaux chiffres du commerce belge du miel - 2018

La Belgique, en tant que 3^{ème} État membre importateur de miel en provenance de pays tiers et 2^{ème} exportateur intra-communautaire, est donc une plaque tournante pour le négoce du miel sur le marché européen. Par contre, la Belgique réexporte - logiquement - relativement peu de miel vers les pays tiers, comme le montre la figure 31.

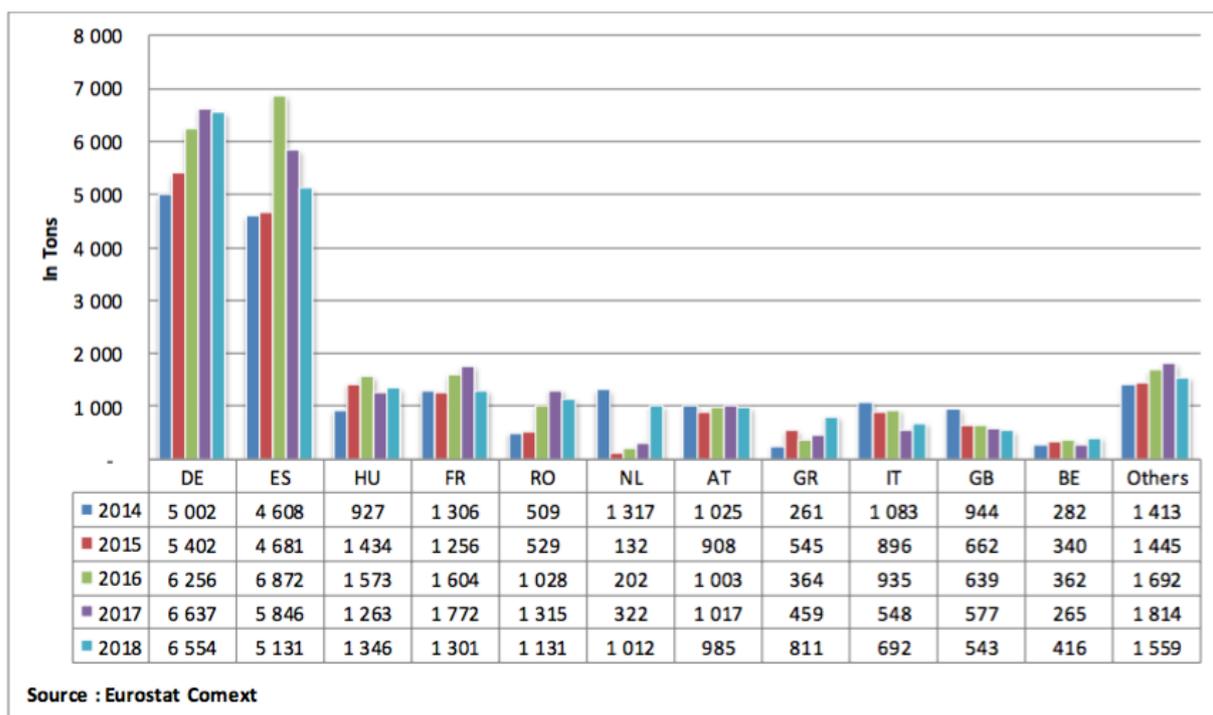


Figure 32 - Exportations extra-communautaires de miel - Source Eurostat

2-1-2-2- Les autres produits de la ruche

Les autres produits de la ruche, à savoir le pollen, la propolis, la cire d'abeille, le venin d'abeille et la gelée royale, qui jouent un rôle essentiel comme composants utilisés dans les industries de la santé et des cosmétiques, ne sont pas définis dans la Directive « Miel » (2001/110/CE). Inutile de parler de suivi économique pour ces produits. Ce manque de définition législative n'est pas sans conséquences, en particulier pour construire une véritable politique de développement sectoriel (au niveau national et européen), pour l'amélioration des politiques de lutte contre la fraude ou les contrefaçons, pour protéger les consommateurs de ces produits et naturellement pour encourager leur production, ce qui constituerait une diversification économiquement intéressante pour les apiculteurs. Dans un rapport de février 2018 « sur les perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne (2017/2115(INI) »², le Parlement européen demande à la « Commission de modifier la directive « miel » (2001/110/CE) en vue d'établir des définitions claires et d'indiquer les principales caractéristiques distinctives de tous les produits apicoles, tels que le miel monofloral et multifloral, la propolis, la gelée royale, la cire d'abeille, les pelotes de pollen, le mélange de miel et de pollen ainsi le venin d'abeille. ». Ce rapport demande également que « les États membres encouragent, par tous les moyens dont ils disposent, l'utilisation des produits apicoles, tels que le pollen, la propolis ou la gelée royale, dans l'industrie pharmaceutique ».

² http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0014_FR.html?redirect

Depuis 2016, la gelée royale dispose d'une norme ISO 12824 qui spécifie clairement le produit et permet deux niveaux de qualité en fonction de l'alimentation donnée aux abeilles. C'est un enjeu important pour le secteur. La gelée royale ne bénéficie pour l'instant d'aucune définition ni à l'échelle européenne, ni à l'échelle internationale à la différence du miel qui est normé dans le *Codex Alimentarius*³. Un travail est en cours pour l'élaboration d'une norme pour la propolis dans le cadre d'une normalisation ISO. Le CARI, en la personne d'Etienne Bruneau, est fortement impliqué dans le suivi de ces différents dossiers et défend les intérêts d'une filière apicole de qualité. En tant qu'expert pour NBC, il participe très activement et représente la Belgique pour la section ISO sur les produits de la ruche (NBN/103419 « Bee Products ») et à ce titre aux groupes de travail sur le miel, sur la propolis et sur le pollen.

2-1-3- Une économie écologique reconnue

2-1-3-1 – Les méthodes de quantification

Quantifier les services rendus par la nature est un défi actuel. Selon le programme international *Millenium Ecosystem Assessment*⁴, les services écosystémiques sont « les bénéfiques fournis par les écosystèmes, dont les services de prélèvement comme la nourriture, l'eau, le bois, les ressources génétiques ; les services de régulation tels que la régulation du climat, des inondations, des maladies, de la qualité de l'eau ou le traitement des déchets ; les services culturels comme les activités récréatives, les bénéfiques liés à l'esthétique, au spirituel, et les services de soutien tels que la formation des sols, la pollinisation ou le cycle des nutriments. » Parmi les services écosystémiques se trouvent les services de pollinisation. Si chacun s'accorde à dire qu'ils n'ont pas de prix, il est cependant utile qu'ils soient économiquement évalués. Plusieurs méthodes permettent cette évaluation⁵. Elles intègrent un certain nombre de paramètres comme les plantes mellifères présentes, les pratiques culturales, etc. Un des objectifs du projet Interreg SAPOLL en faveur des pollinisateurs sauvages⁶ est d'évaluer ces services. La valeur ajoutée des pollinisateurs en Belgique s'évalue à 251,6 millions d'euros par an c'est-à-dire 11,1% de la production agricole totale du pays. À elle seule, la culture fruitière du Limbourg représente une valeur de 108 millions d'euros.

En Wallonie, la plate-forme Wal-ES⁷ réunit cadres d'évaluation et bases de données au sujet des services écosystémiques en Wallonie. Ce projet s'inscrit dans la perspective de la

³ http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252Fstandards%252FCXS%2B12-1981%252Fcxs_012f.pdf

⁴ <http://www.millenniumassessment.org>

⁵ Gallai N., Salles J.-M., Settele J. & Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics*, 68(3), 810-821.

Zulian G., Maes J. & Paracchini M.L., 2013. Linking Land Cover Data and Crop Yields for Mapping and Assessment of Pollination Services in Europe. *Land*, 2(3), 472-492.

Winfree R., Gross B.J. & Kremen C., 2011. Valuing pollination services to agriculture. *Ecological Economics*, 71, 80-88.

Ricketts T.H., Regetz J., Steffan-Dewenter I., Cunningham S.A., Kremen C., Bogdanski A., Gemmill-Herren B., Greenleaf S.S., Klein A.M., Mayfield M.M., Morandin L.A., Ochieng' A. & Viana B.F., 2008. Landscape effects on crop pollination services : are there general patterns ? *Ecology Letters*, 11(5), 499-515.

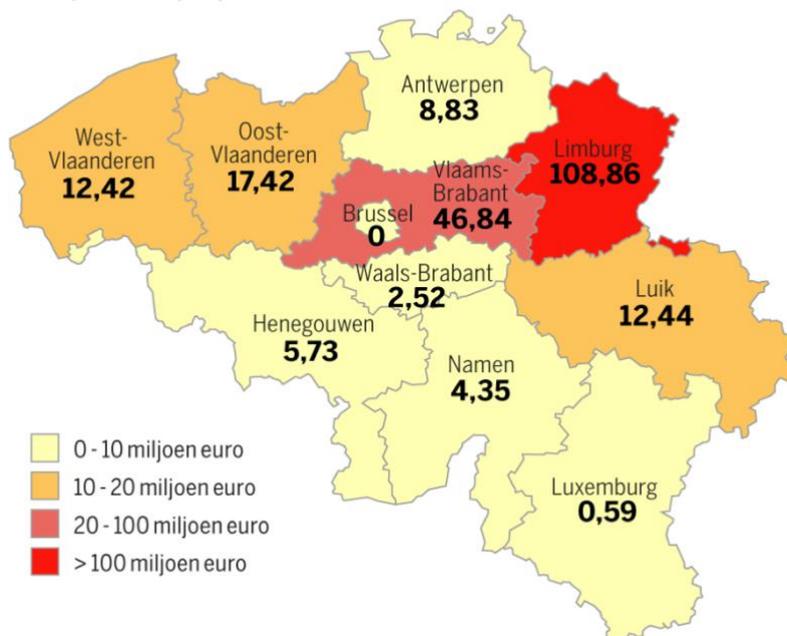
⁶ <http://sapoll.eu>

⁷ <http://webserver.wal-es.be>

stratégie européenne « Biodiversité 2020 »⁸ dont l'objectif est de diminuer les pressions des activités humaines sur la nature.

Economische waarde van bestuivers

In miljoen euro per provincie



DS-Infografiek | Bron: Natuurpunt

Figure 33 - Évaluation des services écosystémiques rendus par les pollinisateurs - Source Natuurpunt/SAPOLL/carte publiée dans DE STANDAARD⁹

Selon un modèle de calcul de l'INRA et du CNRS en France, le service rendu par les insectes pollinisateurs dans leur ensemble a été chiffré à 153 milliards d'euros en 2005, soit 9,5% de la valeur de l'ensemble de la production alimentaire mondiale. Une autre équipe internationale impliquant l'Inra et le CNRS a examiné les données issues de 90 études sur la pollinisation des cultures par les abeilles sauvages et domestiques réalisées sur cinq continents (74.000 abeilles appartenant à 785 espèces butinant les fleurs des cultures). Les chercheurs ont conclu que seule une petite minorité d'espèces sauvages fournit l'essentiel des services de pollinisation des cultures. Selon cette conclusion, 80 % de ces services proviennent du butinage par 2 % d'espèces sauvages, les plus communes¹⁰. Les communautés d'abeilles sauvages contribuent en moyenne pour plus de 3.000 dollars par hectare à la production agricole mondiale, montant jugé équivalent à la contribution des abeilles mellifères. Maintien et maximisation des services écosystémiques sont des enjeux qui doivent être associés à une approche générique de conservation des habitats et des espèces de pollinisateurs.

⁸ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0146+0+DOC+XML+V0//FR>

⁹ https://www.standaard.be/cnt/dmf20170820_03026143

¹⁰ David Kleijn & al. Delivery of crop pollination services is an insufficient argument for wild pollinator conservation, Nature Communications, 16 juin 2015, DOI: 10.1038/ncomms8414

2-2 – Les secteurs d’activités

2-2-1 – L’élevage

Parler d’élevage c’est parler d’élevage artificiel et de reproduction contrôlée des abeilles avec des nuances dans l’interventionnisme.

2-2-1-1- Les éleveurs

Il faut faire une différence entre l’élevage d’abeilles et les éleveurs d’abeilles. Les bases de l’élevage d’abeilles sont enseignées à tout nouvel apiculteur et ne sont pratiquées que par certains. Généralement, les apiculteurs se contentent d’acheter quelques reines sur lesquelles ils font de petits élevages pour leurs besoins directs et éventuellement ceux de leurs proches. D’autres pratiquent une sélection massale au départ de leur propre cheptel.

Dans la population des apiculteurs, les éleveurs sont minoritaires. Ce que nous considérons ici comme des éleveurs d’abeilles, ce sont des apiculteurs qui spécialisent leur activité apicole autour de la reproduction de reines et d’essaims. Ils sont éleveurs multiplicateurs s’ils produisent reines et essaims à partir de souches sélectionnées. Ils sont éleveurs sélectionneurs s’ils élaborent à long terme des programmes de sélection basé sur certains caractères de l’abeille comme la production de miel, la douceur, la tenue de cadre, l’absence d’essaimage, la résistance aux parasitoses et maladies... Les différentes lignées sélectionnées doivent encore être testées. Cela demande un cheptel très important (idéalement plus de 200 colonies). Les sélectionneurs sont beaucoup plus rares que les multiplicateurs et sont pour ainsi dire inexistantes en Belgique.

En Wallonie, les éleveurs « économiques », c’est-à-dire susceptibles de pouvoir fournir une facture à leurs clients, se comptent sur les doigts d’une main. L’opération de fourniture de reines aux élèves apiculteurs dans le cadre du Plan Maya pour les apiculteurs en 2011 en a fourni la preuve. Les choses n’ont pas beaucoup évolué aujourd’hui. Bon nombre des éleveurs recensés sur différents sites¹¹ n’ont pas de statut officiel et ne correspondent pas réellement au statut d’éleveurs tel que défini ici. Beaucoup fournissent des reines et des colonies aux apiculteurs dans une économie parallèle. La pyramide des âges est également très élevée. Plusieurs éleveurs notoires dépassent la soixantaine et ont un statut de retraité.

En un mot, on ne peut pas parler de réel secteur de l’élevage. Par contre, on peut souligner l’intérêt de plusieurs apiculteurs amateurs ou producteurs polyvalents (associant production de miel et élevage) pour la question de l’élevage. Ceci est perceptible lorsqu’on constate l’engouement pour des programmes de recherche comme ceux développés par Arista Bee Research Belgium pour la recherche d’une abeille VSH ou par Beebred Belgium programme de sélection adapté aux races carnica, ligustica, mellifera et sicula. À noter que les deux programmes s’adossent à un réseau international.

¹¹ <https://perso.unamur.be/~jvandyck/homage/elver/archiv.html#paysBE> et <http://pedigree.mellifica.be/list>

2-2-1-2- Les stations de fécondation

En Wallonie, installer une station de fécondation en zone favorable est relativement difficile compte tenu de la géographie du territoire. L'Ardenne est sans doute la zone dont la structure paysagère est la plus propice à cet égard. Si la Wallonie ne peut rivaliser avec les autres pays du Nord de l'Europe ou avec la Suisse, on peut tout de même citer trois stations de fécondation.

La station de fécondation de l'abeille noire à Virelles gérée par l'association Mellifica¹². Depuis 2004, elle se situe dans une zone protégée par décision politique locale.

Une autre, consacrée aux abeilles carnica, gérée par la section de Eupen¹³, se situe au milieu des fagnes, isolée par des massifs forestiers. Aucune apiculture ne pourrait être pratiquée dans cet environnement d'une grande pauvreté florale, ce qui évite les fécondations incontrôlées. Les ruches à mâles sont nourries en permanence durant toute la période de reproduction.

Enfin, une station de fécondation récente est installée à Sélange, à la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg, pour le suivi et la fécondation naturelle en milieu protégé des filles de reines inséminées avec un seul mâle par Arista Bee Research Belgium. Cette station est gérée par la section apicole de Arlon-Messancy.



Figure 34 - Carte des stations de fécondation

¹² <https://www.mellifica.be/a/station-de-fecondation/>

¹³ <http://www.belegstelle-ternell.be/francais/>

Les abeilles élevées en Wallonie sont fortement métissées selon une étude génomique réalisée par l'ULiège (voir 3-4-6- SELAPIS). La relative hybridation des populations d'abeilles élevées en Wallonie peut être mise en parallèle avec la déclaration des apiculteurs eux-mêmes identifiant la race d'abeilles qu'ils élèvent dans le cadre du Monitoring 2009-2010 réalisé par l'Unité d'Entomologie fonctionnelle et évolutive (Gembloux Agro-Bio Tech – ULiège).

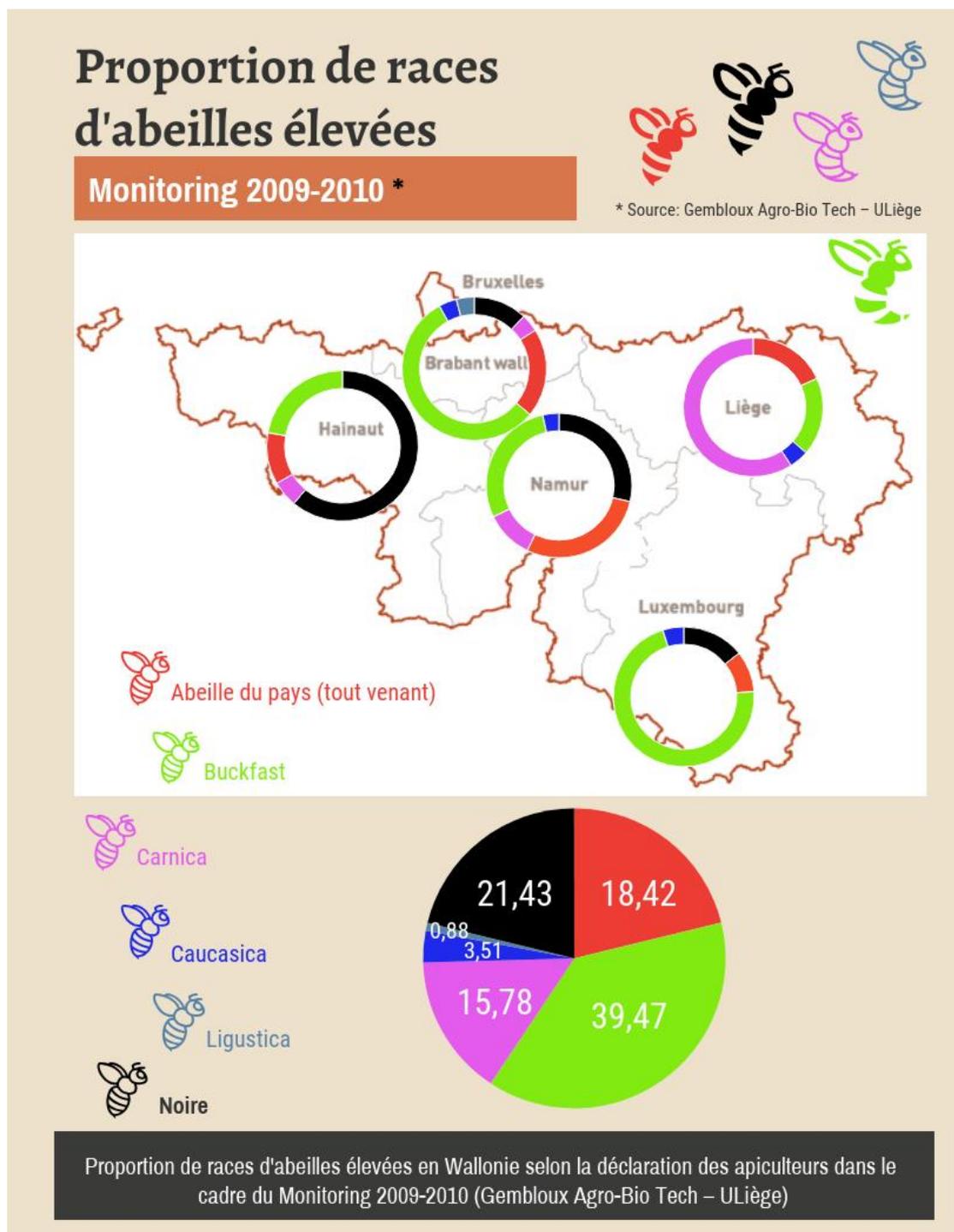


Figure 35 - Proportion de races d'abeilles élevées selon la déclaration des apiculteurs dans le cadre du Monitoring 2009-2010 (Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège)

De grandes tendances historiques permettent de cartographier le territoire. Ceci ne peut être qu'indicatif car une bonne partie des apiculteurs ne se soucie pas de conserver une race d'abeille bien précise. Par ailleurs, le travail prosélyte de l'association Mellifica remporte un certain succès parmi les apiculteurs réceptifs à des arguments « nature ». Historiquement, si l'on en croit le « Précis d'apiculture et de sélection des reines » de l'éleveur ardennais Gillet-Croix (1924), il existait une véritable biodiversité de l'abeille mellifère en Belgique :

« *L'abeille noire ou commune, nommée parfois, mais à tort abeille allemande, constitue la race indigène de l'Allemagne, de la Belgique et de la France.* » Gillet-Croix distingue trois écotypes de cette abeille noire en Belgique :

- La campinoise : « plus noire, plus délicate et plus effilée que l'ardennaise » ;
- L'abeille du Centre : « d'un beau noir luisant », « très travailleuse et peu essaimeuse » ;
- L'ardennaise : « aux poils roux, se recommande tout particulièrement pour sa diligence ».

L'auteur cite aussi la présence dans les ruchers des années 1920 de :

- L'abeille carniolienne ;
- L'abeille caucasienne ;
- L'abeille italienne ;
- L'abeille chypriote ;
- L'abeille « cyrienne » ;
- « L'abeille dorée ou trèfle rouge en provenance d'Amérique ».

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Nous pouvons réduire à trois le nombre de races d'abeilles dans les ruchers en dehors de ce qui est qualifié d'abeille locale ou abeille du pays, c'est-à-dire l'abeille qui se reproduit sans contrôle apicole.

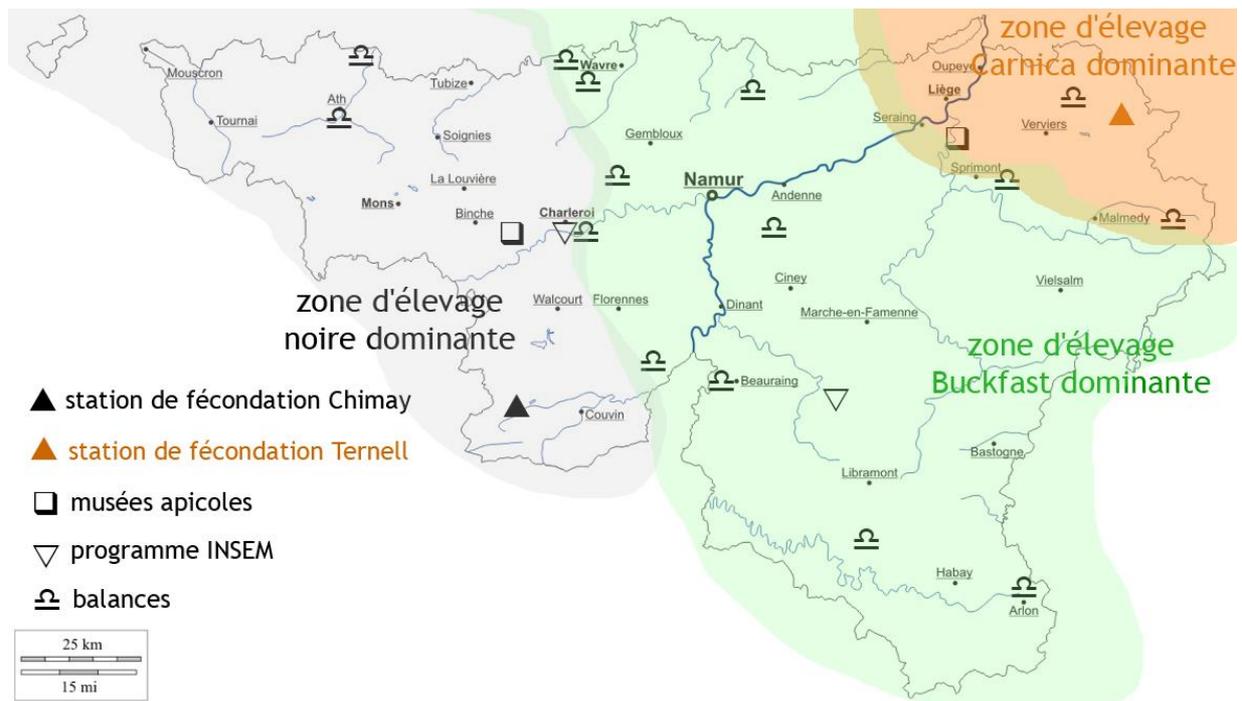


Figure 36 - Distribution géographique des races – carte générale purement indicative

Les apiculteurs du Hainaut élèvent traditionnellement l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*). L'influence de l'asbl Mellifica, qui maintient la station de fécondation de Chimay et sa zone de protection, n'est probablement pas étrangère à cet état de fait même si ce n'est pas la seule raison. Mellifica propose sur son site¹⁴ le nom des éleveurs d'abeilles noires qui s'engagent à respecter la charte de qualité de l'asbl. Ils sont 11 en Wallonie et à Bruxelles. Ce nombre ne suffit pas à répondre à la demande des apiculteurs convaincus par la philosophie de l'asbl Mellifica et les qualités intrinsèques de l'abeille noire.

Dans la région de Liège, de nombreux apiculteurs apprécient l'élevage de l'abeille carniolienne (carnica). La région a longtemps bénéficié du travail de fond d'un sélectionneur et éleveur de qualité de renommée internationale, Henri Renson, décédé en 2012. Il a maintenu plusieurs dizaines de lignées depuis les années 1970. La section apicole de Cheratte¹⁵, à laquelle il appartenait, tente avec difficulté de préserver ce patrimoine. La station de fécondation carnica de Ternell permet des fécondations en milieu naturel. C'est en effet surtout dans la région germanophone que la carnica est la mieux représentée du fait de la proximité géographique et culturelle avec l'Allemagne d'où les reines sont importées. Il reste un seul véritable éleveur multiplicateur/sélectionneur en carnica : Kevin Pauwels à Butgenbach. Du côté francophone, aujourd'hui, l'influence d'éleveurs comme Jean-Paul Demonceau et Didier Brick contribue au développement de l'abeille Buckfast.

L'abeille Buckfast est une race d'élevage sélectionnée et stabilisée par un moine bénédictin, Frère Adam, suite aux conséquences dramatiques d'un épisode d'acariose sur les souches d'abeilles locales en Angleterre au début du XX^e siècle. Des caractères génétiques de plusieurs sous-espèces d'abeilles mellifères ont été à l'origine de l'abeille Buckfast. Très

¹⁴ <https://www.mellifica.be/eleveurs/>

¹⁵ <https://www.frpla.be/sections/lg-12-section-royale-apicole-et-horticole-de-cheratte>

appréciée par certains apiculteurs pour des caractères comme la douceur ou la productivité, l'abeille Buckfast a bénéficié et bénéficie toujours du professionnalisme d'un bon nombre d'éleveurs en Wallonie. Citons aussi l'expertise de Jean-Marie Van Dyck, passionné par les travaux de Frère Adam dont il propose une bibliographie exhaustive sur Internet¹⁶. Il a par ailleurs mis à disposition l'information sur les lignées¹⁷ des différents éleveurs de l'abeille Buckfast participant au réseau des « Éleveurs Buckfast européens ». Une soixantaine d'éleveurs belges sont référencés, huit d'entre eux offrant un suivi de plus de 8 années jusqu'en 2018 et 24 étant référencés pour les deux dernières années (2017-2018), incluant de nouveaux venus. Ces éleveurs bénéficient d'un programme d'insémination artificielle organisé par Jean-Marie Van Dyck et d'autres éleveurs passionnés parmi lesquels se trouve Renaud Lavend'homme, désormais connu pour son travail au sein de l'asbl Arista Bee Research Belgium (voir 2-3-4-2- Arista Bee Research Belgium p.43). Ce travail met en lumière une collaboration internationale (BE, DE, DK FR, FI, LU) entre éleveurs et sélectionneurs d'abeilles Buckfast.

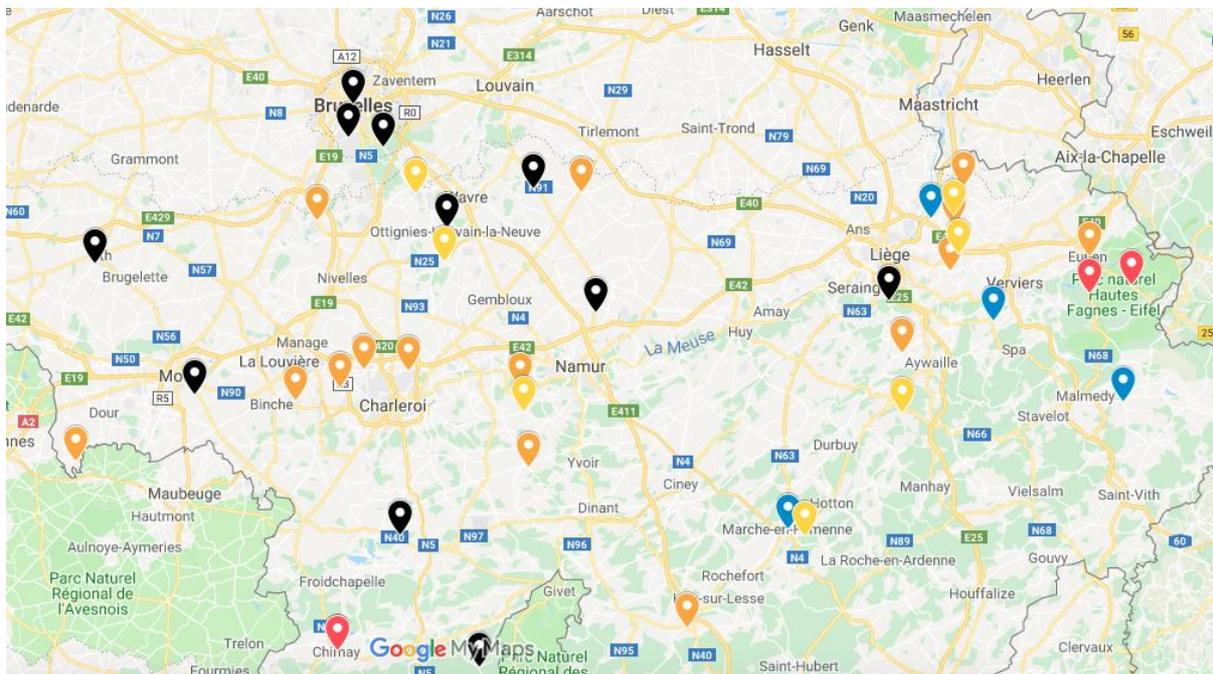


Figure 37 - Éleveurs et stations de fécondation

Légende détaillée de la carte :

- en rouge : stations de fécondation (1 abeille noire, 2 carnica) ;
- en noir : éleveurs d'abeilles noires répondant à la charte de qualité de l'asbl Mellifica ;
- en orange : « Éleveurs Buckfast européens »
- en jaune : autres éleveurs Buckfast
- en bleu : éleveurs carnica

¹⁶ <https://www.pedigreeapis.org>

¹⁷ <http://perso.unamur.be/~ivandyck/homage/elver/archiv.html>

Comme on le voit sur la carte, la répartition des éleveurs sur le territoire correspond plus ou moins à la carte de distribution géographique estimée des races, à l'exception toutefois des éleveurs d'abeilles noires qui ne sont pas circonscrits au Hainaut et viennent persiller le territoire.

2-2-2-Le secteur marchand

2-2-2-1 – Les distributeurs de matériel apicole

Les principaux distributeurs spécialisés sont les suivants :

- Bee Distri – Lomprez¹⁸ ;
- Bee-API SPRL – Ogy¹⁹ ;
- Beebox World Scrl²⁰ ;
- Établissements Baudrez – Philippeville ;
- Vergers et ruchers mosans – Dinant²¹.

Le magasin « La Ruche » (Anderlues) a fermé pour cause de pension à la fin de l'année 2019.

Le modèle émergent proposé par Beebox World est un modèle « hybride » qui associe dépôt de matériel et vente en ligne. Bee Distri se distingue par la distribution de ruches fabriquées localement avec du bois certifié PEFC et par un réseau de dépôts répartis sur le territoire. Les autres établissements fonctionnent de manière traditionnelle. Un récent partenariat est à signaler entre les Vergers et ruchers mosans et Bee Api.

Il existe aussi une dizaine de revendeurs de matériel Bijenhof²² (marchand flamand) en Wallonie et du matériel d'apiculture est également disponible dans certaines jardineries ou magasins de bricolage.

2-2-2-2 – Les distributeurs et conditionneurs de produits de la ruche

Il n'existe aucun centre de conditionnement de miel en gros en Wallonie. Par contre, Nectar&Co²³ importe des miels bio européens, les conditionne et les distribue. La plupart des distributeurs de matériel apicole vendent aussi propolis, gelée royale, cire et pollen sans nécessairement proposer une production locale. Un seul producteur de gelée royale en Wallonie, Bee & You (Péruwelz)²⁴, assure la traçabilité de son produit. Il vend aussi miel et pollen frais congelé. La carte de la diversification est jouée également par d'autres apiculteurs professionnels dont Bee Tasty (Denée)²⁵.

¹⁸ <http://www.bee-distri.be>

¹⁹ <https://www.materiel-apiculture.be>

²⁰ <https://www.beeboxworld.com>

²¹ <http://vrm.be>

²² <https://www.bijenhof.be>

²³ <http://www.nectar-co.com>

²⁴ <https://www.beeandyou.be>

²⁵ <https://www.beetasty.be>

2-2-3 – Les transformateurs de produits de la ruche

2-2-3-1 - Produits alimentaires

Vinaigre de miel, moutarde, crème de noisettes et miel, bonbons, bière au miel, etc. sont autant de produits transformés qui sont également distribués dans les magasins d'alimentation et dans les magasins de matériel apicole. Certaines entreprises ou certains artisans wallons transforment ces produits. L'entreprise Bister²⁶, à Achêne, produit de la moutarde au miel (5%) et du vinaigre de miel. Le Rucher du Chanteloup²⁷ a la particularité d'être un apiculteur-confiseur et dispose d'un atelier de confiserie. Il distribue directement une gamme de bonbons au miel et a des accords avec certains distributeurs pour la vente de ses bonbons.

2-2-3-2 - Boissons

Xavier Renotte de *Nectar&Co* est un hydroméliier également connu pour le conditionnement de miels monofloraux, (tournesol, lavande, colza, bruyère, fleur d'oranger), issus de producteurs bio européens. Il propose aussi aux apiculteurs locaux un service à façon de d'hydromel.

Plusieurs brasseries proposent des bières au miel, généralement sans utilisation de miel local :

- Brasserie Dupont (Leuze-en-Hainaut) : Bière de miel bio
- Brasserie La Binchoise (Binche) : Bière des ours
- Brasserie Lefèbvre (Quenast) : La Barbär
- ...

Il existe aussi des brassins à façon qui permettent à certains apiculteurs de produire une bière au miel à partir de leur propre production. Ce type de service est proposé par exemple par la brasserie Grain d'Orge à Hombourg. La Bee-R du Rucher du Chanteloup est produite par ce biais. Citons aussi l'Aphrodite (7.5 % alc. vol.), une bière à base de miel et de gelée royale, réalisée pour le compte des Vergers et Ruchers Mosans de Dinant par la Brasserie des Fagnes.

Citons enfin le limonadier Limomiel²⁸ (Warcoing) qui commercialise une gamme de 6 limonades au miel.

2-2-3-3-Venin d'abeilles

Le secteur est confidentiel. En Wallonie, Alpha Biotoxine²⁹, petite entreprise située à Montreuil-au-Bois dans le Hainaut, exploite un marché de niche en proposant du venin d'abeille de qualité aux laboratoires de recherche. L'entreprise a été créée en 2008. À l'origine spécialisée dans le prélèvement du venin de serpents, le venin d'abeille correspond à une diversification des services.

²⁶ <http://www.bister.com>

²⁷ <https://www.rucher-du-chanteloup.be>

²⁸ <http://www.limomiel.com>

²⁹ <http://www.alphabiotoxine.be/>

2-2-3-4-Produits cosmétiques

La vague de la Slow cosmétique favorise le développement de savonneries et autres fournisseurs de produits cosmétiques jouant la carte de la production locale. Le miel est un ingrédient qui entre bien souvent dans la composition de certains de ces produits. Citons par exemple L'arbre à savon³⁰ qui fabrique des savons à froid à partir du miel produit à Louvain-la-Neuve. On peut citer Bee Nature Cosmetic Sprl³¹ (Wavre), une startup créée en 2012 spécialisée dans la production et la diffusion de produits cosmétiques à base de produits de la ruche.

2-2-3-5 - Produits et services médicaux et parapharmaceutiques

Les produits médicaux à base de produits de la ruche constituent un secteur émergent. La société Gelbopharma sprl³² (Louvain-la-Neuve) sélectionne, conditionne et distribue de la gelée royale, de la propolis, du pollen et du pain d'abeille sous la forme de compléments alimentaires (gouttes, pastilles, gellules, etc.).

La société liégeoise *Honey Patch*³³ propose aux hôpitaux un miel antiseptique naturel d'origine contrôlée conditionné sous la forme de pansements ou de tubes.

Depuis juin 2019, un couple d'apiculteurs a démarré une activité complémentaire à base d'air des ruches : « Le centre respiratoire par l'air des ruches »³⁴. Cette activité allie relaxation et soutien dans le cadre des maladies respiratoires.

2-2-5 – Le parrainage de ruches

Le parrainage de ruches est une activité en développement qui bénéficie sans doute d'un effet de mode. Cela concerne les particuliers autant que les entreprises qui peuvent trouver là le moyen d'obtenir une image positive et verte. En Wallonie, en dehors de quelques associations qui proposent ce type de service à petite échelle pour des particuliers, il existe des structures dont le modèle économique est basé plus fondamentalement sur ce type d'activités. Citons trois exemples parmi d'autres :

- *Made in abeilles* asbl³⁵ (Esneux) - Made in Abeilles Bee to B est une coopérative à finalité sociale qui propose aux entreprises wallonnes de s'engager pour la sauvegarde des insectes pollinisateurs via un système de parrainage de colonie.
- *Terre@Air*³⁶ est une asbl dédiée à l'éducation à l'environnement qui finance une partie de son activité par le parrainage de ruches.

³⁰ <https://www.larbreasavon.be>

³¹ <http://beenature.be/>

³² <https://gelbopharma.com>

³³ <https://www.honey-patch.com/be/fr>

³⁴ <https://www.facebook.com/Le-centre-respiratoire-par-lair-des-ruches-2368060006814828/>

³⁵ <http://www.madeinabeilles.be>

³⁶ <https://www.terreatair.be>

- *Alterapi*³⁷ est une sprl dont les activités tournent autour de la qualité de l'environnement et de la réparation des espaces. L'entreprise démarcher les communes Maya pour l'installation de ruches.
- *BeeOdiversity* installe, entre autres, des colonies d'abeilles et des hôtels à insectes et assure l'ensemble de la gestion ainsi que de la sensibilisation à l'environnement.

La question du parrainage de ruches est une question polémique dans le contexte urbain, vivement contesté par certaines associations environnementalistes qui dénoncent la concurrence faite par ces ruches commerciales aux abeilles sauvages. Ce débat pose un préjudice aux apiculteurs urbains qui, avec leurs deux ou trois ruches, sont inclus dans la même polémique.

2-2-6 – Culture et patrimoine

La Wallonie dispose de 2 musées de l'apiculture, l'un dans la Province de Liège, l'autre dans le Hainaut. Le **musée de l'Abeille et de l'Apiculture de Tilff**³⁸ existe depuis avril 1974. Il est situé à Esneux dans l'ancienne ferme du Château Brunsode. Le **Musée du miel de Lobbes**³⁹ accueille le grand public gratuitement, en particulier le public scolaire.

D'un point de vue patrimonial, le travail de l'**association Apistoria**⁴⁰, constituée en 2001, a la triple mission de diffuser des informations sur les relations hommes-abeilles, d'assurer la conservation de cette histoire et de sauvegarder le patrimoine apicole.

2-3 – Organisation générale du secteur apicole wallon

Historiquement, le secteur apicole wallon est organisé selon un modèle pyramidal selon lequel des structures fédératrices chapeautent un ensemble de sections. L'émergence de la société de l'information, en donnant à chacun plus de liberté et l'opportunité de s'exprimer facilement et directement, renforce la tendance déjà marquée à l'individualisme de l'apiculteur. Le besoin d'avoir recours à une entité apicole est de moins en moins marqué, à l'exception de la formation. Les ruchers écoles continuent d'attirer de nouveaux apiculteurs mais peinent à les fidéliser dans un cadre traditionnel.

2-3-1-Les structures fédératrices

Chaque province wallonne dispose d'une fédération apicole :

- Fédération apicole de la Province de Namur – FAPN (Union professionnelle)⁴¹ – Au moment où nous terminons ce document, nous apprenons que cette fédération a entamé un processus de dissolution ;
- Fédération des apiculteurs du Brabant-Wallon – FABW (asbl)
- Fédération provinciale d'apiculture du Luxembourg – FPAL (Union professionnelle)

³⁷ <https://www.alterapi.be>

³⁸ http://www.esneux.be/site/loisirs_et_dec/tourisme/musee/?ref_annu=1218

³⁹ <http://www.museedumiel.be/musee/>

⁴⁰ <http://www.apistoria.org>

⁴¹ <https://www.frpla.be>

- Fédération royale des unions professionnelles apicoles du Hainaut – FRUPAH ⁴²- (Union professionnelle)
- Fédération royale provinciale liégeoise d’apiculture - FRPLA (Union professionnelle)⁴³.

Ces différentes fédérations regroupent des sections et des ruchers écoles. Certaines des fédérations provinciales sont regroupées dans une **Union des Fédérations Apicoles de Wallonie et de Bruxelles (UFAWB)** : la FABW (Brabant Wallon), la FPAL (Luxembourg), et la FRUPAH (Hainaut). Des individus jouent le rôle de correspondants dans les autres fédérations ce qui permet de maintenir le nom historique de ce regroupement. Dans les faits, les apiculteurs bruxellois se sont retirés de cette structure en octobre 2003 (source SRABE). La Fédération de Liège a suivi ce mouvement en janvier 2004 puis la Fédération de Namur en août de cette même année.

Il existe également l’**Union royale des ruchers wallons (URRW)** qui fédère 15 sections et des ruchers écoles sur une grosse partie du territoire wallon. Dans un récent élan unioniste, URRW et UFAWB éditent conjointement la revue « Apiculture en Wallonie » dont le 1^o numéro est sorti au printemps 2019.

Abréviation de la fédération provinciale	Nombre de sections	Nombre d’apiculteurs (MAJ)	Nombre total de ruchers écoles	Nombre de ruchers écoles subsidiés en 2017	Nombre de ruchers écoles subsidiés en 2018
FABW (Brabant Wallon)	7	200	2	1	1
FAPN (Namur)	13	325	4	2	0
FPAL (Luxembourg)	15	525	5	2	3
FRPLA (Liège)	11	420	1	1	1
FRUPAH (Hainaut)	20	630	7	5	5
URRW	15	1200	13	7	8
RE indépendants	NA	?	NA	5	2

2-3-2- La Fédération apicole belge

La Fédération apicole belge (<http://www.fab-bbf.be>) a été créée en 1996 dans la perspective du Congrès Apimondia d’Anvers de 1997. La FAB défend les intérêts des apiculteurs au niveau fédéral, régional et européen. Elle représente les apiculteurs affiliés auprès des autorités politiques et administratives belges. Elle est l’interlocuteur agréé par le gouvernement fédéral pour proposer des candidats assistants apicoles auprès de l’AFSCA et pour assurer leur formation permanente. La FAB participe systématiquement aux travaux de concertation fédéraux au niveau des différents ministères comme la santé publique, l’économie ainsi que l’AFSCA. Elle défend les apiculteurs et leur cheptel en cas de problèmes dont les problèmes sanitaires, relayant les informations légales et réglementaires belges et européennes à ses membres lors de réunions bimestrielles organisées à Bruxelles près de la Gare du Midi pour faciliter les communications.

La FAB est membre d’Apimondia et de Bee Life. Les membres de la FAB sont les suivants :

⁴² <http://frupah.skynetblogs.be>

⁴³ <https://www.frpla.be>

- la SRABE – Bruxelles m’Abeilles ;
- l’ URRW ;
- la FRPLA ;
- la FAPN ;
- la section de Nivelles ;
- la section du Sud-Luxembourg (St Léger) ;
- le CARI ;
- l’Algemene Vlaamse Imkervereniging – AVI ;
- la Vlaams-Nederlandse Imkers Federatie vzw – VNIF ;
- le Vlaams-Brabants Verbond van Imkersverenigingen vzm - VBVI.

Sa Présidente est actuellement Eliane Keppens, son vice-président Laurent Ignoul, son secrétaire Etienne Bruneau et son trésorier Yves Roberti-Lintermans.

2-3-3-Les sections

2-3-3-1-Les sources d’informations attestant de l’existence des sections

Un questionnaire à destination des responsables des sections a été réalisé en 2017 dans le cadre du projet Bee Wallonie. 65 responsables de sections ont reçu le questionnaire sur base des informations fournies par les fédérations et unions apicoles. 40 réponses ont été renvoyées. Un nouveau questionnaire envoyé en 2019 pour mise à jour des données n’a été rempli que par 19 sections. Soit la moitié des sections a disparu, soit il y a un manque de motivation pour remettre des informations à jour. L’activation d’un formulaire en ligne sur le site Bee Wallonie est prévue pour permettre de réaliser cette mise à jour en simplifiant la procédure de réponse et de mise à jour des données.

2-3-3-2-Situation des sections en 2017

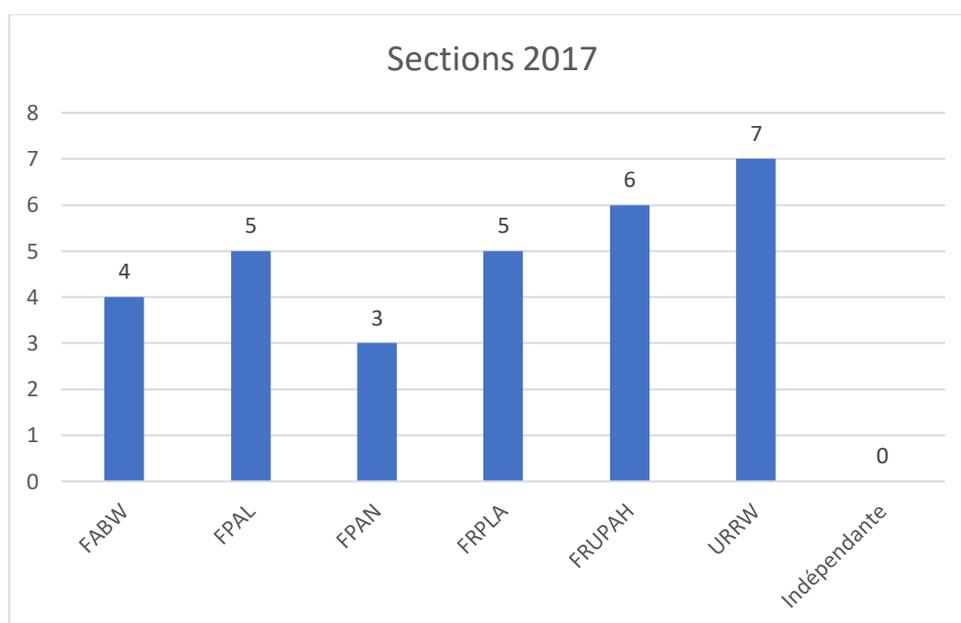


Figure 38 - Structure chapeau des sections ayant répondu au questionnaire

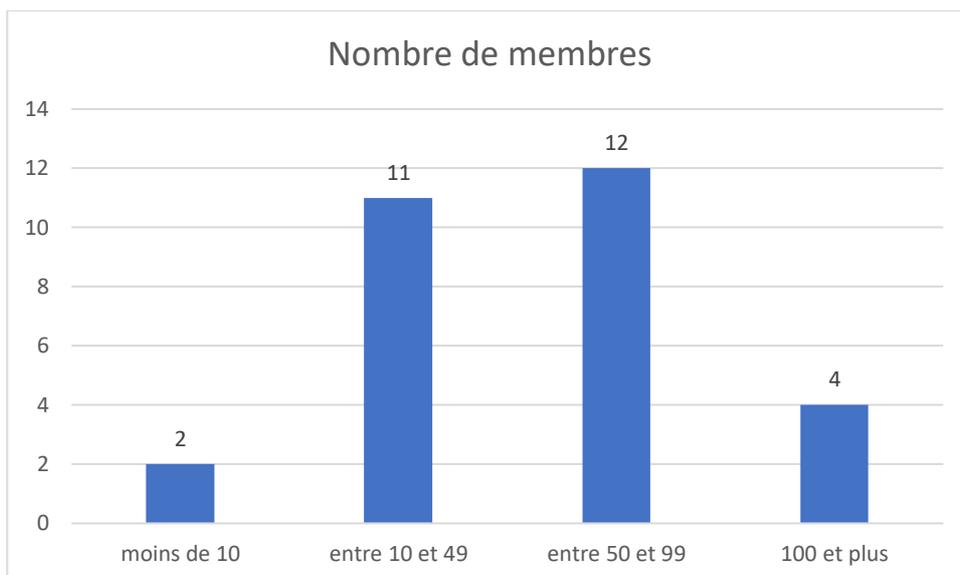


Figure 39 - Volume de la section via une fourchette d'estimation du nombre de membres

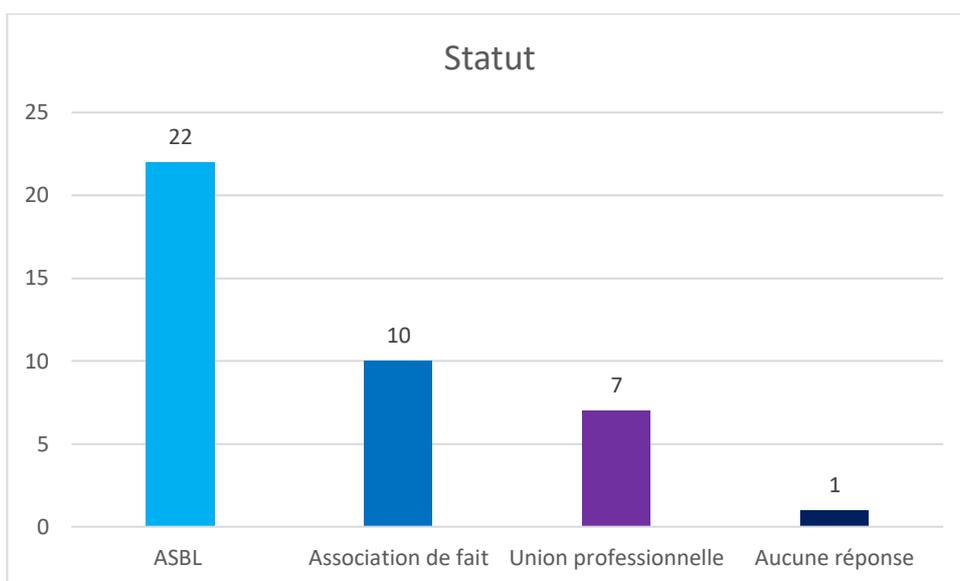


Figure 40 - Statut légal des sections

Depuis 2017, et sous l'impulsion de la réforme de la formation, le statut « asbl » a progressé.

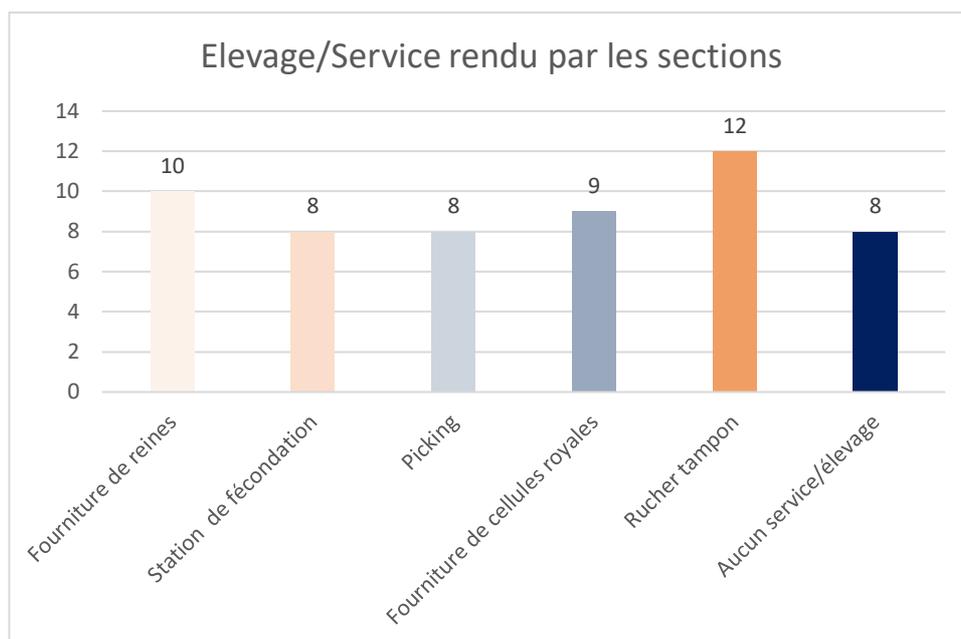


Figure 41 - Principaux services liés à l'élevage

Les sections de moins de 10 membres offrent généralement peu de services à leurs membres.

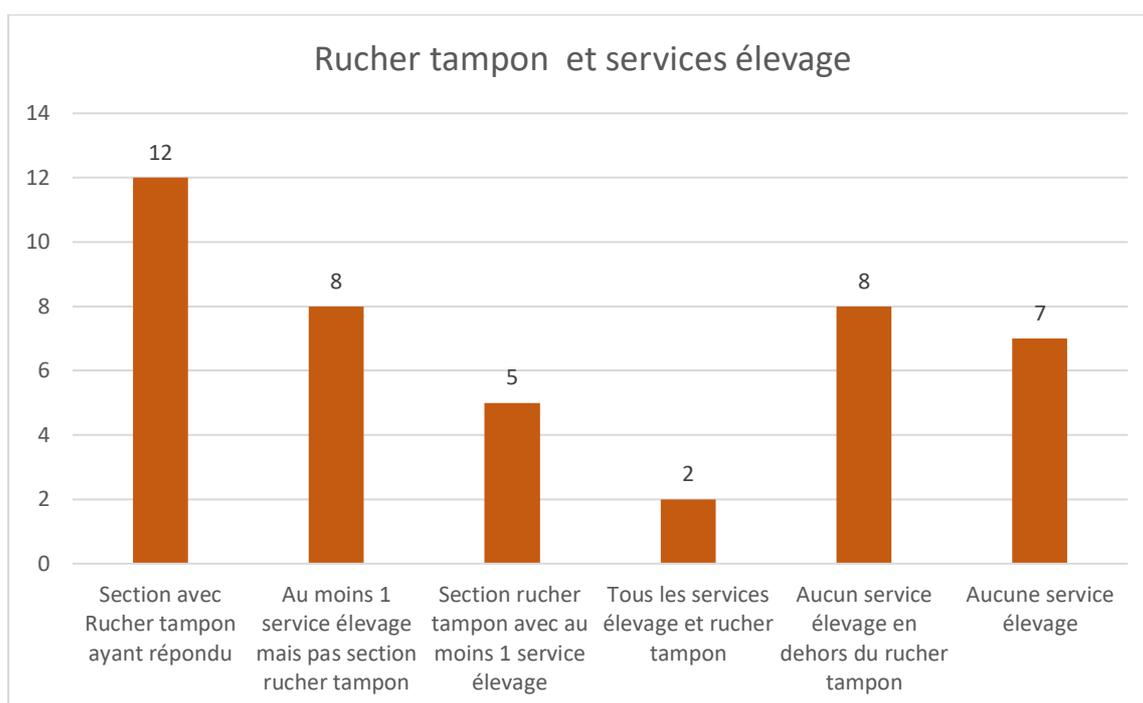


Figure 42 - Sections Rucher tampon et services d'élevage

A ces services, il faut aujourd'hui ajouter la collaboration de certaines sections au projet Arista Bee Belgium. C'est en particulier le cas de la section d'Arlon.

2-3-3-3- Les indicateurs de vitalité des sections

Toutes les sections ne jouent pas le même rôle auprès des apiculteurs. Si certaines se contentent de vivre avec un petit noyau d'apiculteurs, d'autres offrent des services plus

étendus et organisent des formations, des conférences, s'impliquent dans des projets apicoles ou auprès des communes Maya. Certaines sections n'ont pratiquement aucune visibilité tandis que d'autres ont compris les enjeux de la communication numérique. Il est facile d'identifier les sections actives, sur les réseaux sociaux par exemple. Il est également aisé de recenser également celles qui disposent d'un site internet mis à jour et fourni en informations. Par ailleurs, dans la liste des indicateurs de vitalité des sections et de leur engagement dans le tissu sectoriel, on peut aussi évoquer la participation à l'exercice de dénombrement des ruches organisé par le SPWARNE-DGOCM. On peut considérer que la diffusion d'informations, l'organisation de cours et de conférences et un service d'élevage de reines sont des indicateurs de vitalité des sections qui sont un gage d'attractivité pour les apiculteurs.

2-3-3-4- Sections porteuses d'un « rucher tampon »

La participation au projet « Rucher tampon » géré dans le cadre de Bee Wallonie est un indicateur supplémentaire de cette vitalité. Pour une section, être « rucher tampon », c'est-à-dire un rucher solidaire, c'est proposer des colonies aux apiculteurs de la section ayant subi des pertes de colonies. Des colonies sont proposées démocratiquement (parfois gratuitement) pour redémarrer le rucher. Ce programme de solidarité est prévu pour une durée de 10 ans à compter du 31 janvier 2015. Les sections engagées dans cette opération sont chargées de peupler les ruches, de réaliser les divisions, les traitements et tous les travaux apicoles nécessaires. Dans chaque section, une équipe d'au minimum deux personnes est affectée au travail que cela implique. Ces équipes tiennent un registre de suivi des colonies et de suivi des ventes à fournir en cas de besoin. En produisant une réserve d'abeilles, les sections apicoles ayant relevé le défi offrent un service très utile à leurs membres et suscitent l'intérêt des apiculteurs pour l'adhésion à leur section.

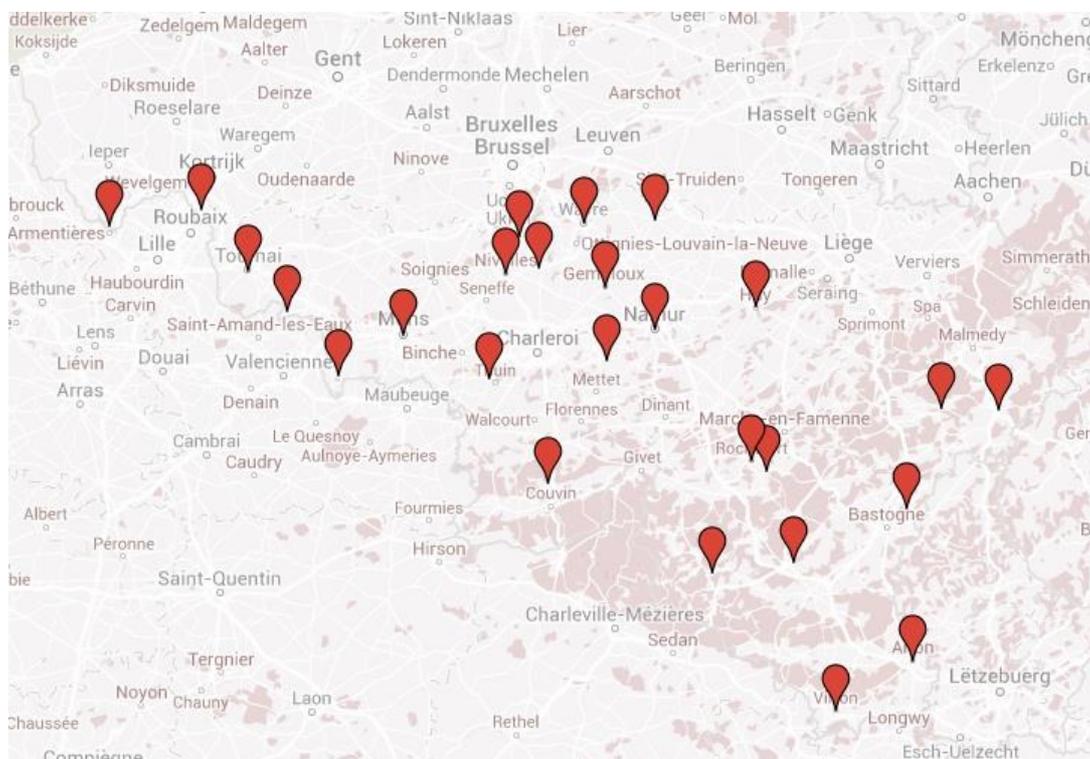


Figure 43 - Carte de répartition des ruchers tampons en Wallonie

Les ruchers tampons sont conduits de manière très différente d'une section à une autre. C'est le cas pour les modalités d'accès au service mais aussi pour les résultats obtenus. Il a fallu attendre l'année 2017 pour obtenir des résultats relativement significatifs.

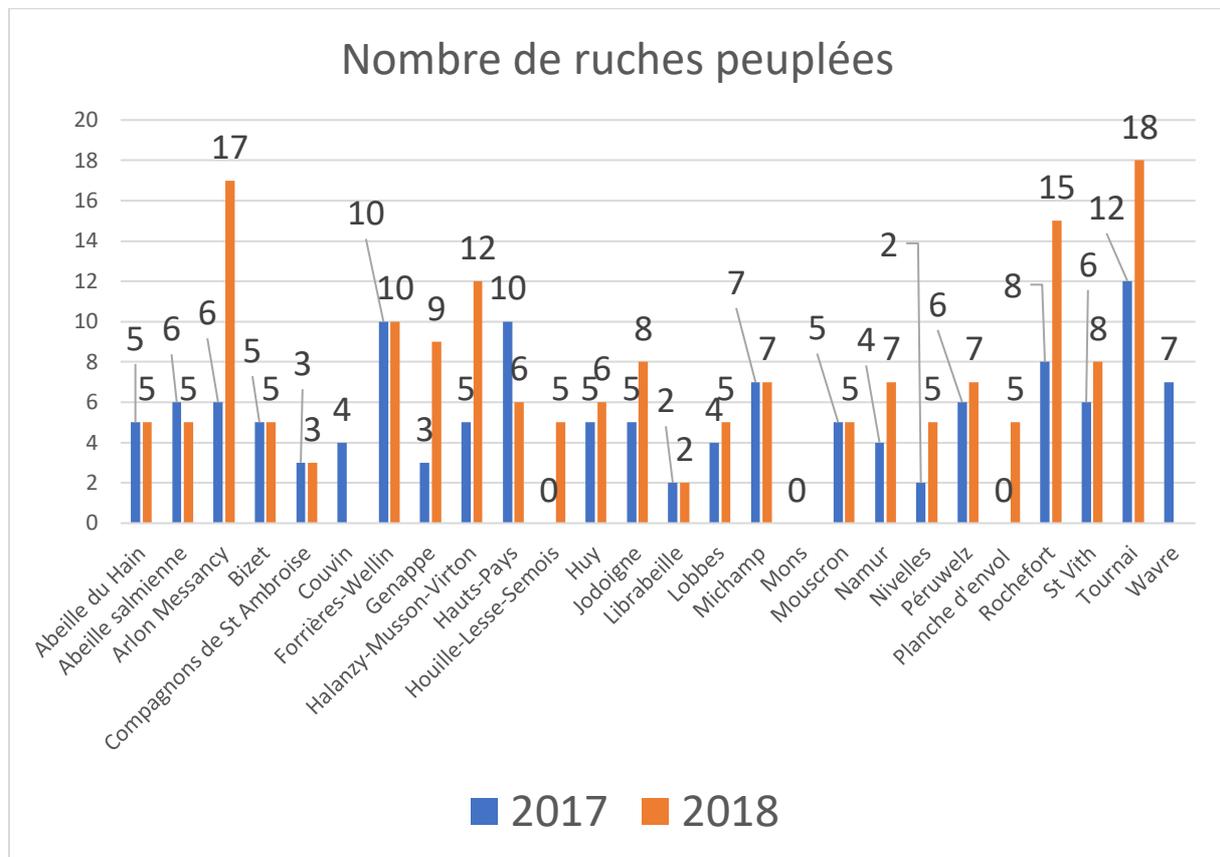


Figure 44 - Ruchers tampons - nombre de ruches peuplées

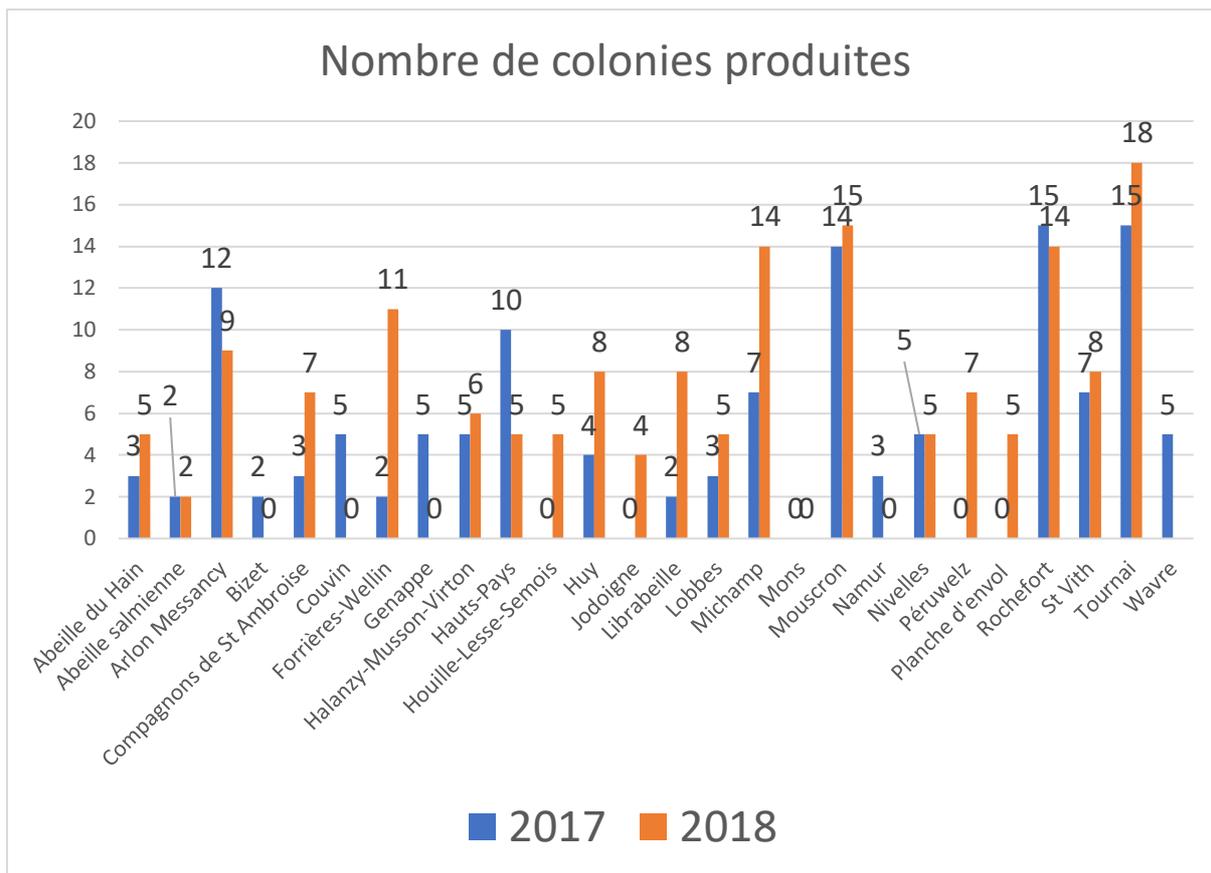


Figure 45 - Ruchers tampons - nombre de colonies produites

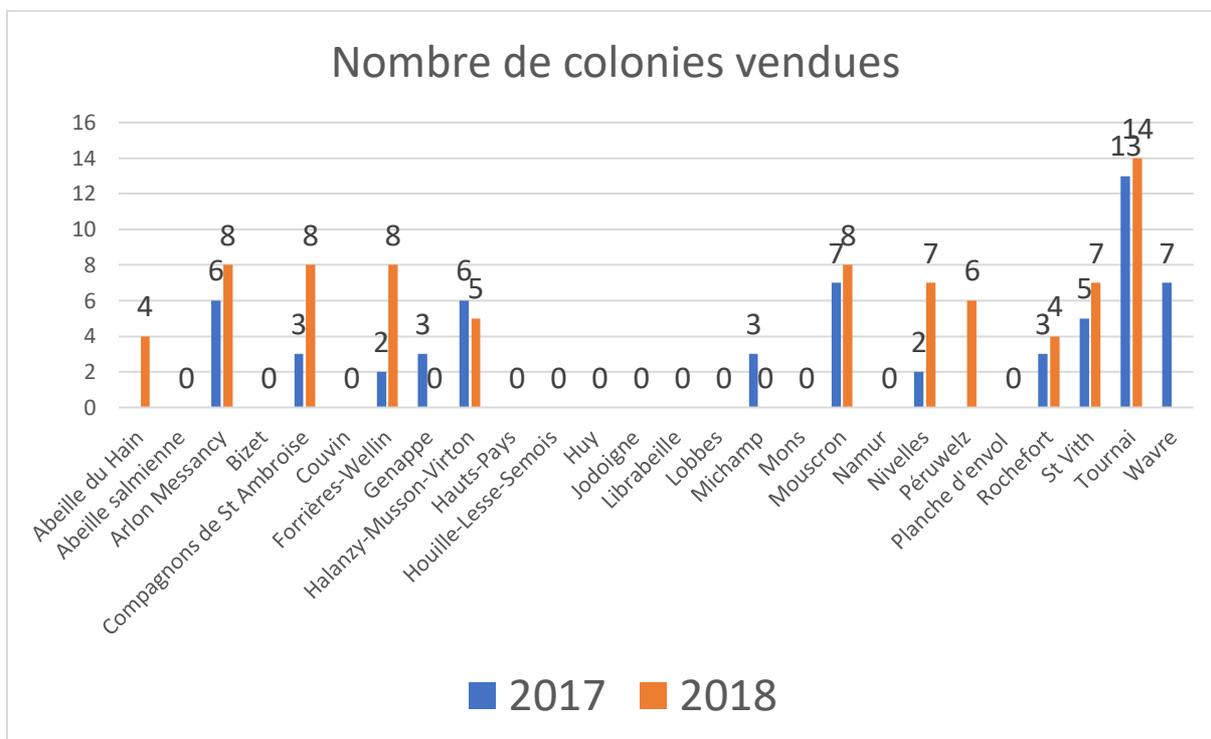


Figure 46 - Ruchers tampons - nombre de colonies vendues

2-3-4-D'autres associations pour les apiculteurs

Ces dernières années, nous assistons à un phénomène d'émancipation des structures apicoles de terrain en rupture avec le schéma classique section/fédération/union. Cela se manifeste par l'émergence d'associations apicoles fonctionnant en toute indépendance ou par des collaborations et des partages d'informations entre apiculteurs sans tenir compte du cadre classique. Les groupes d'échanges apicoles sur les réseaux sociaux sont un exemple de ce phénomène. Les apiculteurs de tous horizons échangent sur plusieurs groupes et pages Facebook même sans être affiliés à la structure porteuse. Nous y reviendrons au chapitre communication.

2-3-4-1 - Le CARI

Le CARI asbl⁴⁴ existe depuis juin 1983 et dispose aujourd'hui d'un rayonnement qui déborde le cadre local. Il s'agit d'une association généraliste proposant une panoplie de services aux apiculteurs :

- édition et la diffusion d'informations ;
- analyses organoleptiques et physico-chimiques des produits de la ruche par un laboratoire certifié ;
- formation spécialisée ;
- participation à des programmes de recherche.

La notoriété de l'association a depuis longtemps débordé les frontières belges et wallonnes et diffuse l'image d'une apiculture de qualité à l'étranger, soutenue par des outils de rayonnement du savoir-faire apicole wallon (voir « Outils de rayonnement et de diffusion »). Une dynamique d'ouverture au monde extérieur a été progressivement mise en place, soutenue par l'expertise des employés de l'asbl :

- participation aux réunions et congrès internationaux ;
- implication dans des structures internationales (EDAPI, Groupe de travail Miel du COPA-COGECA ; hébergement de la Coordination européenne BeeLife ;
- responsabilités au niveau d'Apimondia.

L'asbl fait le choix de s'adapter à l'évolution du contexte apicole dont elle surveille les innovations et les changements. Aujourd'hui, son cœur de métier est triple :

- 1- qualité et valorisation des produits de la ruche ;
- 2- bien être des abeilles dans un environnement de qualité ;
- 3- adaptation et ouverture de l'apiculture aux grands enjeux d'aujourd'hui : outils numériques, changement climatique...

La qualité et la valorisation des produits de la ruche s'exprime concrètement par :

⁴⁴ <http://www.cari.be>

- la valorisation des produits pour une distribution en circuit court dans un esprit de service aux apiculteurs grâce à un laboratoire accrédité (ISO 17025) ;
- le suivi des grands dossiers d'actualité (adultération, contamination des cires, traçabilité et étiquetage, marché du miel, normes ISO pollen, miel et propolis) ;
- la valorisation de la bio-activité des produits (apithérapie, etc.) ;
- les techniques de production.

Le bien être des abeilles dans un environnement de qualité est un enjeu majeur pour lequel le CARI s'engage via :

- des conseils pour une pratique apicole plus respectueuse des abeilles ;
- des conseils sanitaires, la promotion de lutttes alternatives aux produits de synthèses, etc. ;
- l'intégration des abeilles et de l'apiculture en milieu agricole ;
- la recherche d'une amélioration de la qualité de l'environnement (Monitoring).

Le changement climatique concentre aujourd'hui l'attention du monde et impacte le monde apicole par la pratique, les changements environnementaux et les implications économiques qui en découlent. Le CARI adapte son ADN dans cette perspective :

- observatoire du monde apicole / production d'indicateurs ;
- centre de références ;
- production de ressources et diffusion d'informations ;
- organisation de week-end thématiques ;
- plate-forme d'échanges internationaux.

2-3-4-2 - Mellifica

Sur ce modèle d'association indépendante, Mellifica, spécialisée dans l'élevage de l'abeille noire de Chimay, a été créée en 1993. Mellifica⁴⁵ a depuis longtemps dépassé l'objectif de préserver l'abeille noire dans la zone de protection de Chimay et a engagé depuis quelques années des campagnes de promotion qui visent à relancer des élevages d'abeilles noires sur l'ensemble du territoire wallon. Comme mentionné sur le site de l'association, « Mellifica est une association « d'impulsion » qui propose des services et tente d'influencer le paysage apicole dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité de notre abeille. » L'engagement en faveur de l'abeille noire est une trame de fond de Mellifica qui en fait une association spécialisée à tendance « lobbyiste ». L'opération « Miel de noire » est un exemple d'action marketing mise en place par l'association. Une petite vingtaine d'apiculteurs est recensé sous cette étiquette soutenue par un argumentaire orienté « respect éthique et environnemental » à destination des consommateurs. Les informations sont disponibles sur le site⁴⁶.

⁴⁵ <https://www.mellifica.be>

⁴⁶ <http://mielnoire.be/>

2-3-4-3 - Promiel

Promiel est une association qui réunit 24 producteurs de miel sous le signe de qualité privé Perle du Terroir⁴⁷. L'association a été fondée en 1991 pour répondre au défi de produire un miel tartinable et finement cristallisé. Les apiculteurs de Promiel sont attentifs à la conformité de l'étiquetage ainsi qu'à la traçabilité des miels produits. L'association travaille avec le laboratoire agréé du CARI pour les analyses nécessaires pour valider l'ensemble des critères définis pour respecter le signe de qualité.

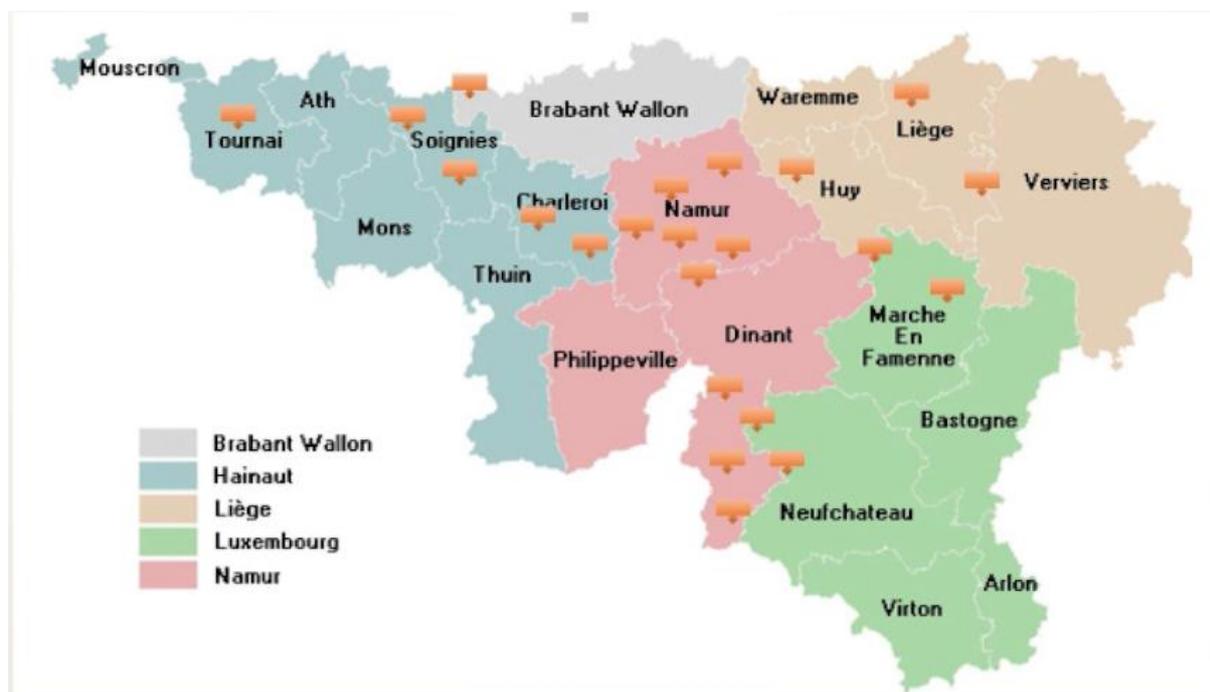


Figure 47 - Carte des apiculteurs ProMiel - Source : Steve Podevyn - ProMiel

L'association porte le projet d'indication géographique protégée (IGP) « Miel wallon » pour lequel un arrêté a été signé en 2017. La Commission européenne a réagi au dossier en faisant état d'un manque de visibilité et de notoriété du « Miel wallon ». Pour rectifier ce manque qui freine l'aboutissement du dossier IGP, Promiel et le CARI produisent des macarons autocollants à apposer sur les pots de miel et destinés à tous les apiculteurs wallons qui souhaitent soutenir la démarche et dont le miel analysé répond aux critères du cahier des charge.

2-3-4-4- Arista Bee Research Belgium

Récemment, l'association Arista Bee Research Belgium, émanation de la fondation Arista Bee Research⁴⁸, répond aux besoins spécifiques des apiculteurs recherchant une abeille résistante à varroa via un programme de sélection basé sur l'insémination instrumentale de reines avec le sperme d'un seul mâle et placée dans une petite colonie. L'association n'a pas de site internet mais le site de la fondation est disponible en français. Le groupe belge travaille dans un réseau international depuis l'origine pour progresser dans la recherche d'une abeille VSH (Varroa Sensitive Hygiene = abeille capable de détecter les

⁴⁷ <http://www.promiel.be/index.php?page=perle-du-terroir>

⁴⁸ <https://aristabeereseearch.org>

femelles varroa fondatrices en ponte dans le couvain operculé et capable d'enlever la nymphe de la cellule). L'asbl a pour objectif d' « *implémenter une méthodologie de travail permettant aux apiculteurs de sélectionner une abeille résistante* » et pour but « *de promouvoir l'élevage et la sélection d'abeilles résistantes aux maladies et plus particulièrement à Varroa destructor.* » Elle fonctionne sur l'ensemble du territoire avec des coordinateurs locaux. L'action repose sur l'engagement bénévole d'apiculteurs sur un modèle qui rappelle les actions citoyennes participatives. Un employé coordonne le projet, aujourd'hui pris en charge par le Programme Miel européen et un co-financement de la Région Wallonne. Le projet porté par Arista Bee Research Belgium a débuté en 2014 avec le début des inséminations à un seul mâle et les premiers tests VSH en Belgique. L'asbl Arista Bee Research Belgium a été créée en 2018. Elle a permis aux porteurs du projet de bénéficier de subsides de la Région Wallonne. Une collaboration avec l'asbl Mellifica a commencé en parallèle sous la forme d'inséminations et de tests sur abeilles noires. En 2019, la station de fécondation de Sélange a été installée. L'année marque aussi le début du projet d'échange avec les apiculteurs italiens et les premiers tests VSH de reines inséminées avec plusieurs mâles. Depuis 2019, Arista Bee Research Belgium participe au Programme Miel européen dans le cadre des mesures de lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche. Ce cadre se concentre ainsi sur la varroase et, dans ce contexte, sur les actions liées à la résistance contre le varroa d'une abeille VSH.

2-3-4-5 – Miel Maya Honing

Miel Maya Honing⁴⁹ est une ONG qui travaille dans le cadre de la coopération au développement en tissant des liens entre les pays du Nord et ceux du Sud à travers l'apiculture. L'association est impliquée dans le commerce équitable et le développement de micro-économies dans les communautés du Sud via la production apicole. Au niveau de la Wallonie, l'ONG collabore avec le CARI sur un projet de rapprochement des apiculteurs du Sud et du Nord qui prend la forme d'une journée Nord-Sud d'information et d'échanges portant sur différents sujets. Des ateliers de dégustation de miels tropicaux sont également organisés par les deux associations et proposés aux sections qui le souhaitent.

2-3-4-6- Les associations sans tutelle

Plusieurs associations sont détachées des structures apicoles traditionnelles de type fédération-section. Sans être exhaustif, prenons l'exemple de l'association Bee Queen⁵⁰ fondée par 7 apiculteurs de la région de Theux. Cette association propose des services typiques d'une section apicole vivante : programme d'élevage et de sélection (carnica), cours, conférences, parrainage de ruches... L'association revendique sur son site internet son « *indépendance de tutelle pour garantir l'intégrité de (ses) réalisations* ». D'autres associations fonctionnent avec le même objectif. Citons encore le Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois⁵¹ qui existe depuis 1985 et a choisi le statut associatif indépendant depuis 2010. Là encore, beaucoup de vitalité et d'initiatives sont à signaler pour les apiculteurs de la région comme la formation, l'élevage, la miellerie mobile, etc.

⁴⁹ <https://www.maya.be>

⁵⁰ <https://www.beequeen.be>

⁵¹ <https://www.rucherhls.be>

Principales structures apicoles 2019

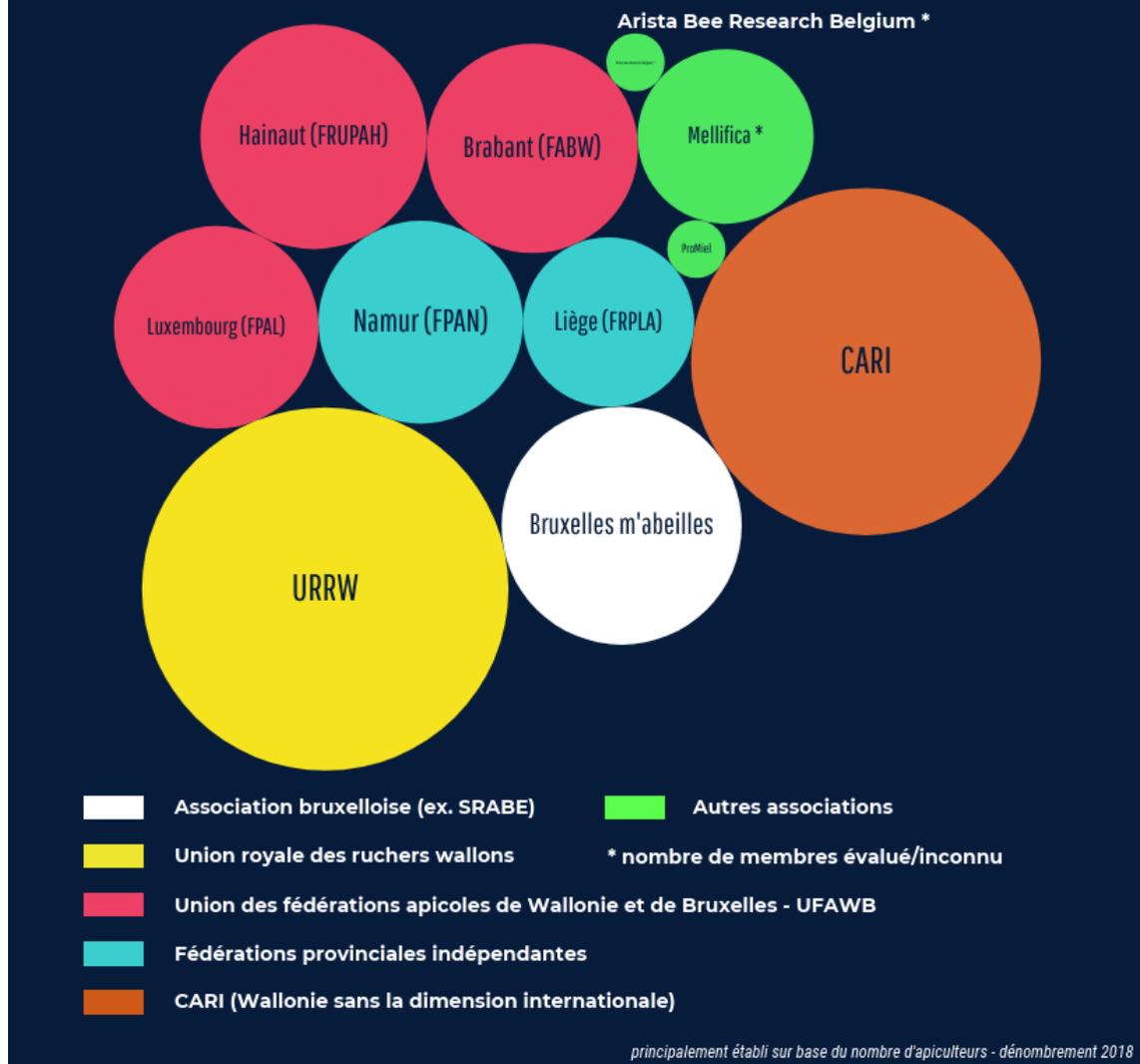


Figure 48 - Principales structures apicoles

2-4-Les centres de formation

2-4-1-Structure et répartition

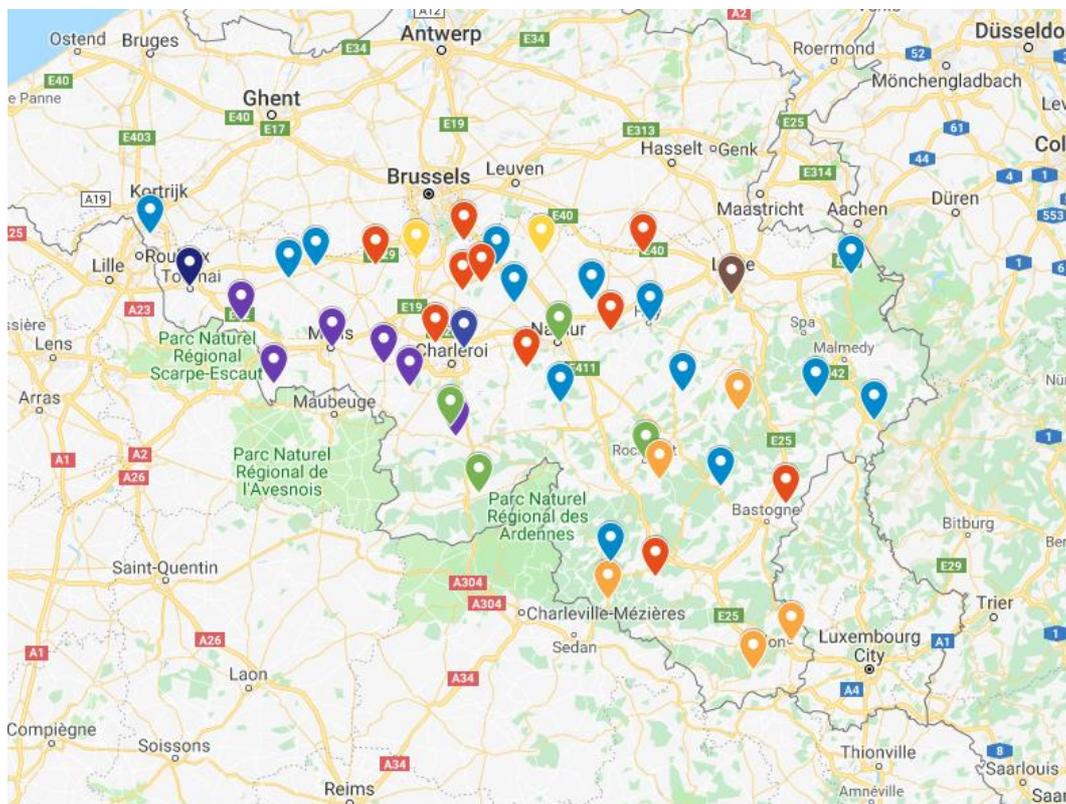


Figure 49 - Les centres de formation en région Wallonne – écoles indépendantes (bleu) / FABW (jaune) / FAPN (vert) / FPAL (orange) / FRUPAH (violet) / FRPLA (brun)

On peut recenser au total 44 centres de formation en Wallonie. Ces écoles proposent plusieurs types de cours allant des stages de découvertes à des formations spécialisées en passant par des formations en deux ans destinées à former de futurs apiculteurs. Certains centres de formation ont des objectifs spécifiques comme par exemple l'élevage de l'abeille noire ou la pratique d'une « apiculture naturelle ». De nombreuses écoles d'apiculture sont aujourd'hui indépendantes des structures apicoles fédératrices (en bleu sur la carte). D'autres fonctionnent dans le giron des fédérations : FABW (Brabant wallon) en jaune ; FAPN (Namur) en vert ; FPAL (Luxembourg) en orange ; FRUPAH (Hainaut) en violet et FRPLA (Liège) en brun. À noter que la fédération de Liège est la seule à proposer une école unique dépendant directement de la fédération. Ce n'est pas le cas dans les autres fédérations/union où l'offre de formation est prise en charge par les sections.

2-4-2-Centres de formation subsidiés

Une partie de ces centres de formation bénéficie d'un subside de la part du Service public de Wallonie. Depuis le 16 juin 2016, il existe un *arrêté du Gouvernement wallon relatif à la formation en apiculture*⁵². Depuis lors, les ruchers écoles et centres de formation désireux d'obtenir un subside régional pour la mise en place de cours d'apiculture doivent répondre à

⁵² <http://www.beewallonie.be/formation-apiculture/formation-documents-officiels/>

des appels à projets lancés annuellement par l'administration (SPWARNE - Direction de la Qualité et du Bien-être animal). L'obtention des subsides est soumise à un certain nombre de critères d'admissibilité⁵³.

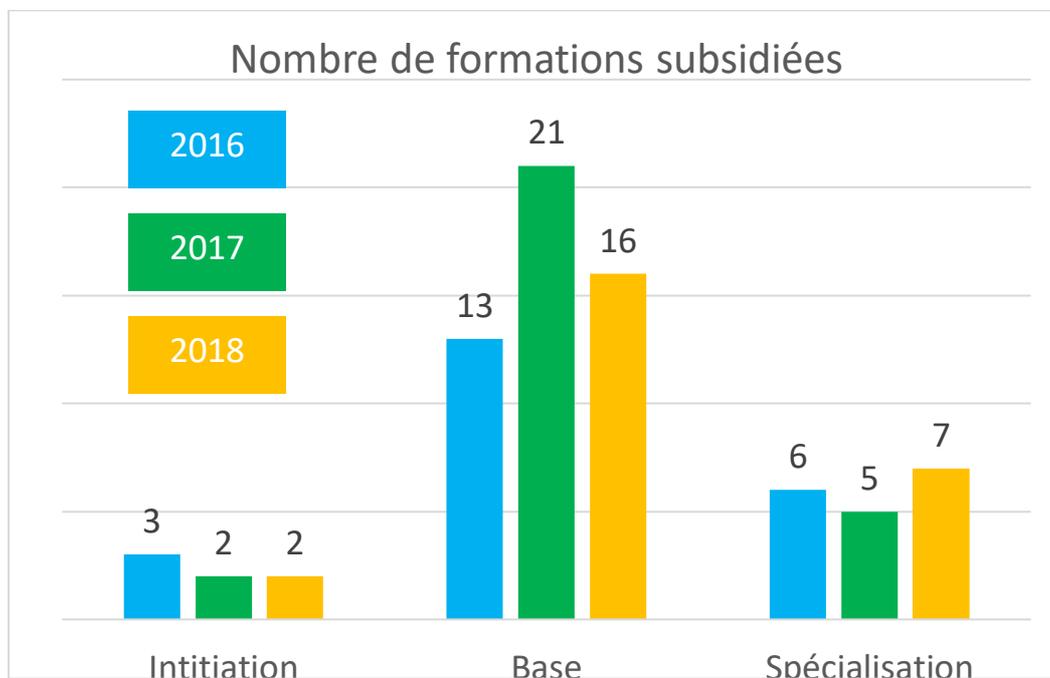


Figure 50 - Nombre de formations subsidiées (initiation, cours de base et de spécialisation) par année depuis 2016

2-4-2-1- Formation à distance

La formation à distance n'ayant pas de frontières, la Wallonie est concernée par des cours d'apiculture à distance qui n'émanent d'ailleurs pas forcément du territoire belge et wallon. Il est inutile de chercher un recensement de ce type d'offre à cette échelle. Mentionnons cependant la probabilité d'un intérêt wallon pour le cours de formation à distance proposé par le Centre de Formation à Distance⁵⁴ situé à Bruxelles (Rue Royale, 203). Cette formation en apiculture est prise en charge dans cette structure par une apicultrice-herboriste installée dans la région de Ath⁵⁵ qui propose en parallèle des ateliers de découverte de l'apiculture dans le cadre de son activité.

Depuis de nombreuses années, la fédération d'apiculture de Liège propose quant à elle un cours par correspondance⁵⁶. Le format traditionnel (documents papiers envoyés aux élèves) a depuis peu évolué vers du contenu distribué en ligne. La formation est associée à un parrainage avec un apiculteur pour la partie pratique.

2-4-2-2-Promotion sociale

Quelques formations en apiculture sont proposées dans le cadre de l'**enseignement de promotion sociale** avec une reconnaissance du Ministère de la Fédération Wallonie-

⁵³ <https://agriculture.wallonie.be/formation-en-apiculture>

⁵⁴ <https://www.formationadistance.be/cours/Apiculture/MAPICUL/>

⁵⁵ <https://herboristerie.be> - Aude Bacart

⁵⁶ <https://www.frpla.be/rucher-ecole>

Bruxelles. Il s'agit de formations de courte durée (un an maximum) à l'issue de laquelle l'élève reçoit une attestation de réussite. Sans être exhaustif, citons les formations organisées par La Reid à Theux⁵⁷, par l'Institut de promotion sociale de Blegny⁵⁸, par l'établissement communal d'enseignement de promotion sociale de la ville de Charleroi⁵⁹ et par l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme⁶⁰.

2-4-2-3-Les stages/cours de découverte

Des stages de découverte de l'apiculture allant de quelques week-ends à un an sont aussi proposés. Citons la récente formation du Domaine de Palogne dont les cours, sous la responsabilité d'un formateur expérimenté de la fédération apicole de Liège, sont organisés en collaboration avec la Province de Liège et l'IPEPS de Huy-Waremme. La formation fait également partie du projet Interreg Noe-Noah⁶¹, qui reçoit le soutien du Fond européen de développement régional (FEDER).

2-5 – Les services, outils et ateliers collectifs

2-5-1- Les services proposés aux apiculteurs

2-5-1-1- Les analyses de miel et autres produits de la ruche

Le laboratoire du CARI⁶² propose des analyses des produits de la ruche destinées à une valorisation pour une distribution en circuit court. L'activité a commencé en 1984 et n'a cessé à la fois de se développer et de s'améliorer pour répondre à sa mission. Le laboratoire est passé d'un volume de 90 miels analysés en 1985 à 1397 en 2016. Il analyse les caractéristiques physico-chimiques des miels, essentielles pour identifier l'origine florale d'un miel, sa qualité et sa stabilité dans le temps. Le laboratoire est spécialisé dans les analyses de miels (identification et qualité) et propose aussi l'analyse d'autres produits comme le pollen (origine et composition nutritionnelle) et la gelée royale (acide gras 10HDA, origine et composition nutritionnelle). Le laboratoire bénéficie de l'accréditation de BELAC pour la norme de laboratoire d'essais et d'analyses ISO 17025.

2-5-1-2- Les étiquettes de valorisation du miel

2-5-1-2-1- Les étiquettes réglementaires

Un service d'impression d'étiquettes respectant la réglementation⁶³ a été mis en place au CARI en parallèle aux analyses de miel (étiquette nominative et étiquettes d'identification présentant les principales caractéristiques du miel). C'est avant tout un outil de valorisation

⁵⁷http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/ens/promotionsociale/Apiculture_programme.pdf

⁵⁸ <http://www.iepscf-blegny.be/portfolio/apiculture/>

⁵⁹ <https://cic-couillet.com/apiculture/>

⁶⁰ <http://www.aliss.be/node/2343>

⁶¹ http://www.interreg-gr.eu/wp-content/uploads/2019/02/NOE-NOAH_FR_Description.pdf

https://www.facebook.com/interregnoenoh/?_tn=K-R&eid=ARBlqTPahAD6YL9y5_heFc_rYxkitMPFly4XqX_VAnNbVCoIPZof3AKEbC8-1f2l3eq-pKHAuS_IIEOX&fref=mentions

⁶² <http://www.cari.be/t/laboratoire/>

⁶³ http://www.cari.be/medias/abcie_articles/117_concevoir_son_etiquettes.pdf

du produit auprès du consommateur qui garantit le respect des mentions obligatoires et qui évite erreurs et maladroites.

2-5-1-2-2 - Les étiquettes « étoiles »

Plus récemment, des étiquettes rondes portant des étoiles sont proposées aux apiculteurs faisant analyser leur miel. Le principe est de valoriser simplement les miels associés à de bons résultats d'analyse. Le système va de 1 à 3 étoiles. Des critères de qualité sont définis pour l'obtention de ces nouvelles étiquettes.

	★	★★	★★★
Humidité (%)	≤ 18 (≤ 20 si miel de callune)	> 16,5 et ≤ 18 (> 15,0 et ≤ 18 pour les miels méditerranéens, ≤ 20 si miel de callune)	> 16,5 et ≤ 18 (> 15,0 et ≤ 18 pour les miels méditerranéens, ≤ 20 si miel de callune)
HMF (mg/kg)	≤ 20	≤ 10	≤ 10
IS	≥ 5	≥ 10 ou si < 10, rapport ID/IS ≤ 2,5 si toutes fleurs et ≤ 5 si monofloral	≥ 20
Conductivité (mS/cm)			conductivité ≥ 0,6
Polyphénols (mg GAE/100g miel)	non appliqué	non appliqué	OU polyphénols ≥ 40

Figure 51 - Critères de qualité liés à l'obtention d'étoiles pour un étiquetage valorisant – Source : Carine MASSAUX – Laboratoire du CARI

2-5-1-2-3 - Les bandelettes de l'APAQ-W

Les apiculteurs qui demandent la vérification de la teneur en eau de leur miel et qui obtiennent un résultat inférieur à 18 % peuvent demander des bandelettes distribuées par l'APAQ-W. Elles sont destinées à être collées sur les couvercles « Twist off » vendus par l'Agence.

2-5-1-2-4 – L'étiquetage « Perle du Terroir »

Les étiquettes « Perle du Terroir » sont distribuées aux membres de l'asbl Promiel dont la production respecte le cahier des charges du signe de qualité.



Figure 52 - Label Perle du Terroir

2-5-1-4- Le Concours Miel

Autre outil de valorisation de la qualité du miel, un concours miel est organisé chaque année par le CARI. Il est ouvert à tous les apiculteurs selon un règlement rappelé en amont du concours. Les miels qui participent au concours doivent être analysés par le laboratoire du CARI. Cette analyse préalable de qualité et d'origine botanique a un double objectif :

1. écarter les miels n'offrant pas de bonnes garanties de qualité ou ne répondant pas à l'origine géographique annoncée par l'apiculteur ;
2. classer les miels par type (toutes fleurs, miellat, monofloraux) afin de permettre l'organisation des tables de jury de dégustation.

Les critères retenus pour les contrôles de qualité sont les suivants :

- HMF < 10 mg (et HMF < 20 mg pour les miels tropicaux) ;
- humidité < 18 % ;
- saccharose ≥ 10 et si ce n'est pas le cas, sont acceptés les miels toutes fleurs dont le rapport ID/IS $\leq 2,5$ et les monofloraux dont l'ID/IS ≤ 5 ;
- absence d'arômes exogènes (fermentation, fumée, etc.).

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont attribuées aux apiculteurs qui testent et confrontent ainsi leur technicité.

2-5-1-4- Le gaufrage de cire à façon

Trois apiculteurs de la province de Namur proposent depuis 2016 un service de gaufrage de feuilles de cire à façon⁶⁴. Robert Lequeux (*Vallero*⁶⁵) assure la partie administrative, la trésorerie, les démarches commerciales et peut également suppléer au gaufrage. Olivier Rommel, chez qui la machine est hébergée, prépare les cuves la veille du jour prévu pour le gaufrage. Il se charge aussi de la partie commerciale, ce qui est facilité par le biais de son magasin (*Vergers et ruchers mosans*⁶⁶). Damien Babilon (*Bee Tasty*⁶⁷) est, quant à lui, préposé à la maintenance de la machine et réalise le gaufrage. Il s'agit essentiellement d'un service de proximité destiné à des apiculteurs apportant au minimum 50 kilos de cire qui sont assurés de repartir avec la cire gaufrée à partir des pains de cire apportés. Les trois associés ont créé la marque Le Baron qui participe à un projet de cire de qualité différenciée encadré par Agrilabel.

2-5-1-5- La production d'hydromel à façon

Xavier Rennotte, producteur et négociant en « vin de miel » dans la région de Fernelmont⁶⁸, propose un service de brassage d'hydromel à façon avec le miel de particuliers ou de groupes d'apiculteurs. Ce service est récent et en développement.

2-5-2- Les outils développés pour les apiculteurs

2-5-2-1- Le Guide des bonnes pratiques apicoles

En 2008, le secteur apicole, représenté par la FAB (Fédération apicole belge) et par le KonVIB (*Koninklijke Vlaamse Imkersbond*), a introduit une demande de guide auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. Le Guide des bonnes pratiques apicoles⁶⁹ a ainsi été réalisé dans le cadre de la législation relative à l'hygiène alimentaire des produits animaux et de l'autocontrôle. Le but était d'aider un maximum d'apiculteurs à répondre aux conditions de production imposées par la législation. Le Guide a été rédigé par Robert Lequeux et Etienne Bruneau (CARI) pour la Wallonie et par Wim Reybroeck (*Technologie & Voeding*, ILVO) et Frans Jacobs (*Laboratorium voor Zoöfysiologie*, UGent) pour la Flandre. Le Guide est destiné aux apiculteurs qui produisent du miel extrait ou en rayons, du pollen et de la gelée royale. Il attire l'attention des apiculteurs sur les éléments de production qui ont un impact sur le respect de la législation et sur les risques de contamination du miel. Il n'inclut pas la production de propolis et de cire pas plus que les activités de transformation qui relèvent de la production secondaire. Une réédition du Guide est en chantier.

⁶⁴ http://www.cari.be/medias/abcie_articles/176_conseils_tecn.pdf

⁶⁵ <http://www.vallero.be>

⁶⁶ <https://www.vrm.be>

⁶⁷ <https://www.beetasty.be>

⁶⁸ <http://www.hydromel.be>

⁶⁹ http://www.cari.be/medias/autres_publications/gdbp-franc_br.pdf

2-5-2-2- Bee Tools

Le service d'Épidémiologie et d'analyse de risques appliquées aux sciences vétérinaires de la faculté de médecine vétérinaire de l'ULiège a mis en place un outil appelé Bee Tox Wax⁷⁰ destiné à calculer la toxicité des cires ayant été soumises à une analyse de pesticides.

2-5-3- Les ateliers collectifs

2-5-3-1- Les mielleries ambulantes

Ateliers itinérants pour l'extraction du miel, deux mielleries ambulantes sont opérationnelles en Wallonie. L'une circule en Province de Liège⁷¹ et a été financée par la Province. L'autre a été lancée à l'initiative des Ruchers Ardennais (Le rucher expérimental Houille-Lesse-Semois, le Rucher école de Carlsbourg, Bertrix, Michamps et Ortho) et a reçu le soutien financier de la Province de Luxembourg et de la Région wallonne. Les deux mielleries sont des locaux mobiles adaptés répondant aux normes de l'AFSCA. Elles répondent aux besoins d'apiculteurs non équipés d'extracteurs.

⁷⁰ <https://www.beetools.uliege.be/beetoxwax/>

⁷¹ <https://www.provincedeliege.be/fr/mielleriemobile>

3-L'encadrement et le financement du secteur apicole

Depuis de nombreuses années, le secteur apicole est encadré par plusieurs programmes et projets visant à le soutenir et à le développer. Le programme européen de soutien à l'apiculture en fait partie.

3-1- Le programme européen de soutien à l'apiculture

3-1-1-Contexte historique et juridique de l'aide européenne

Un programme européen de soutien à l'apiculture existe depuis 1997. Il fait suite aux manifestations et aux cris d'alarme lancés par les apiculteurs aux autorités européennes en 1994. Les demandes des apiculteurs ont été entendues et la Commission européenne a mis en place un système de soutien pour améliorer les conditions de production et de commercialisation du miel en Europe.

Il s'agit du Règlement n°1221/97 du Conseil du 25 juin 1997⁷² portant les règles générales d'application pour les actions visant à l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel. Ce règlement définissait les 5 types d'actions qui pouvaient originellement bénéficier d'un financement européen de 50% (avec co-financement obligatoire de la part du secteur) :

1. Assistance technique ;
2. Lutte contre varroa ;
3. Aide à la transhumance ;
4. Aide aux analyses physico-chimiques des miels ;
5. Recherche appliquée sur les miels.

En 1997, l'aide européenne s'élevait à 15 millions d'euros. En 2002, ce budget global est passé à 16 millions d'euros. L'élargissement à 25 pays membres a permis une augmentation globale à 23 millions d'euros. Le budget européen est affecté en fonction du nombre de colonies de chaque état membre. Une révision du règlement a ajouté un 6° type d'action éligible à l'aide européenne pour répondre aux problèmes de dépérissement des colonies :

6. Repeuplement du cheptel.

Une seconde révision du règlement a redéfini un nouveau panel d'actions sur base des actions déjà existantes :

1. Assistance technique aux apiculteurs et aux organisations d'apiculteurs ;
2. Lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche, en particulier la varroase ;
3. Rationalisation de la transhumance ;

⁷² Règlement n°1221/97 du Conseil du 25 juin 1997 : <https://publications.europa.eu/s/mhD8>

4. Mesures de soutien des laboratoires d'analyses des produits de la ruche en vue d'aider les apiculteurs à commercialiser et valoriser leurs produits ;
5. Aide au repeuplement du cheptel apicole de l'Union ;
6. Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture ;
7. Suivi du marché ;
8. Amélioration de la qualité des produits en vue d'une meilleure mise en valeur des produits sur le marché.

L'Union européenne soutient l'apiculture au travers des règlements suivants :

Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant sur l'organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil⁷³.

Règlement d'exécution (UE) 2015/1368 de la Commission du 6 août 2015 portant sur les modalités d'application du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide dans le secteur de l'apiculture⁷⁴.

Selon ce règlement d'exécution, la Commission européenne évalue tous les 3 ans les actions réalisées pour l'aide accordée au secteur apicole. Pour ce faire, chaque état membre doit faire parvenir un rapport de ses activités sur base des budgets disponibles en accord avec le secteur.

L'obtention des budgets européens est conditionnée aux déclarations du nombre de colonies faites par les États membres. En Belgique, chaque région est responsable de la récolte des données. Pour la Wallonie, c'est le SPWARNE – DGO CM qui coordonne le dénombrement des ruches. Le service réalise une extrapolation du nombre d'apiculteurs à partir des données récoltées.

3-1-2-Comité Miel européen

Bruxelles et la Région Wallonne sont réunis pour élaborer un programme d'actions et recevoir l'aide européenne. Un comité de pilotage appelé « Comité Miel européen » est constitué de membres permanents des associations apicoles principales et de 12 représentants des apiculteurs wallons et bruxellois élus par leurs pairs. Les membres du Comité Miel se réunissent une fois par mois. Les PV de chaque réunion sont publiés sur le site du CARI, association qui coordonne le programme d'actions⁷⁵. La moitié de l'assemblée de ces apiculteurs est renouvelé chaque année. Les élections se tiennent le dernier dimanche de janvier durant ce qui est désormais appelé la « Journée de Namur ». Il s'agit d'une journée gratuite et ouverte à tous où le bilan des activités réalisés dans le cadre du Programme Miel européen est présenté aux apiculteurs présents.

⁷³ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2013/1308/oj>

⁷⁴ https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_impl/2015/1368/oj

⁷⁵ <http://www.cari.be/t/aides-europeennes/medias/>

3-1-2-1-Programme Miel 2016-2019

En Wallonie et à Bruxelles, le programme était élaboré pour la période 2016-2019 par les membres du Comité d'accompagnement qui suivent directement le programme Miel. Il couvrait la période allant du 1 août 2016 au 31 juillet 2019⁷⁶. C'est le CARI qui était chargé de gérer et de mettre en place les différentes actions de ce programme. Un rapport d'activités était régulièrement fourni pour permettre un suivi des actions réalisées.

3-1-2-2-Réseaux de surveillance du Programme Miel Européen

Le Programme Miel européen a permis, au fil des années, de mettre en place un réseau de surveillance. Citons par exemple le réseau de suivi des miellées. Un réseau de 17 balances⁷⁷ réparties sur le territoire wallon et bruxellois utile aux apiculteurs pour suivre en direct les variations de poids des ruches observées (indicateurs de poids, pluviométrie, température).



Figure 53 - Réseau de suivi des miellées - Source : CARI

Autre réseau, déjà évoqué (voir I-5), un réseau de suivi des pertes de colonies couplé aux capacités de repeuplement et un suivi économique (prix du miel, évolution de la production) a été mis en place au fil des années. Le laboratoire du CARI a permis aussi un suivi de l'origine botanique de miels récoltés.

⁷⁶ https://ec.europa.eu/agriculture/honey/programmes/national-apiculture_en#be

⁷⁷ <http://www.cari.be/balances/>



Figure 54 - Composition du Comité Miel européen – 2019

3-1-2-3-Programme Miel 2020-2022

Suite à la réduction des budgets européens corrélés au dénombrement des ruches et suite aux orientations souhaitées par les responsables apicoles réunis dans le nouveau Comité stratégique du Programme Miel européen, une réduction et une réorientation de certaines actions ont été décidées par l'administration. Il en résulte que le budget du Programme Miel 2020-2022 est essentiellement attribué :

- aux actions visant la mesure 2 (lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche, en particulier la varroase, recentrée uniquement sur les actions liées à la résistance contre le varroa d'une abeille VSH) gérées par Arista Bee Research Belgium. L'asbl bénéficie d'une subvention annuelle de 15.000,00 € destinée essentiellement à la formation des participants au projet Arista;
- aux actions visant la mesure 4 (soutien des laboratoires d'analyses des produits de la ruche et plus particulièrement de l'accréditation du laboratoire du CARI).

Pour conserver de la cohérence entre les différents projets soutenus par la Région wallonne et le Programme miel européen, et pour répondre à des besoins spécifiques (tel que le suivi de marché), d'autres actions du Programme Miel (prise d'informations et réseau de balances en ligne¹ ainsi que le suivi du marché en ligne 7) sont maintenues selon le jugement du Service public de Wallonie. Les autres actions sont supprimées comme le suivi sanitaire et le

repeuplement du cheptel. La fréquence des réunions du Comité miel a été réduite du fait de l'allègement important du Programme.

3-1-3- Contrôle et transparence

Le contrôle de la mise en application des objectifs du Programme est exercé par le SPWARNE - DQBEA. Le Programme Miel européen fait l'objet d'un rapport annuel d'implémentation disponible sur le site de la Commission européenne (DG AGRI). Les derniers rapports du Comité Miel européen sont repris sur le site⁷⁸. Les rapports précédents sont disponibles au CARI.

3-1-4 - Comité stratégique du Programme Miel Européen

Ce comité récent (janvier 2018) est composé des président(e)s des fédérations, de l'UFAWB, de l'URRW, de la SRABE (Bruxelles), du Comité d'accompagnement du Programme Miel et du CARI. Il est piloté par le Département des Politiques européennes et des accords internationaux du SPW⁷⁹. Son objectif est d'apporter une vision stratégique globale à l'utilisation des fonds d'aide européens. Cette entité a été créée à la demande des responsables des principales structures du secteur apicole. Une réunion annuelle de ce comité consultatif est prévue en début d'année civile. Il deviendra le comité d'accompagnement du programme apicole wallon.

3-1-5– Les montants de l'aide européenne

Pour l'année apicole du 01/08/2016 au 31/07/2017, l'Union européenne a versé 124.656,50€ pour la réalisation des actions du Programme en Wallonie et à Bruxelles. À travers les 10 points APE du CARI, la Wallonie a participé à hauteur de 209.902,69 € (co-financement obligatoire). **To do / Actualiser + prévisions 2020-2022 ?.**

Comme nous l'avons dit, le montant de l'aide européenne est conditionné au nombre de ruches dénombrées dans chaque état membre. La Belgique, qui voit le nombre de ruches déclarées baisser progressivement, connaîtra une baisse proportionnelle de l'aide européenne pour le programme 2020-2022. Une baisse de 8,8% est à relever en 2017 par rapport au chiffre de 2016. C'est le record européen de la baisse du nombre de ruches. Une stabilisation est constatée en 2018 par rapport aux chiffres de 2017 (Voir 1.2).

⁷⁸ <http://www.cari.be/t/aides-europeennes/medias/>

⁷⁹ <http://environnement.wallonie.be/administration/dpeai.htm>

	2003	2004-2006	2008-2010	2011-2013	2014-2016	2016	
ES	2 398	2 465	2 321	2 459	2 459	2 834	+15.2%
RO			975	1 280	1 550	2 472	+59.5%
PL		949	1 092	1 123	1 281	1 505	+17.5%
IT	1 100	1 100	1 157	1 128	1 317	1 356	+3.0%
FR	1 297	1 150	1 361	1 339	1 636	1 322	-19.2%
EL	1 380	1 388	1 468	1 502	1 584	1 248	-21.2%
HU		873	900	900	1 089	1 184	+8.8%
DE	900	893	751	712	711	807	+13.5%
BG		-	672	617	526	754	+43.4%
PT	633	590	555	563	567	700	+23.5%
CZ		478	526	498	541	671	+24.1%
HR	-	-	-	-	492	406	-17.5%
AT	344	327	311	368	376	354	-6.0%
SK		192	246	236	255	292	+14.6%
UK	274	274	274	274	274	223	-18.5%
LT		84	85	118	145	186	+28.4%
SI		143	171	143	167	181	+8.7%
SE	145	145	150	150	150	154	+2.7%
DK	155	160	170	170	150	115	-23.1%
LV		54	62	64	84	97	+15.4%
NL	80	80	80	80	80	79	-1.1%
BE	100	111	110	112	108	65	-39.6%
FI	42	47	56	46	50	64	+28.0%
EE		51	33	25	41	44	+7.4%
CY		46	44	44	45	43	-4.0%
IE	20	20	22	24	16	21	+36.2%
LU	10	11	9	8	8	6	-27.4%
MT		2	2	3	3	4	+22.1%
EU 15/25/27/28	8 877	11 631	13 603	13 985	15 704	17 189	+9.5%

Figure 55 - Nombre de ruches déclarées dans chaque état membre entre 2003 et 2016 – Source : Commission européenne DGAGRI

3-1-6– Les actions conduites par le Programme Miel européen

3-1-6-1-Lignes d'action du Programme Miel européen 2020-2022

Le Programme Miel 2020-2022 est organisé en 14 programmes d'actions ce qui correspond à une grosse diminution par rapport à la période précédente qui disposait de 41 programmes d'actions. Cette diminution est imputable à une réduction de budget en lien avec la déclaration du nombre de ruches par les apiculteurs et à une rationalisation de l'action.

Sur base de l'avis du Comité stratégique et d'une évaluation du Service public de Wallonie corrélée au budget européen revu à la baisse pour la période 2020-2022, seuls les programmes d'actions suivants figureront dans le Programme Miel européen :

Actions maintenues ou ajoutées – 2020-2022	Actions du PME 2016-2019 supprimées	Opérateur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche d'information pour la constitution de dossiers ➤ Guide des bonnes pratiques apicoles (actualisation) Journée d'information de Namur ➤ Journées d'informations spécifiques ➤ Suivi des miellées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du Groupe de travail sanitaire et autres réunions sanitaires ➤ Test de nouveaux produits naturels et ou biotechniques ➤ Suivi de la varroase et information ➤ Actions pour enrayer la progression de <i>Vespa velutina</i> ➤ Actions visant à éviter l'arrivée d'<i>Aethina tumida</i> 	CARI

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expositions (création et gestion) ➤ Conférences et cours ➤ Transmission d'informations aux associations ➤ Organisation d'achats groupés ➤ Organisation Trophée St Ambroise – Tournoi des ruchers ➤ Assistance aux ruchers écoles ➤ Réalisation de projets d'aménagements mellifères 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structuration de l'élevage wallon pour le développement d'une abeille résistante au varroa 		Arista Bee Research Belgium
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la caractérisation des miels ➤ Aide à la caractérisation des produits de la ruche autres que le miel (gelée royale, pollen et propolis) - soutien financier pour les analyses ➤ Aide à l'amélioration et à l'accréditation des analyses de miels aux normes EN ISO/IEC17025 ➤ Valorisation des résultats analytiques et mise en place de QR codes pour une traçabilité des miels ➤ Organisation d'un concours miel ➤ Suivi de la production de miel en Wallonie et à Bruxelles ➤ Observatoire du marché du miel et d'autres produits apicoles ➤ Mise à jour et enrichissement de la banque de miels de référence et création de fiches de dégustation ➤ Nouvelles analyses mettant en évidence l'activité biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service d'analyse des miels aux apiculteurs ➤ Développement de nouvelles analyses des miels ➤ Mise en place d'un site « Bee Envi » ➤ Réalisation et édition de la revue Abeilles & Cie ➤ Réalisation et édition de l'Actu Api ➤ Restructuration de l'Api Pass ➤ Organisation de voyages de formation apicole ➤ Site CARI ➤ Développement d'autres supports internet ➤ Nouvelles analyses mettant en évidence l'activité biologique ➤ Cristallisation sensible ➤ Service d'étiquetage des miels en vue de leur valorisation ➤ Analyse des paramètres de dépérissement et réactions 	CARI

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches d'identification et banque de pollen de référence des pollens récoltés en Wallonie et à Bruxelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation au questionnaire COLOSS sur le dépérissement ➤ Aide à la mise en place de recherches techniques 	
--	--	--

3-2- Les aides régionales

Depuis de nombreuses années, le Service public de Wallonie finance des plans d'accompagnement et de soutien du secteur apicole. Le dernier en date est le projet Bee Wallonie.

3-2-1 – Les projets d'encadrement

3-2-1-1- Projets d'encadrement passés

Le SPWARNE, plus précisément le Département du développement, de la ruralité, des cours d'Eau et du bien-être animal, soutient activement le secteur apicole depuis plusieurs années en appliquant les plans d'action du Ministre de l'Agriculture. Plusieurs plans d'aide aux apiculteurs de Wallonie ont permis de mettre en place une structure d'accompagnement au niveau de la formation, de l'information, de l'aide structurelle et sanitaire pour le bénéfice du secteur apicole :

- « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier 2948) portant sur la période du 01/02/2009 au 31/08/2010 ;
- « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier D32-0041) portant sur la période allant du 01/04/2011 au 31/03/2013 ;
- « Valorisation du patrimoine apicole wallon » (dossier D32-0151) portant sur la période 01/04/2013 au 31/03/2015.

Deux projets spécifiques visant à améliorer les connaissances sur l'origine du dépérissement ont été mis en place (cf.3.2.2).

3-2-1-2 - Bee Wallonie

Bee Wallonie⁸⁰ est un projet porté conjointement par le CARI et le CRA-W prévu pour la période 2017-2021. L'objectif est d'encadrer, de promouvoir et de développer l'apiculture en Wallonie. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de 7 années d'aide au secteur apicole (cf.3.2.1). Il vient compléter le Programme Miel européen par la coordination de programmes d'aide ponctuels, la vulgarisation et la diffusion d'informations au secteur, un encadrement technique et la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les apiculteurs. La spécificité de ce projet est l'ambition de développer économiquement le secteur apicole et ses liens avec le secteur agricole tout en respectant les spécificités de l'apiculture de dimension domestique qui est celle de l'apiculture en Wallonie.

⁸⁰ <http://www.beewallonie.be>

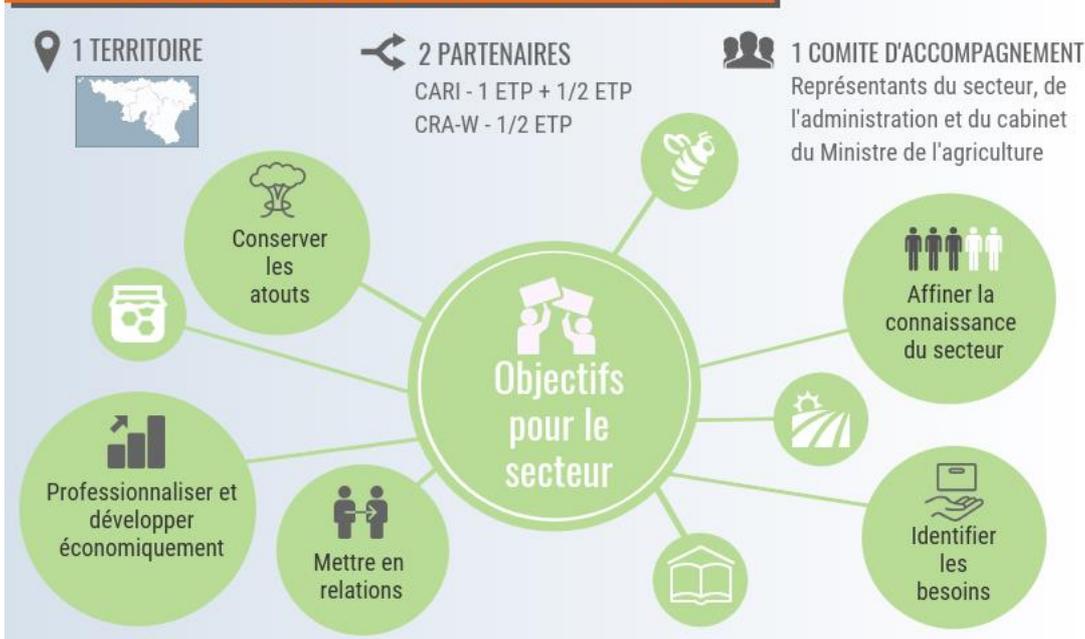


Figure 56 - Objectifs du projet Bee Wallonie

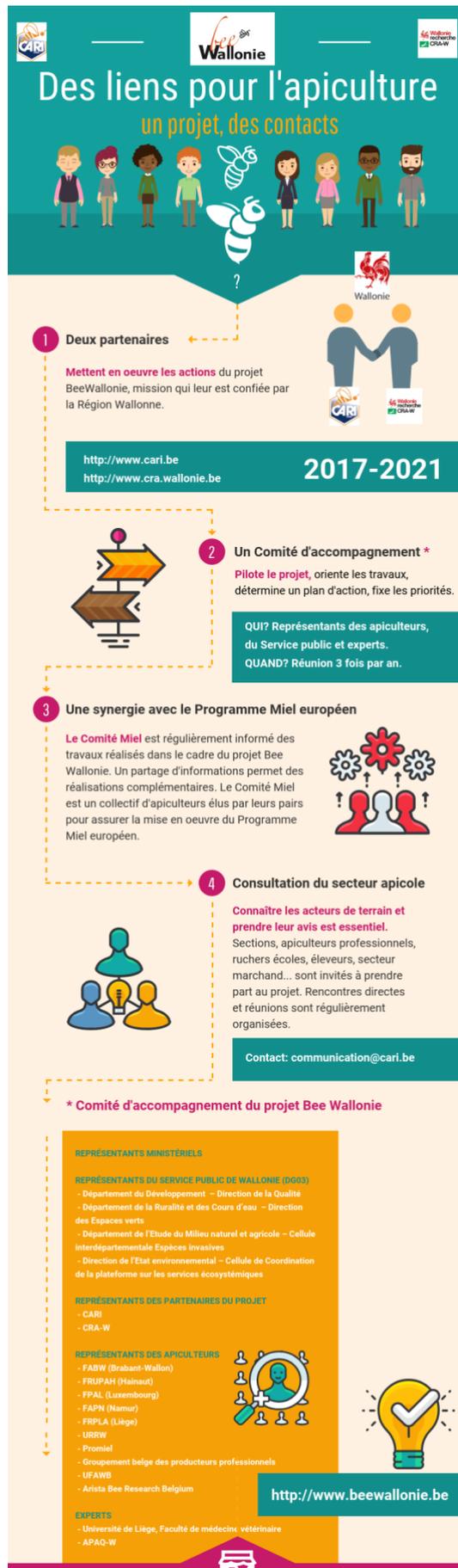


Figure 57 - Organisation du projet Bee Wallonie

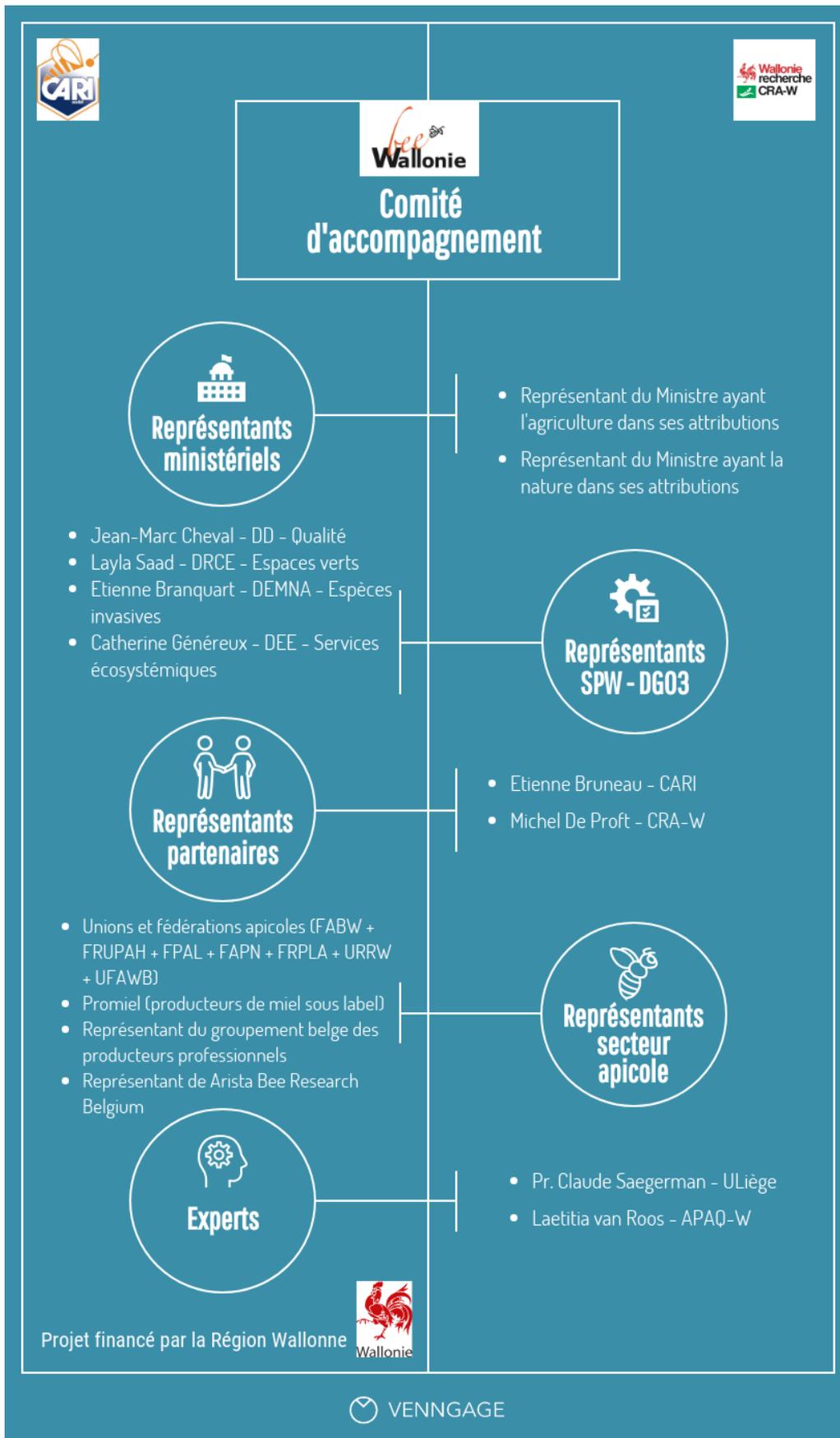


Figure 58 - Comité d'accompagnement de Bee Wallonie

3-2-2- Le soutien régional à la recherche scientifique

3-2-2-1 - DEPAB

Un projet de recherche des causes de dépérissements des colonies d'abeilles wallonnes (Approche expérimentale des mortalités inexplicées des colonies d'abeilles en Wallonie (dossier D320075) - DEPAB) a été financé par la Région wallonne pour la période du 01/04/2012 au 30/12/2013. Ce projet était porté par le CRA-W et le CARI et les résultats obtenus ont été publiés dans la revue Plos One (Simon-Delso N, San Martin G, Bruneau E, et al. (2014) Honeybee Colony Disorder in Crop Areas: The Role of Pesticides and Viruses). Les principaux résultats de cette étude sont les suivants⁸¹ :

- **virus** : des analyses virales ont finalement été effectuées par National Bee Unit laboratory, Food and Environment Research Agency (Sand Hutton, York, United-Kingdom). Les résultats montrent que les virus ne semblent pas expliquer les dépérissements observés dans cette étude ;
- **contaminants** : une corrélation étroite a été identifiée entre le nombre de fongicides retrouvés dans la ruche et la probabilité d'effondrement de la colonie ;
- **occupation du sol** : la probabilité de dépérissement augmente avec la surface occupée par les grandes cultures autour des ruchers (relation inverse avec les prairies).

Un deuxième volet du projet (« Analyse complémentaire des résultats obtenus lors du projet « Approche expérimentale des mortalités inexplicées des colonies d'abeilles en Wallonie » (dossier n°D32-0221) - DEPAB2) a permis une « analyse complémentaire des résultats obtenus pour une période allant du 01/10/2014 au 30/06/2016. Le CRA-W et le CARI ont recherché un lien entre les contaminations observées sur le pollen de trappe et l'occupation du sol autour des ruchers. Les résultats ont été publiés en juin 2017 (Simon-Delso, N., San Martin, G., Bruneau, E., Hautier, L., & Medrzycki, P. (2017). Toxicity assessment on honey bee larvae of a repeated exposition of a systemic fungicide, boscalid. Bull. Insectology, 70, 83-90.).

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants⁸² :

- des pesticides appliqués à des cultures dites « non attractives pour les abeilles », comme les céréales et les betteraves, et donc considérées comme présentant un risque négligeable pour la santé des abeilles, peuvent être une source d'exposition à travers les semences, les dérivés en bordures, les cultures suivantes ;

⁸¹ Résultats publiés dans : Simon-Delso N, San Martin G, Bruneau E, et al. (2014) Honeybee Colony Disorder in Crop Areas: The Role of Pesticides and Viruses. PLoS ONE 9:e103073. doi: 10.1371/journal.pone.0103073

⁸² Résultats publiés en juin 2017 dans : Simon-Delso, N., San Martin, G., Bruneau, E., Hautier, L., & Medrzycki, P. (2017). Toxicity assessment on honey bee larvae of a repeated exposition of a systemic fungicide, boscalid. Bull. Insectology, 70, 83-90

- la modélisation de l'exposition des abeilles aux pesticides présents dans l'environnement à l'échelle d'un paysage s'avère compliquée. Sur 3 molécules suivies (boscalide, pyrimethanil et diméthoate), il a été possible d'établir de bonnes prédictions « exposition- culture » pour les 2 premières seulement ;
- une relation « boscalide - phacélie » a été clairement établie, ce qui pourrait faire penser que les cultures intercalaires en couverture peuvent faire remonter des résidus présents dans le sol ;
- les pratiques agricoles censées améliorer les ressources à disposition des pollinisateurs comme, par exemple, les bandes aménagées ou les CIPAN mellifères, peuvent se transformer en zones à haut risque, voire en pièges écologiques, pour les insectes pollinisateurs. Ces pratiques devraient, au risque d'être contre-productives, être pensées et appliquées conjointement à la mise en œuvre d'une politique de réduction des pesticides : agriculture intégrée, pratiques agro-écologiques, agriculture biologique, de précision, bannissement des molécules systémiques et persistantes dans l'environnement.

3-2-2-2- Bee Tox Check

Bee Tox Check (projet intitulé « Impact des pesticides sur la santé des abeilles » - dossier n° D32-0286 - 01/05/2016-31/12/2017) est une étude réalisée par l'Université de Liège (ULg) pour évaluer l'impact des pesticides sur la santé des abeilles. Le projet vise à évaluer la présence de résidus de contaminants chimiques dans les cires des ruches et l'impact de ces résidus sur la santé des abeilles. Des analyses multi-résidus de pesticides ont été réalisées par le laboratoire allemand Intertek GmbH. Les résultats sont les suivants⁸³ :

- outre des résidus de produits phytosanitaires, des produits vétérinaires utilisés par les apiculteurs dans la lutte contre le varroa se retrouvent dans la cire ;
- les cires du commerce utilisées par les apiculteurs sont parfois lourdement contaminées ;
- Les concentrations en produits phytosanitaires diffèrent fortement selon les provinces.

3-2-2-3 – Bee Tox Wax

Dans la continuité de Bee Tox Check, ce projet intitulé « Développement d'outils d'interprétation et de sensibilisation aux pesticides présents dans la ruche » (dossier n° D32-0378 - 01/01/2019-28/02/2020) vise à :

- développer un outil d'interprétation de la qualité des cires (contamination par les pesticides) : <https://www.beetools.uliege.be/beetoxwax/> ;
- développer des outils de sensibilisation des apiculteurs et des autres parties prenantes aux contaminations aux pesticides, avec pour objectifs d'estimer l'effet des pesticides sur les larves d'abeilles, d'estimer la charge totale cumulée en pesticides dans la ruche durant une saison apicole et de modéliser les migrations de la cire dans les différents compartiments de la ruche ;

⁸³ El Agrebi, N., Wilmart, O., Urbain, B., Danneels, E. L., de Graaf, D. C., & Saegerman, C. (2019). Belgian case study on flumethrin residues in beeswax: Possible impact on honeybee and prediction of the maximum daily intake for consumers. *Science of the total environment*, 687, 712-719

- aider à la mise en place d'un cahier des charges « cire de qualité différenciée » (pouvant émerger au système régional de qualité différenciée).

Les résultats du projet n'ont pas encore été publiés au moment où ce rapport est rédigé.

3-2-2-4 – Quali Wax

Dans la continuité de Bee Tox Wax, ce projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la qualité des cires dans la filière apicole wallonne. Étude en vue de diminuer l'impact des contaminations / adultérations dans les cires d'abeilles » (dossier n° D32-0443 - 01/03/2020-28/02/2022) vise à :

- affiner les connaissances sur la qualité des cires wallonnes et d'importation, qu'elles soient issues du recyclage des apiculteurs wallons ou du commerce, du double point de vue de l'adultération et des contaminations par les pesticides ;
- améliorer l'outil « Bee Tox Wax », notamment en l'associant à une base de données analytiques évolutive et en affinant les quotients de risque en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques ;
- améliorer la qualité de la cire dans la filière apicole wallonne, notamment en identifiant les points critiques de la filière, en proposant des moyens d'action et en élaborant un cahier des charges qui pourrait mener à une labellisation officielle (qualité différenciée) ;
- confirmer et étendre les résultats de Bee Tox Wax sur l'impact de la qualité des cires sur le bâtissage par les abeilles et la santé des colonies ;
- déterminer l'influence de l'exposition des abeilles aux cires contaminées / adultérées sur les niveaux d'expression génique ; l'analyse génomique s'effectuerait en collaboration avec l'UGent, très intéressée par le projet ;
- suivre l'évolution des contaminations des cires wallonnes et l'évolution des pratiques en fonction - et à l'aide - des outils mis en place par le projet.

3-2-2-5 - PolBEES

Polbees⁸⁴ est un projet visant à évaluer le risque, pour les abeilles, de l'exposition aux pesticides systémiques et aux stress nutritionnels via le pollen. Le projet inclut plusieurs partenaires : CRA-W, ULB, UNamur, CARI. Le projet est porté par le CRA-W sur sa dotation pour étudier l'impact de 2 facteurs suspectés d'être impliqués dans la mortalité des insectes pollinisateurs (les abeilles au sens large) : la contamination de leurs ressources nutritives (pollen) par des pesticides et la diminution de ces ressources en quantité et en qualité. Le projet consiste à prélever du pollen récolté par les abeilles pour en analyser les contaminants chimiques et la qualité nutritive. Les abeilles mellifères et les abeilles sauvages sont étudiées en parallèle : trappes à pollen à l'entrée des ruches et nichoirs à osmies. Quatre types d'environnement sont étudiés : prairies, grandes cultures, vergers, ville. Chaque environnement est représenté par une multitude de sites d'échantillonnage (sur

⁸⁴ <http://www.cra.wallonie.be/fr/polbees>

chaque site, des trappes à pollen sur des ruches et des nichoirs à osmies ont été à chaque fois disposés). Les résultats n'ont pas été communiqués à ce jour.

3-2-2-6 - SELAPIS

L'Université de Gembloux a conduit le projet Selapis⁸⁵ (2012-2018) pour étudier la diversité génomique de l'abeille mellifère en Belgique de manière à mettre en place une sélection de souches résistantes à varroa. Le projet a été subsidié par le SPW⁸⁶ et présenté aux apiculteurs wallons le 18/12/2017 à la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech. Le chercheur Gil Leclercq en charge de ce projet a travaillé sur des méthodes de phénotypage des caractères de résistance au varroa. Selon lui, « bien que le comportement hygiénique soit efficient contre certaines maladies du couvain, il est difficile de dresser une conclusion définitive sur l'efficacité de ce comportement envers *Varroa destructor*. Le comportement hygiénique contribue probablement à la résistance au Varroa, mais la controverse est alimentée par l'usage de certains tests qui sont inappropriés pour quantifier l'enlèvement hygiénique du couvain infesté par le Varroa. » Le chercheur fait allusion au test de retrait du couvain congelé qu'il estime peu fiable. Dans le cadre du projet SELAPIS, une nouvelle approche a été élaborée pour étudier la composition des populations hybrides d'abeilles domestiques. Des échantillons d'abeilles mellifères ont été soumis à une analyse génétique. 2 campagnes d'échantillonnage ont été réalisées.

1° campagne d'échantillonnage (40 sites en Wallonie et 95 échantillons prélevés) :

L'extraction de l'ADN a été réalisée en collaboration avec la Cornell University⁸⁷. Le choix a porté sur une méthode de séquençage pas trop chère permettant de faire énormément d'analyses à partir d'un jeu de données pour générer beaucoup de SNP (single nucleotide polymorphisme) c'est-à-dire des variations mineures du génome au sein d'une population. 5960 SNP ont été générés. Les résultats ont été comparés avec un jeu de données mondial provenant d'autres méthodes de séquençage (plus chères). Les résultats montrent que les colonies wallonnes sont fortement hybridées entre les 4 lignées représentées à l'échelle mondiale. La majeure partie de l'hybridation proviendrait de la lignée noire et de la lignée carnica (sous-espèces carnica et ligustica) avec des génotypes provenant d'abeilles orientales et africaines à de très faibles proportions.

2° campagne d'échantillonnage (94 sites en Wallonie et 214 échantillons prélevés) :

La même technique de séquençage a été appliquée pour évaluer de manière plus large le jeu de données. Le traitement a toutefois été différent. Une collaboration avec le GIGA de Liège⁸⁸ a permis des analyses bio-informatiques plus fines. Selon cette re-classification, une même tendance se dégage avec une forte hybridation des abeilles en provenance de la lignée noire et carnica. Ce travail a permis de dégager une cartographie de l'hybridation des populations d'abeilles domestiques sur le territoire wallon.

⁸⁵ <http://www.gembloux.ulg.ac.be/selapis/>

Recherches de l'équipe SELAPIS et thèse de Gil Leclercq (2017) : <https://orbi.uliege.be/simple-search?query=Gil+Leclercq>

⁸⁶ Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - DG03

⁸⁷ <https://www.cornell.edu>

⁸⁸ https://www.giga.uliege.be/cms/c_4113263/fr/portail-giga

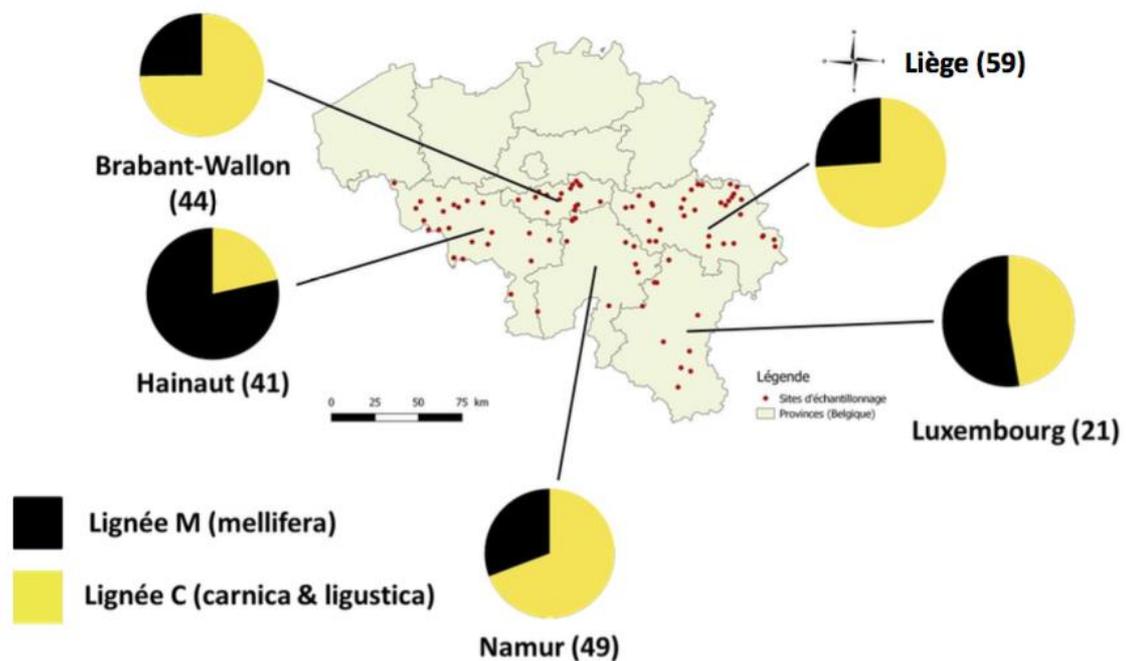


Figure 59 - Proportions génétiques des abeilles wallonnes par région – Source Projet SELAPIS

Pour la race Buckfast, largement élevée dans certaines régions de Wallonie, il s’agit d’une combinaison de plusieurs génotypes.

3-2-3-Cire de qualité différenciée

Le SPWARNE DQBEA a lancé en avril 2019 un projet de « cire de qualité différenciée » pour consolider le circuit court et la traçabilité d’un circuit local de la cire à destination des apiculteurs wallons. Le projet, en cours de réalisation, vise la reconnaissance officielle d’un cahier des charges officiellement reconnu via le système régional de la qualité différenciée. Le cahier des charges sera élaboré par AgriLabel, structure soutenue par la Région pour aider les producteurs dans leurs démarches "qualité". Un groupe de travail constitué d'AgriLabel, de l'ULg FMV (porteur des projets Bee Tox Check, Bee Tox Wax et et Quali Wax), du CRA-W (Bee Wallonie volet « écotoxicologie »), du CARI (Bee Wallonie volet « développement de l'apiculture ») d'un représentant de l'AFSCA ainsi que des porteurs du projet à savoir les membres du collectif cirier « Le Baron ». Dans l’immédiat, des analyses seront réalisées dans le cadre du projet Quali Wax. Un échantillon représentatif de chaque cuve de gaufrage sera analysé. Chaque cuve se compose d'un ensemble de blocs de cire issus d'origines variées et un système de traçabilité sera mis en place de façon à pouvoir relier chaque cuve à l'ensemble des cires entrant dans sa composition.

3-2-4 - Projet VSH

Une subvention (dossier n° D32-0349 – 01/04/2018-31/10/2019) a été attribuée à l’asbl Arista Bee Research Belgium dans le but de sélectionner des souches d’abeilles résistantes à Varroa sur base de leur comportement hygiénique appelé comportement « VSH ». Les abeilles VSH sont capables d’éliminer jusqu’à 100 % des femelles de varroas fécondes

présentes dans la ruche pour réduire la pression du parasite. Un résumé des actions menées, des résultats obtenus et des perspectives a été publié sur Butine.info⁸⁹. Le projet devrait être reconduit pour 2 ans.

Il est à noter que l'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium est, depuis le 1^{er} août 2019, porteur de projet au même titre que le CARI dans le programme triennal wallon de soutien à l'apiculture cofinancé par l'UE. Ceci, à la demande expresse du secteur. Elle y bénéficie d'une subvention annuelle de 15.000,00 € destinée essentiellement à la formation des participants au projet Arista (voir 3-1-2-3).

3-2-5 - Soutien à l'abeille noire

L'asbl Virelles Nature a reçu une subvention de la Région Wallonne (dossier n° D32-0292 - 01/01/2017-31/12/2018) pour investir dans la construction de la « Maison de l'Abeille noire » à l'Aquascope de Virelles grâce à laquelle l'asbl Mellifica qui sera hébergée sur ce site, pourra, comme déclaré sur son site :

- accroître la notoriété de l'abeille noire ;
- faire la promotion de l'apiculture avec l'abeille noire ;
- développer un espace de rencontre, de formation et de services autour de l'abeille noire.

Par ailleurs, le CRA-W propose aux éleveurs d'abeilles noires des analyses génétique en routine permettant de vérifier l'origine des reines sélectionnées comme reproductrices. Ce service est le résultat d'une collaboration entre l'asbl Mellifica et le CRA-W de Gembloux.

3-2-6 - Soutien à la formation

250.000,00 € réservés annuellement de 2016 à 2020 (5 appels à projets annuels).

1. Appel à projets 2016 (formations 2016-2019)

254.871,00 € :

- dernières secondes années DGO6 : 105.248,00 € (20 formations) ;
 - cours de base (CB) : 119.736,00 € (12) ;
 - cours d'initiation (CI) : 2.051,00 € (3) ;
 - cours de spécialisation (CS) : 12.500,00 € (5) ;
 - conférences : 15.336,00 € (108, 28 organisateurs) ;
2. Appel à projets 2017 (formations 2017-2020)

246.109,00 € :

- CB : 214.544,00 € (22) ;
- CI : 2.309,00 € (2) ;
- CS : 12.500,00 € (5) ;

⁸⁹ <https://butine.info/le-developpement-dabeilles-resistantes-a-varroa-destroyer-une-histoire-de-cooperation-en-wallonie/>

- Conférences : 16.756,00 € (118, 27 organisateurs).
- 3. Appel à projets 2018 (formations 2018-2021)

205.002,00 € :

- CB : 165.901,00 € (16) ;
- CI : 3.141,00 € (3) ;
- CS : 17.500,00 € (7) ;
- Conférences : 18.460,00 € (130, 29 organisateurs).
- 4. Appel à projets 2019 (formations 2019-2022)

194.138,00 € :

- CB : 152.643,00 € (14) ;
- CI : 961,00 € (1) ;
- CS : 22.500,00 € (8) ;
- Conférences : 18.034,00 € (127, 27 organisateurs)

3-3- Les projets fédéraux

Plusieurs projets de recherche ont été ou soutenus au niveau fédéral.

3-3-1 - Le soutien fédéral à la recherche scientifique

3-3-3-2 – Bee Best Check

Bee Best Check est une étude réalisée par l'Université de Liège (ULg) en collaboration avec l'Université de Gand (UGent) auprès de 200 apiculteurs en Wallonie et en Flandre entre mai et octobre 2016. L'étude concerne la mise en relation des pratiques apicoles avec la mortalité des abeilles. Le but principal de l'étude est d'obtenir des informations sur les pratiques apicoles belges et l'application des traitements sanitaires (anti-varroa) et de les inventorier. Leurs mises en relation avec les taux de mortalité ont permis de déceler les pratiques dites « à risque » et les pratiques qui constituent un facteur de protection pour les abeilles. Aucun résultat n'a été publié au moment où ce dossier est rédigé.

3-3-3-2 - Beesyn

Le CARI, l'Université de Gand et le CRA-W ont mis en place le projet Beesyn au niveau fédéral. Il a commencé en 2018 et s'arrêtera en 2020. Le CARI coordonne le projet. Il est en relation avec les apiculteurs (communication) et bénéficie d'une expertise en matière de réglementation des pesticides (en relation avec l'ONG européenne Bee Life). Il se chargera des tests écotoxicologiques et du monitoring (quantité de varroas et de miel). Le Laboratoire d'entomologie moléculaire et de pathologie de l'abeille (département de biochimie et de microbiologie) de l'université de Gand, spécialisé dans la pathologie des abeilles (BEEDOC, BeeDoctor, BeeClinic ...), se charge des projets liés à la santé et à la gestion des abeilles. L'Unité Protection des plantes et écotoxicologie du CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques) a la mission principale de retracer l'origine des contaminants

Le projet Beesyn a 4 objectifs :

1. analyser le niveau de contamination chimique des colonies et en déterminer l'origine (à partir de données déjà disponibles et de nouvelles données d'exposition) ;
2. déterminer dans quelle mesure une telle contamination peut avoir un impact sur le devenir de la colonie mise dans son contexte (génétique, charge en pathogènes / parasites, état nutritionnel, conditions climatologiques et utilisation du sol autour des ruchers) ;
3. produire des recommandations liées à la problématique des pertes de colonies au niveau politique (autorisation et utilisation de médicaments et / ou de pesticides, gestion de la santé des abeilles), scientifique et pratique (bonnes pratiques apicoles et agricoles) ;
4. construire une boîte à outils comprenant des indicateurs de la santé des abeilles et d'exposition aux pesticides, des méthodes de surveillance des pesticides effectuées par les abeilles ou des programmes rentables de surveillance de la mortalité des colonies.

3-3-3-2 - Healthybee

Healthybee⁹⁰ est un programme de surveillance de la santé des abeilles (réseau de 200 ruchers sélectionnés aléatoirement) coordonné par l'AFSCA en 2016. Les ruchers ont fait l'objet de trois visites annuelles pour prendre en compte la mortalité hivernale, la mortalité saisonnière et la présence de maladies (loque américaine, loque européenne, nosema). Des échantillons ont permis l'examen des résidus de pesticides dans le pollen. Un bilan de santé des colonies suivies est dressé. Les résultats de ce projet sont présentés chaque année sur le site de l'AFSCA⁹¹.

Voici l'évolution des mortalités depuis 2012 :

- 2012-2013 : 32.4% (95% CI 25.4%-39.3%)
- 2013-2014 : 14.8% (95% CI 11.4%-18.3%)
- 2016-2017 : 29.3% (95% CI 23.2%-36.0%) et COLOSS : 19.2% (95% CI 17.3%-21.3%)
- 2017-2018 : 23.8% (95% CI 31.66%-26.10%)
- 2018-2019 : 14.73 % (95% CI 10.8%-18.7%)

4 – Le cadre institutionnel

4-1- Ministère de tutelle

Le Code wallon de l'Agriculture considère les apiculteurs comme des agriculteurs⁹².

⁹⁰ <http://www.favv-afsca.fgov.be/apiculture/santeanimale/#HealthyBee>

⁹¹ Les résultats 2018-2019 sont consultables à cette adresse : http://www.afsca.be/apiculture/santeanimale/_documents/HoneyBeeHealth_2018-2019.pdf

⁹² Art. D.3., 1° : « activité agricole » : activité visant directement ou indirectement la production de végétaux ou d'animaux ou de produits végétaux ou animaux, ou visant directement ou indirectement leurs transformations, en ce compris l'élevage, l'horticulture, l'aquaculture et l'**apiculture**, ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales »

Le Ministre de l'agriculture est donc chargé des questions liées à l'apiculture.

4-2- Le Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPWARNE)

4-2-1-Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (SPW-ARNE)

4-2-1-1- Direction de la Qualité et du bien-être animal (DQBEA)

La DQBEA encadre l'essentiel des projets wallons en rapport avec l'apiculture. C'est en particulier le cas de la formation en apiculture subsidiée que ce service est chargé de mettre en œuvre.

4-2-1-2- Direction de la Nature et des Espaces verts (DNE)

La DNE encadre le Plan Maya, un plan d'aide régional en faveur de l'apiculture et des insectes pollinisateurs. Ce projet existe depuis 2011. Il crée une synergie d'actions entre les pouvoirs publics, les citoyens, les communes, les provinces et les apiculteurs. Les apiculteurs étaient très impliqués essentiellement à l'origine du projet. Aujourd'hui, l'accent est davantage mis sur la gestion et l'aménagement des espaces et sur les pollinisateurs sauvages.

4-2-1-3 - Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM)

La DGOCM met en œuvre et suit la politique agricole européenne pour la Wallonie. À ce titre, elle organise chaque année la collecte des données servant à attribuer les aides agricoles européennes pour le secteur apicole à travers la procédure de dénombrement des ruches et l'organisation d'une réunion d'un comité stratégique.

4-3- L'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de qualité (Apaq-W)

L'Apaq-W⁹³ intervient au niveau de la promotion générique du miel et de la promotion des miels sous label. Elle peut intervenir ponctuellement via un soutien promotionnel comme cela a été le cas lors du « Concours des miels d'ici et d'ailleurs » organisé par le CARI en 2019.

Elle soutient également la production d'un miel de qualité en fournissant du matériel promotionnel et un ensemble de couvercles et bandelettes traversant le couvercle de part en part, portant la mention « taux d'humidité inférieur à 18 % », un n° d'identification et le logo de l'Apaq-W. Seuls les miels récoltés en Wallonie dont la teneur en eau est inférieure à 18 % peuvent recevoir la bandelette et le couvercle.

⁹³ <http://www.apaqw.be/>

5-4 – L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)

Depuis le 15/03/2006, les apiculteurs doivent se faire enregistrer auprès de l'AFSCA⁹⁴. C'est une obligation légale (A.R. du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA). Des inspecteurs et contrôleurs de l'AFSCA sont envoyés en mission auprès des apiculteurs. Dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire (par ex. la loque américaine), ils sont mandatés pour examiner les ruches, pour prélever des échantillons ou encore pour détruire des colonies malades. Ils sont parfois secondés par des assistants apicoles. Ils sont mandatés pour examiner les ruches, pour prélever des échantillons ou encore pour détruire des colonies malades. Les registres tenus par les apiculteurs dans le cadre des bonnes pratiques apicoles doivent être conservés 5 ans. Ils sont systématiquement demandés en cas de contrôle. Pour aider les apiculteurs à respecter leurs obligations en matière d'autocontrôle, l'AFSCA a validé en 2009 le Guide de bonnes pratiques apicoles élaboré par le secteur (cf. 2.5.2.1).

L'AFSCA est également chargée de réaliser des contrôles dans le cadre du plan de surveillance et de contrôle des résidus européen sur les produits alimentaires dont le miel. Ceci requiert l'analyse d'au minimum un échantillon par 300 tonnes de miel présent sur le marché. Voici un exemple des résultats obtenus :

⁹⁴ <http://www.afsca.be/> et <http://www.afsca.be/apiculture/>

Figure 2 : Analyse statistique et observation de tendance sur la proportion de non-conformité - 3^e niveau hiérarchique dans le tableau des résultats 2012-2015 : chloramphénicol, nitrofurane (multi-résidus), nitrofuranes (métabolites), nitroimidazoles, dapsone, antibiotiques (multi-résidus), macrolides (multi-résidus dans le miel), sulfonamides (multi-résidus dans le miel), streptomycine (miel).

Les valeurs de p rapportées pour chaque courbe de tendance permettent d'en évaluer la significativité (p value < 0.05).

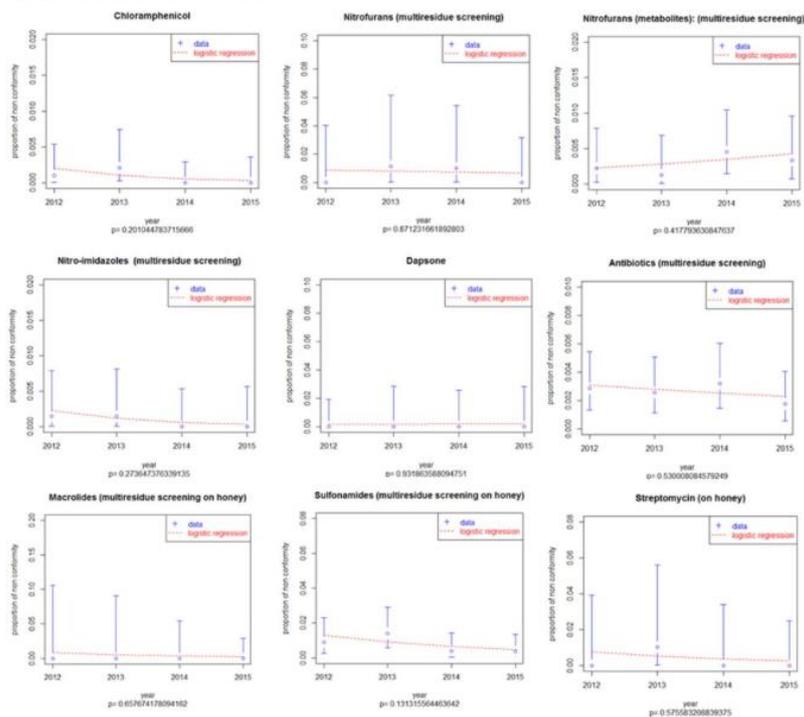


Figure 60 – Copie de résultats d'analyses AFSCA

En 2018 des analyses de l'AFSCA réalisées dans ce cadre ont révélé la présence d'un produit interdit, le Fluazifop, dans un échantillon de miel de printemps 2018. Cette découverte a eu des conséquences économiques importantes pour l'apiculteur qui, à cause d'une contamination environnementale, a été contraint de détruire son lot de miel. Cet exemple met en lumière la nécessité de réévaluer les procédures d'évaluation sanitaires, réévaluation en cours.

5-5 – Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)

Le CRA-W⁹⁵ est un établissement scientifique du Gouvernement de la Région wallonne. C'est un organisme d'intérêt public (décret du Gouvernement Wallon du 3 juillet 2003 – M.B. du 18.07.2003). Le CRA-W est impliqué dans plusieurs projets « abeilles » :

- Polbees avec l'UNamur, l'ULB et le CARI ;
- analyses génétiques abeilles noires avec Mellifica ;
- dépérissement des colonies (DEPAB) avec le CARI ;
- Bee Wallonie avec le CARI ;
- Beesyn avec le CARI.

⁹⁵ <http://www.cra.wallonie.be/fr>

ANALYSE

6 – Analyses des forces, des besoins et des perspectives

Une analyse des besoins des apiculteurs de terrain a été initiée par le CARI dans le cadre du Programme Miel européen et du projet Bee Wallonie.

Une série de **conférences participatives** a été proposée à 5 sections apicoles réparties sur le territoire wallon. Des conférences d'une trentaine de minutes, dont le thème était choisi par les sections, introduisaient la soirée et étaient suivies d'une animation appelée « diagramme des affinités » ou « méthode KJ » souvent utilisée pour animer des groupes et leur permettre de dégager des idées. L'objectif de l'opération était de donner la parole aux apiculteurs de terrain et de leur permettre une expression libre sur les problématiques qui les concernent de manière à mieux rencontrer leurs attentes dans le futur. Plus de 160 apiculteurs ont pu s'exprimer lors de ces soirées. Un fascicule (« ActuApi 175 »⁹⁶) a été édité reprenant les résultats de cette opération. Naturellement, il ne s'agit que d'une consultation partielle. Une consultation plus générale pourrait être envisagée sous une autre forme qu'il reste à définir. Signalons que le secteur apicole est très consulté et écouté, que ce soit directement ou via les différents comités d'accompagnement du secteur.

Un comité stratégique a été mis en place début 2017 pour élaborer les lignes du futur Programme Miel européen 2019-2022. Il est composé des 5 fédérations provinciales, de Bruxelles m'abeilles (ex-SRABE), de l'Union royale des Ruchers wallons (URRW), du CARI et du comité de suivi du Programme pour la Wallonie et Bruxelles.

Voir Annexe X

6-1- Analyses SWOT

L'analyse ou matrice SWOT est un outil intéressant pour identifier les forces et les faiblesses (facteurs internes) ainsi que les opportunités et les menaces (facteurs externes) d'un projet, d'une entreprise ou d'un secteur. Cet outil stratégique a été appliqué au secteur apicole pour mettre en lumière la situation actuelle et son potentiel d'évolution. C'est une photographie du secteur qui révèle que les apiculteurs de loisir, majoritaires en l'occurrence et majoritairement représentés dans les comités d'accompagnement des projets apicoles, ont une vision forcément centrée sur leur situation et peu sur l'idée même de développement économique d'une filière apicole. De ce fait, deux versions du SWOT ont été réalisées. Une première version du SWOT (1-situation générale) a été soumise à la critique du secteur (diffusion via les représentants du secteur au comité d'accompagnement du projet Bee Wallonie) et a été réajustée suite à ces remarques. Une deuxième SWOT (2-professionnalisation du secteur) a été produite en collaboration avec quelques apiculteurs professionnels. La réalité des deux types d'acteurs est ainsi plus sensible et la dualité des besoins et des objectifs est plus nettement dessinée.

⁹⁶ <http://www.cari.be/medias/actuapi/actuapi75.pdf>

6-1-1- Analyse SWOT – Situation générale de l’apiculture wallonne

Ce premier SWOT reflète donc autant que faire se peut la situation générale de l’apiculture wallonne aujourd’hui, essentiellement constituée d’apiculteurs de loisir. Les items présentés ne sont pas hiérarchisés.

#	Forces (Strengths)	#	Faiblesses (Weaknesses)
S1	Tradition apicole ancienne et reconnue qui remonte à l'origine de l'apiculture dite « moderne » à cadres (fin XIX ^{s.})	W1	Refus d'une partie des apiculteurs de répondre aux obligations légales (déclaration AFSCA, dénombrement des colonies...)
S2	Expertise de renommée internationale (Fondation Arista Bee, Cari asbl)	W2	Structures apicoles traditionnelles en perte de vitesse
S3	Production et diffusion d'informations en français (2 revues etc.)	W3	Complexité de la structure apicole
S4	Encadrement et financement d'une formation initiale de qualité (cours pratiques et théoriques) basée sur un référentiel de compétences	W4	Dogmatisme d'une partie du secteur (races d'abeilles, type de conduite...)
S5	Formation continue (cours de perfectionnement, week-end d'informations thématiques, conférences)	W5	Contraintes administratives ressenties trop fortes pour un contexte apicole général de loisir
S6	Secteur associatif structuré, diversifié et bien réparti sur l'ensemble du territoire	W6	Manque de ressources bénévoles pour le secteur associatif
S7	Recherche scientifique soutenue financièrement par les pouvoirs publics	W7	Mauvaise percolation de l'information voire désinformation
S8	Politique sanitaire (AFSCA)	W8	Manque de données en particulier de données démographiques
S9	Préservation de l'écotype « abeille noire de Virelles » (association Mellifica)	W9	Démotivation des apiculteurs et abandon de l'activité
S10	Ruchers solidaires dont le matériel est financé par la Région wallonne (« ruchers tampons ») et dont la gestion revient aux sections volontaires	W10	Relation problématique des apiculteurs avec les vétérinaires et avec l'AFSCA
S11	Synergies d'actions organisées sous différentes impulsions	W11	Problèmes de (re)contamination des colonies (varroa).
S12	Guide des bonnes pratiques apicoles (guide sectoriel validé par l'AFSCA)	W12	Production insuffisante d'abeilles de qualité (pour toutes les races, particulièrement la noire)
#	Opportunités (Opportunities)	#	Menaces (Threats)
O1	Soutien politique (différents programmes de soutien au niveau régional et fédéral)	T1	Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production : démotivation
O2	PAC : <i>Echo-schemes</i> /abeilles bio-indicateurs = reconnaissance des services environnementaux rendus par les pollinisateurs au niveau agricole	T2	Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, anthropisation des milieux, etc.)
O3	Réorganisation de l'approvisionnement en cire (filère qualité, circuit fermé...)	T3	Modifications climatiques : grande expertise technique de plus en plus nécessaire
O4	Développement de l'agriculture bio et évolution positive de l'agriculture conventionnelle	T4	Discours médiatique simpliste face à un contexte apicole complexe
O5	Image favorable du circuit court auprès des consommateurs	T5	Controverse sur la compétition abeilles sauvages et mellifères et contentieux latent contre les abeilles mellifères entretenu par certains naturalistes
		T6	Qualité des produits, fraudes, etc. : menaces liées au marché international pouvant entraîner une méfiance des consommateurs
		T8	Adultération et contamination des cires

		T9	Impact des espèces parasites ou prédatrices importées (<i>varroa destructor</i> , <i>vespa velutina</i>)
		T10	Densité de la population et contraintes de voisinage pour l'installation de ruches
		T11	Zones à haute valeur naturelle interdites pour l'apiculture

6-1-2- Analyse SWOT orientée vers un objectif économique

La professionnalisation d'un secteur passe par la **professionnalisation des acteurs** et du **contexte** (filière, formation, encadrement, certification, validation des compétences, reconnaissance de l'expertise, etc.). Les apiculteurs à dimension économique sont minoritaires et sans structure de représentation à l'heure actuelle.

#	Forces (Strengths)	#	Faiblesses (Weaknesses)
Se1	Laboratoire d'analyse accrédité	We1	Manque d'esprit entrepreneurial et coopératif
		We2	Individualisme
Se2	Travail à long terme sur la qualité du miel et la transmission de la technicité nécessaire (Cari asbl, ProMiel, tartinabilité...)	We3	Économie souterraine dominante
Se3	Cari asbl : équipe permanente de plus d'une dizaine de personnes au service du secteur et de son développement	We4	Apiculteurs professionnels en nombre très faible et non organisés
Se4	Projets individuels adaptés aux régionaux collectifs actuels.	We5	Pas de filière de production apicole organisée pour la commercialisation des produits et pour la pollinisation
Se5	Vente en circuit court (préservation des fluctuations du marché)	We6	Élevage pratiqué majoritairement en dehors de tout cadre légal et donc non structuré et non encadré
Se6	Expertise élevage (niveau individuel)	We7	Pas de formation professionnelle apicole avancée et son corolaire, pas de diplômes professionnels spécifiques reconnus
Se7	Arista Bee Research Belgium : réseau participatif pour l'abeille VSH	We8	Très faible production (non quantifiable) d'autres produits de la ruche
		We9	Pas de diffusion d'informations en anglais (exportation des savoirs)
		We10	Manque de notoriété du miel et des produits de la ruche wallons et belges
		We11	Peu de production de miels monofloraux
		We12	Peu d'utilisation de la plate-forme d'échange pour rencontrer l'offre et la demande en services de pollinisation
		We13	Les politiques sont proposées et pilotées par les représentants des apiculteurs de loisir
		We14	Promotion des produits perfectible
	Opportunités (Opportunities)	#	Menaces (Threats)
Oe1	IGP Miel Wallon	Te1	Mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problème de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché...)
Oe2	Densité de la population = proximité avec les consommateurs et opportunités de vente	Te2	Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production

Oe3	Consommateurs à la recherche de produits du terroir de qualité : image favorable des produits de la ruche (produits « santé » ...)	Te3	Saisonnalité et irrégularité de la production apicole
Oe4	Diversification de la production	Te4	Modifications climatiques : impact économique
Oe5	Intérêt des citoyens et des pouvoirs publics pour la professionnalisation du secteur	Te5	Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, pesticides, anthropisation des milieux, etc.)
Oe6	Situation géographique idéale pour un suivi de la politique européenne	Te6	Seule une formation strictement agricole permet un accès aux aides agricoles : l'apiculture est hors cadre
Oe7	Développement de l'analyse d'autres produits de la ruche	Te7	Relations souvent difficiles entre apiculteurs et agriculteurs
Oe8	L'abeille mellifère est un pollinisateur commercial important	Te8	Aucune aide économique directe spécifique à l'apiculture (pour les non-agriculteurs)
Oe9	Cadre uniforme de la taxation qui ne différencie pas les professionnels et les amateurs => pas de concurrence déloyale	Te9	Pas de zones de production pour une filière bio
Oe10	PAC – eco-schemes	Te10	TVA jugée trop élevée sur la vente de reines et d'essaims (21%)
Oe11	La demande en miel est supérieure à l'offre	Te11	Difficultés pour trouver des emplacements pour l'installation de grands ruchers
Oe12	Marché très ouvert avec de nombreuses possibilités de vente	Te13	Difficulté pour les apiculteurs d'utiliser les médicaments agréés ce qui entraîne un problème de disponibilité des médicaments vétérinaires
		Te15	En cas de contamination d'un produit apicole (avec retrait du marché) lié à un dépassement des LMR, difficulté d'identifier les sources de contamination et de dédommager l'apiculteur
		Te16	Impact des espèces parasites ou prédatrices importées (<i>varroa destructor</i> , <i>vespa velutina</i>)
		Te17	Perte de l'effet de mode de l'apiculture et ses conséquences (effondrement de la visibilité du secteur, revers de la médaille...)
		Té18	Coût de production très élevé lié au coût de la main d'œuvre qui ne permet pas de s'aligner sur les prix des produits concurrents

6-2- Grilles d'actions basées sur les tableaux SWOT

Des propositions d'actions sont ici faites en regard des éléments listés dans les colonnes « faiblesses » et « tableaux SWOT. Ces actions doivent être considérées comme des améliorations ou des rectifications de la situation pointée comme une faiblesse ou une menace. Les items sont identifiés par les id # de la première colonne des tableaux SWOTS. Certains items sont présents dans la situation qui concerne l'apiculture d'une manière générale aussi bien que dans l'apiculture à visée plus professionnelle. D'autres sont

nettement distincts. Tous les items peuvent être catégorisés et réunis en fonction de grands thèmes :

- Économie
- Transmission d'infos / échanges
- Environnement et changement climatique
- Contexte social
- Contexte sanitaire

Les différentes faiblesses et menaces relevées dans les tableaux SWOT sont accompagnés de quelques mots d'analyse, d'une échéance d'action (horizon 2021, horizon 2025, horizon 2030) et des acteurs concernés par la réalisation des actions de rééquilibrage.

6-2-1 – Situation générale

6-2-1-1- Actions liées aux faiblesses

Pour rappel, les faiblesses sont inhérentes au secteur.

6-2-1-1-1- Thème : économie

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-1-1-2-Thème : infos et échanges

W8 – Mauvaise percolation de l'information voire désinformation

- 1) Il s'agit de continuer d'**informer** le plus **largement** et le plus **objectivement** possible pour compenser la rétention d'information ou les « fake news ». Le problème est global.

Acteurs : C'est la mission de tous les acteurs participant à la diffusion de l'information sous quelque support que ce soit.

Échéance : Horizon 2021 – Horizon 2025 – Horizon 2030

6-2-1-1-3-Thème : environnement et changement climatique

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-1-1-4-Thème : contexte social

W1 - Refus d'une partie des apiculteurs de répondre aux obligations légales (déclaration AFSCA, dénombrement des colonies...)

- 1) Réaliser des **campagnes de sensibilisation** dans les ruchers écoles et dans les sections.
- 2) **Conditionner les aides régionales** au respect des obligations légales.

- 3) Vérifier le **respect des obligations légales** chez les apiculteurs qui endossent des **postes à responsabilité dans le monde apicole** (formateurs, responsables de sections, de fédérations, de ruchers écoles...)

Acteurs : SPW (2/3) et CARI (1)

Échéance : Horizon 2021

W2 - Structures apicoles traditionnelles en perte de vitesse

- 1) Les structures traditionnelles doivent se réadapter aux enjeux actuels

Acteurs : Les structures apicoles concernées

Échéance : Horizon 2021

W3 - Complexité de la structure apicole

Cette complexité révèle essentiellement un manque d'harmonie dans le discours. Il n'existe pas d'image homogène du secteur. Les représentants doivent être définis clairement par niveau d'action (local, régional, fédéral, européen...) pour clarifier les interlocuteurs.

1. Favoriser les structures réellement représentatives pour retrouver des interlocuteurs porteurs de lignes de conduite homogènes : un par niveau d'action.

Acteurs : Les structures apicoles concernées à chaque niveau d'action (local, régional, fédéral, européen)

Échéance : Horizon 2025

W4 - Dogmatisme d'une partie du secteur (races d'abeilles, type de conduite...)

1. Continuer de produire une information neutre et objective le plus largement possible pour faire prendre conscience de la réalité de l'existant sans parti-pris

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2021 – Horizon 2025 – Horizon 2030

W5- Contraintes administratives ressenties trop fortes pour un contexte apicole général de loisir

Le problème relève surtout de la démarche du SPW visant à « professionnaliser » le secteur.

Clarifier les mises en application des mesures officielles et proposer une simplification pour les petits apiculteurs (moins de 10 ruches).

Acteurs : FAB

Échéance : Horizon 2025

W6 - Manque de ressources bénévoles pour le secteur associatif

1. Le problème est général et ne nécessite pas une action spécifique dans le contexte apicole. On peut toutefois penser à un regroupement des moyens et éventuellement une professionnalisation des structures.

Acteurs : Les acteurs du secteur associatif

Échéance : Horizon 2025

W7 - Manque de données et en particulier des données démographiques

Ceci correspond nettement à un frein du secteur ou de certaines structures représentatives des apiculteurs. L'exemple révélateur est le résultat de la campagne de dénombrement des colonies.

1. Mettre en place des outils modernes respectant la confidentialité des données personnelles pour obtenir des informations statistiques plus complètes. Deux options sont possibles :
 - Choisir un moyen de recensement réel sur base d'un échantillon de 15 communes qui varie chaque année ;
 - Opter pour un système d'enregistrement individuel sur base volontaire.

Acteurs : SPW-CARI

Échéance : Horizon 2021

W9 - Démotivation des apiculteurs et abandon de l'activité

1. Meilleure sélection à l'entrée des cursus de formation
2. Sensibilisation aux réalités de l'apiculture
3. Valoriser la variété des manières de pratiquer l'apiculture et mettre ces différentes facettes en regard des objectifs de différentes catégories d'apiculteurs

Acteurs : SPW-CARI-Ruchers écoles

Échéance : Horizon 2021

6-2-1-1-5-Thème : contexte sanitaire

W10 - Relation problématique des apiculteurs avec les vétérinaires et avec l'AFSCA

1. Mettre en place des groupes de défense sanitaire par unité de contrôle ou par province. Rationnaliser la politique de défense sanitaire.
2. Travailler la perception du travail de l'AFSCA en apiculture. Dédramatiser la position et le travail de l'AFSCA et en souligner les avantages par des campagnes d'information.

Acteurs : UPV – AFSCA - CARI

Échéance : Horizon 2021

W11 – Problèmes de re-contamination des colonies (varroa)

1. Mettre en place des stratégies de lutte intégrée tenant compte de certaines contingences comme la nature de la saison de production, le type de conduite apicole, etc.
2. Diffuser des conseils et les expliquer.
3. Abeilles VSH.

Acteurs : CRA-W-CARI-ARISTA BRB

Échéance : Horizon 2021 (pour VSH échéance à long terme)

W12 – Production insuffisante d'abeilles de qualité

1. Stimuler et encadrer l'élevage, en particulier d'abeilles noires (déficit).

Acteurs : MELLIFICA - ARISTA BRB – CARI

Échéance : Horizon 2031

6-2-1-2- Actions liées aux menaces

Pour rappel, les menaces sont des éléments extérieurs au secteur.

6-2-1-2-1- Thème : économie

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-1-2-2-Thème : infos et échanges

T4 - Discours médiatique simpliste face à un contexte apicole complexe

1. Professionnaliser la communication du secteur

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

T5 - Controverse sur la compétition abeilles sauvages et mellifères et contentieux latent contre les abeilles mellifères entretenu par certains naturalistes

1. Groupe de travail impliquant les apiculteurs et les naturalistes et mise en place de projets communs pour une meilleure compréhension des enjeux, en particulier pour l'enrichissement de l'offre nectarifère/pollinifère.

Acteurs : CARI – FAB – Umons – SPW - Associations naturalistes

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-2 – Situation économique

6-2-2-1- Actions liées aux faiblesses

We1 - Manque d'esprit entrepreneurial et coopératif

1. Développer des projets collectifs basés sur la transparence et le respect des obligations légales.
2. Incitants financiers.

Acteurs : Potentiellement, tous les groupes d'intérêt économique, adossés au CARI pour la guidance

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

We2 – Individualisme

C'est une spécificité de l'activité apicole qui n'a pas de conséquences sur l'encadrement de cette activité. Dès qu'il y a un enjeu économique, cela n'est plus tolérable.

1. Mettre en évidence l'intérêt de partager des informations, des outils de travail et de vente.
2. Développer des projets collectifs basés sur la transparence et le respect des obligations légales.

Acteurs : Potentiellement, tous les groupes d'intérêt économique, adossés au CARI

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 – Horizon 2030

We3 – Économie souterraine dominante

Cet état de fait est bloquant pour le développement de la moindre activité économique.

1. Clarifier les obligations de chacun (en matière de déclaration AFSCA, TVA, impôts, ONSS) en pointant le niveau de souplesse accordé en fonction du volume de l'activité (ex. au niveau de son rucher ou de l'unité familiale – vers d'autres apiculteurs ou clients en vente directe ou indirecte) et du chiffre d'affaire que ce soit pour la production de produits de la ruche, de matériel biologique, d'informations (conférences, cours...).
2. Mettre de la transparence : toutes les aides devraient être conditionnées à la visibilité économique.

Acteurs : SPW

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

We4 – Apiculteurs professionnels en nombre très faible et non organisés

1. Identifier les apiculteurs professionnels.
2. Guide d'installation.
3. Mettre en place une structure d'animation (formations continues spécifiques pour le développement de nouveaux produits, nouvelles récoltes, nouveaux marchés).
4. Faciliter l'accès aux aides à l'installation et à l'investissement en révélant les spécificités du secteur apicole dans le monde agricole.

Acteurs : CARI-SPW

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 – Horizon 2030

We5 – Pas de filière de production apicole organisée pour la commercialisation des produits

Mise en place conditionnée à un développement de filière

Acteurs :

Échéance : Horizon 2030

We6 – L'élevage est pratiqué majoritairement en dehors de tout cadre légal et sans structure

Pour structurer l'élevage, un préalable est le développement d'un réseau d'éleveurs identifié par des données comme :

- N° de TVA
- Période de disponibilité des reines
- Origine génétique des reines
- Capacité de production
- Critères de sélection utilisés

Mettre en place une accréditation des éleveurs remise en question chaque année (base sanitaire, génétique...) qui constituerait une base d'éleveurs reconnus par la Région Wallonne (à l'exemple du registre des formateurs).

Acteurs : SPW-CARI

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 – Horizon 2030

We7 – Pas de formation professionnelle avancée et son corolaire, pas de diplômes professionnels spécifiques reconnus

La formation professionnelle est à construire et à mettre en place en partenariat avec les interlocuteurs agricoles (syndicats).

1. Formation spécifique à l'apiculture débouchant sur un diplôme de type « production agricole ».
2. Formation donnant accès aux aides agricoles.

Acteurs : FWA-FUGEA-CARI-SPW

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

We8 – Très faible production (non quantifiable) d'autres produits de la ruche

1. Évaluer la capacité de production et de marché
2. Développer la filière si elle peut l'être

Acteurs : CARI-SPW

Échéance : Horizon 2030

We10 – Manque de notoriété du miel et des produits de la ruche wallons et belges

1. Travailler sur les étiquetages et sur la visibilité des produits (foires et événements nationaux et internationaux)

Acteurs : ProMiel-CARI-APAQ-W

Échéance : Horizon 2021 – En cours

We11 – Peu de production de miels monofloraux

Cette question est liée aux modifications climatiques et aux changements difficilement prédictibles qu'ils entraînent sur la production de nectar et pollen.

1. Évaluer la capacité de production et les variations au fil des ans avec une meilleure caractérisation des conditions spécifiques pour que ces miellées soient présentes.

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2021 – Horizon 2025 - Horizon 2030

We12 - Plate-forme d'échange pour rencontrer l'offre et le demande en services de pollinisation peu utilisée

Les agriculteurs et arboriculteurs sont fidèles aux apiculteurs ressources qu'ils connaissent donc peu de demande en dehors de pertes de colonies de l'apiculteur ressource.

Les apiculteurs se retrouvent aujourd'hui en compétition avec des service commerciaux de type « location de ruches à bourdons ».

1. Évoluer vers une plate-forme d'échanges plus générale entre apiculteurs et agriculteurs incluant d'autres services comme les eco-schemes (nouvelle PAC).

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2021 – Horizon 2025 - Horizon 2030

We13 – Les directions politiques sont proposées et pilotées par les représentants des apiculteurs de loisir

1. Identifier les apiculteurs à profil économique qui respectent la législation.
2. Les décideurs dans les comités d'accompagnement à objectif économique doivent être reconnus comme des acteurs économiques (au minimum n° de TVA, enregistrement AFSCA et dénombrement des colonies).
3. Pour tous les comités d'accompagnement, les acteurs apicoles consultés ainsi que l'essentiel de leurs membres doivent répondre au minimum aux critères légaux et aux demandes officielles du SPW comme le dénombrement des ruches.

Acteurs : SPW- CARI

Échéance : Horizon 2021

6-2-2-1-2-Thème : infos et échanges

We9 – Pas de diffusion d'informations en anglais (exportation des savoirs wallons)

1. Mise en place d'un service de diffusion d'infos en anglais.

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2025

We14 – Promotion des produits perfectibles

1. Campagnes de promotion et d'éducation au goût (public scolaire et consommateurs).

Acteurs : APAQ-W- CARI

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 - Horizon 2030

6-2-2-1-3-Thème : environnement et changement climatique

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-2-1-4-Thème : contexte social

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-2-1-5-Thème : contexte sanitaire

Aucun item relevé concernant ce thème en ce qui concerne la situation générale de l'apiculture.

6-2-2-2- Actions liées aux menaces

6-2-2-2-1- Thème : économie

Te1 – Mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché...)

1. Actions collectives à mener au niveau européen : révision de la Directive Miel (en cours), labels de qualité...

Acteurs : CARI-COPA-COGECA

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 - Horizon 2030

Te17 - Disparition de l'effet de mode de l'apiculture et ses conséquences (effondrement de la visibilité du secteur, revers de la médaille...)

Être au cœur de l'information pour créer l'événement et relancer l'intérêt en permanence de manière à valoriser l'image de l'apiculture. Cela passe par un poste de communication/marketing/contact presse temps plein dont l'investissement ne se justifie que par l'objectif de soutenir une production apicole professionnelle.

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

Te8 - Aucune aide économique directe spécifique à l'apiculture (pour les non-apiculteurs)

Actuellement, non reconnaissance de la filière dans le cadre agricole.
La mise en place d'aides spécifiques liées au respect de pollinisateurs en milieu agricole pourrait permettre un soutien aux agriculteurs et aux apiculteurs à profil économique qui sont en partenariat dans ces mesures européennes d'éco-développement.
L'identification d'une filière Miel (de type interprofession) pourrait apporter un support économique à des actions de développement d'une apiculture à profil économique.

Te10 – TVA jugée trop élevée sur la vente de reines et d'essaims (21%)

Dossier déjà introduit. En cours

Acteurs : FAB – SPF Finances

Échéance : Horizon 2021

6-2-2-2-Thème : infos et échanges

Te7 – Relations souvent difficiles entre apiculteurs et agriculteurs

1. Plate-forme d'échange de services
2. Rencontres « en bout de champ »

Acteurs : FWA-FUGEA-CARI

Échéance : Horizon 2021 – Horizon 2025 – Horizon 2030 – en cours

Te11 – Difficultés pour trouver des emplacements pour l'installation de gros ruchers

1. En zone agricole : établir des partenariats avec les propriétaires et les exploitants agricoles.
2. En zone forestière : réviser le code rural (en cours)
3. Porter une profonde réflexion sur la capacité réelle d'un milieu à accueillir une certaine densité de colonies et réadapter les ruchers en fonction de cette contrainte de base.

Acteurs : Apiculteurs – SPW- CARI

Échéance : Horizon 2021

6-2-2-3-Thème : environnement et changement climatique

Te3 – Saisonnalité et irrégularité de la production apicole

1. Diversification de la production pour éviter les aléas et donc formation la production et à la valorisation d'autres produits de la ruche.
2. Favoriser les transhumances courtes et rapides afin de pouvoir bénéficier de miellées locales
3. Développer le réseau d'information sur les miellées en multipliant le nombre de points de contrôle.

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2025 – Horizon 2030

Te4 – Modifications climatiques : impact économique

- Adaptation de la conduite apicole
- Ajustement du matériel
- Changement de modèle dans l'organisation du monde apicole : basculement de pratiques individuelles vers des pratiques plus collectives (ateliers de conditionnement...)
- Favoriser le développement de colonies locales plus résilientes

Acteurs : CARI

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 – Horizon 2030

Te5 – Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, pesticides, anthropisation des milieux, etc.)

1. Changement de modèle de production agricole
2. Eco-schemes (PAC)
3. Plan Maya
4. Fermes Maya

Acteurs : Beelife – COPA-COGECA – ONG européennes – SPW et SPF - CARI

Échéance : Horizon 2021 - Horizon 2025 – Horizon 2030

Te9 – Pas de zones de production pour une filière bio

Conditionné au développement de l'agriculture bio.

6-2-2-2-4-Thème : contexte social

Te13 – Difficulté pour les apiculteurs d'utiliser les médicaments agréés ce qui entraîne un problème de disponibilité des médicament vétérinaires.

1. Informer sur les nouvelles possibilités en médicaments pour que les grossistes répartiteurs fassent venir les produits.
2. Stimuler l'achat de médicaments officiels.

3. Stimuler des campagnes de traitement à large échelle pour permettre d'obtenir des prix plus intéressants et pour rassurer les grossistes répartiteurs qu'ils ne resteront pas avec des stocks de médicaments inutilisés.

Échéance : Horizon 2021

Acteurs : UPV – FAB

6-2-2-5-Thème : contexte sanitaire

T1 – Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production - Mortalités d'origine encore inconnue ou mortalités d'origine sanitaire

1. Des projets scientifiques étudient le phénomène (Beesyn, Polbee) ;
2. Monitoring pour la compréhension du phénomène ;
3. Ruchers tampons ;
4. VSH.

Acteurs : CRA-W – CARI – Universités – SPW – ARISTA BRB

6-3-Analyse des besoins et des spécificités du secteur apicole wallon

6-3-1-Un élevage spécifique

Bien qu'intégrée dans le contexte agricole, l'apiculture se retrouve bien souvent à l'écart pour des raisons diverses. La première est que l'animal élevé par les apiculteurs est un **insecte social** qui, s'il est domestiqué, n'en reste pas moins **sauvage**. Impossible d'établir de comparaison avec un autre type d'élevage. Nous avons affaire à un élevage spécifique avec des risques et des besoins spécifiques. On parle d'un élevage environnemental. Ceci est rarement compris et intégré dans les politiques agricoles. Par ailleurs, le statut de l'apiculteur est particulier : à l'inverse des agriculteurs, **les apiculteurs disposent rarement des terres sur lesquelles leurs ruches sont déposées**. Contrairement aux apparences, cela les rend très dépendants comme ils le sont aussi de la qualité de l'environnement et des ressources florales aux alentours du rucher. Ils ne maîtrisent pourtant pas ces deux critères capitaux pour la réussite de leur élevage.

6-3-2-Une apiculture au pluriel

Indépendamment de la question économique, il serait plus correct de parler de l'apiculture wallonne au pluriel. En effet, en dépit de la faible taille du territoire, on rencontre des apiculteurs aux pratiques diverses, à la technicité variable, élevant des races d'abeilles différentes ou complètement indifférents à cette question. Même dans le cadre d'une apiculture de loisir, certains apiculteurs pratiquent des activités qui peuvent engendrer quelques revenus et donc mettre en avant des enjeux financiers et des objectifs de rentabilité plus ou moins avoués : vente de reines, vente de miel, pratique de la transhumance, etc. Pour d'autres, l'intérêt principal de l'apiculture est le contact avec la nature, la sensibilité à l'environnement dont l'abeille est un témoin de la qualité. Les enjeux

des uns et des autres peuvent parfois se télescoper. Il est crucial de tenir compte de cette pluri-réalité.

6-3-3-Une filière apicole inexistante

6-3-3-1-Notions de filière et de produit

Une filière est une chaîne définie d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs) engagés autour d'un produit et ayant le projet commun de développement de ce produit. Une filière est un élément structurant du développement économique et social.

En Wallonie, le produit apicole le plus encadré est le miel qui bénéficie d'un ensemble d'outils mis en place depuis de nombreuses années : le laboratoire d'analyse certifié du CARI, l'accompagnement des apiculteurs via des mesures informatives et formatives sur la qualité du produit, le « Guide des bonnes pratiques apicoles » qui sert de guide d'autocontrôle validé par l'AFSCA, la notion de tartinabilité et la mise en place d'un projet d'IGP, l'existence de ProMiel qui réunit des apiculteurs désireux de mettre en avant la qualité de leur produit...

Les autres produits de la ruche ne bénéficient pas du même encadrement même si le laboratoire du CARI a développé des analyses de pollen et de gelée royale. La production reste, pour le moment, marginale et sans indicateurs.

6-3-3-2-L'apiculture, une micro-filière

La filière apicole est embryonnaire ou tronquée puisqu'aucune véritable passerelle n'existe à l'heure actuelle entre les producteurs, les transformateurs, les importateurs (la Belgique est le 3^e importateur européen de miel) et les distributeurs de miel. Cette micro-filière fonctionne essentiellement en circuit court, les apiculteurs vendant directement aux consommateurs à domicile ou sur des marchés. Certains vendent par l'intermédiaire de petits commerces. La grande distribution se montre de plus en plus intéressée par la vente de produits locaux de petits producteurs. Pour certaines enseignes, aucune marge financière n'est prélevée sur la vente du produit. L'objectif est de répondre aux attentes des consommateurs attirés par l'achat de produits locaux. Les apiculteurs n'ayant pas de difficultés à vendre leur miel, le modèle ne rencontre pas jusqu'alors un grand succès. Signalons l'existence en Wallonie d'un importateur de miel bio qui conditionne lui-même la marchandise importée pour la revente dans des commerces de détail.

Un avantage est perçu à cette micro-filière : la commercialisation du miel met les apiculteurs à l'abri des fluctuations du marché international. Cela ne les protège toutefois pas des grands périls qui pèsent sur ce même marché international : problème de traçabilité du marché des cires, adultération et contaminations de ce produit, dégradation de l'image des produits de la ruche suite au scandale du faux-miel, etc. En effet, la Belgique, et donc la Wallonie, importe miel, autres produits de la ruche, cire, abeilles, matériel apicole et ne vit pas en circuit fermé, l'offre étant nettement inférieure à la demande. Les besoins de l'industrie sont couverts par les importations exclusivement. Aucune structure de type coopérative n'existe en Wallonie.

européenne aux apiculteurs professionnels, moins nombreux que les apiculteurs de loisir. Certaines structures établies en Wallonie ont un réseau d'échanges international. Citons Arista Bee Research Belgium, asbl adossée à la Fondation Arista qui agit sur plusieurs pays. Citons aussi le CARI qui fait rayonner la Belgique francophone à l'étranger via son implication dans de nombreux dossiers aux enjeux internationaux : normes ISO, dossier adultération, dossier cire, marché du miel et bio-activité des produits de la ruche. Par ailleurs, le CARI héberge l'association Beelife qui défend les intérêts des apiculteurs au niveau européen.

6-5-Quelques réflexions pour des pistes d'amélioration et de développement

Étant donné la conjoncture actuelle qui inclut un marché international incertain, des conditions environnementales difficiles et les difficultés que l'on connaît déjà face aux modifications climatiques, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la situation de l'apiculture wallonne et envisager un développement de filière. Quelques questions se posent auxquelles il faut répondre pour envisager des perspectives de développement :

- Avec qui travailler ?
- De quoi tenir compte aujourd'hui ?
- Quelle production envisage-t-on ?

6-5-1- Une totale transparence indispensable

Première constatation, l'apiculture wallonne souffre actuellement d'un manque de transparence. C'est un réel problème qui freine tout projet de développement. Un certain nombre de mesures et de décisions assez simples et logiques peuvent être mises en place à court terme pour apporter de la transparence au secteur et valoriser la démarche des apiculteurs, en ce compris les apiculteurs de loisir, qui se comportent de manière légale, garantissant à leur activité une structure saine, respectueuse de la législation et des politiques sanitaires. À tous les niveaux, il suffirait de ne travailler qu'avec les apiculteurs qui « jouent le jeu » et respectent au minimum les obligations légales. Les aides régionales devraient en toute logique être conditionnées au respect des règles et des obligations légales. La participation aux différents comités d'accompagnement et comités consultatifs devraient également être soumise à ce préalable. Ce serait créer un contexte favorable au développement du secteur. Identifier les apiculteurs obéissant aux règles et voir quels sont ceux qui ont un profil économique ou un potentiel pour l'obtenir permettrait de répondre à la question « avec qui travailler ? ». Cette transparence indispensable est également valable pour les éleveurs de reines qui bien souvent ne sont pas plus transparents qu'une série d'autres apiculteurs.

6-5-2- Prospective économique

6-5-2-1- Le développement de la filière économique

La première priorité est la mise en place d'un accompagnement adapté, à charge aux apiculteurs de progressivement mettre en place une structure d'apiculture à finalité économique (plus professionnelle) représentative :

- Formation professionnalisante axée sur des productions et une commercialisation spécifique à l'apiculture, débouchant sur un diplôme reconnu de type « production agricole » et donnant accès aux aides agricoles ;
- Accès aux aides à l'installation et aux aides européennes ;
- Réseau pollinisation adossé à d'autres échanges avec le monde agricole ;
- Implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions de production agricole (« eco-schemes » PAC).

6-5-21-2- La pérennisation de la filière économique

Une fois identifiée, les apiculteurs à profil économique devraient pouvoir bénéficier de services adaptés de nature à pérenniser leur activité.

Pour de petits exploitants apicoles (de 100 à 1.000 ruches), il va être de plus en plus difficile d'affronter le marché en solitaire. Un **modèle coopératif** sera de plus en plus nécessaire. Le travail en réseau permettra une union des forces : investissements groupés, mise en place d'un réseau de distribution commun de produits avec l'étiquetage du producteur, aide mutuelle sur l'exploitation...

Par ailleurs, on a pu constater ces récentes années une baisse substantielle de la consommation de miel en Europe et probablement en Belgique. Des **campagnes de promotion** du produit à envisager en partenariat avec l'APAQ-W seraient bienvenues. Le lancement de l'IGP Miel Wallon serait un bon prétexte pour amplifier la promotion du miel auprès des consommateurs, petits et grands. Cela pourrait se faire dans les écoles via des « petits déjeuners » intégrant le miel. Des premiers contacts ont été pris avec l'APAQ-W dans ce sens. Pour les consommateurs adultes, le développement de campagnes médiatiques pour la promotion du miel local et de qualité différenciée serait une piste.

6-5-3- Prospective environnementale et climatique

6-5-3-1- La stabilisation du marché local

Pour stabiliser le marché, ne pas jouer la carte de l'importation et réguler les productions qui s'annoncent très fluctuantes en raison des modifications du climat, certains investissements devront être prévus qui n'existent pas véritablement à grande échelle aujourd'hui. C'est le cas de frigos de stockage qui permettraient aux apiculteurs de toute taille une redistribution uniforme d'une année à l'autre, les très bonnes années compensant les mauvaises. Ces unités de stockage dans des conditions optimales permettraient de préserver et de stabiliser le marché local en évitant le report des consommateurs sur des miels d'importation.

6-5-3-2- Monitoring

L'encouragement de systèmes de monitoring de ruches avec système d'alerte permettraient aux apiculteurs un suivi plus fluide de leurs ruchers en des temps où les interventions de l'apiculteur sont extrêmement difficiles à gérer. Ces outils apporteraient en outre une aide essentielle à des apiculteurs très souvent engagés dans la vie active en parallèle de leur activité apicole.

6.5.4 – Prospective de développement durable

Face aux nouveaux défis que nous apportent le changement climatique et les crises de marché... on ne peut envisager de réaliser un développement de la filière sans tenir compte de la durabilité de l'activité apicole.

À ce titre, nous devons pouvoir **remettre fortement en question certains modèles de gestion du cheptel apicole** basé sur une intensification extrême, par exemple un modèle d'élevage basé sur l'utilisation généralisée de l'insémination artificielle, la multiplication de lignées sœur en grand nombre, l'importation de matériel biologique sur de grandes distances, etc.

Nous devons beaucoup plus **tenir compte des réels besoins des abeilles** en adaptant tant le matériel que la conduite apicole actuelle. Nous devons faire une priorité du maintien, au mieux, de la biodiversité locale fortement influencée par les fécondations naturelles en ne pratiquant pour la majorité des apiculteurs qu'une sélection massale basée sur des critères de douceur, de santé et de productivité. Les autres modèles ne peuvent être envisagés que dans le cadre de recherches ou d'apport de caractères manquant dans l'environnement qui serait déjà trop appauvris suite à des erreurs de conduite ou à des dépérissements massifs liés à la présence de toxiques.

Tous **les choix d'emplacement devraient être raisonnés** en fonction des capacités réelles de survie des colonies sans un apport massif de sirops ou d'autres aides de ce type qui doivent rester exceptionnelles. Les transhumances doivent rester de courte distance ce qui a un impact sur les services de pollinisation qui doivent être élargis en augmentant les offres locales.

6-5-5- Services pour une extension de la production apicole et un développement du secteur

Outre des unités de service de type « stockage et redistribution », d'autres pourraient être étudiées comme des unités de cristallisation et de conditionnement du miel ou des unités de valorisation du produit (petits conditionnements pour l'hôtellerie, kits d'éducation au goût...).

6-5-6- Des indicateurs de suivi de la santé du secteur

La production annuelle d'un rapport contenant des indicateurs de la santé du secteur (plus complet que les informations recueillies actuellement dans le cadre du Programme Miel) peut être envisagé pour faire un suivi précis de la situation :

- Le nombre d'apiculteurs ;
- Le nombre de ruches (déclaration individuelle via un site qui garantirait un anonymat) ;
- Le nombre d'apiculteurs professionnels et à profil économique (capacité de production dépassant la consommation familiale) ;
- Le nombre d'apiculteurs avec N° de TVA ;
- Les données démographiques ;
- Les données socio-culturelles ;
- Le nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA ;
- Le nombre d'apiculteurs qui participent à une démarche qualité :

- IGP ;
- Production analysée (Niveau HMF/origine botanique des miels...) ;
- Participation au Concours Miel ;
- La production de miel et d'autres produits ;
- Le nombre d'élèves formés dans les ruchers écoles et leur suivi ;
- Etc.

Un tel outil, basé sur une population d'apiculteurs conscients de l'intérêt d'être transparent, est essentiel à la conduite d'une politique de développement et d'accompagnement sectoriel.

En résumé, améliorer le secteur apicole aujourd'hui passe par :

- La transparence sur les acteurs et les activités ;
- L'analyse des potentiels de développement de la filière ;
- La prise en compte de problématiques émergentes comme le changement climatique, le nécessaire rapprochement avec le mode agricole dans une démarche améliorative, la question du bien-être animal et du respect de la biologie des abeilles ;
- Le renforcement de la consommation de produits de la ruche basés sur une démarche « qualité » et « circuit court » ;
- La mise en place des conditions nécessaires à l'émergence d'une apiculture professionnelle (formation spécifique ouvrant les droits aux aides agricoles) ;
- Un accompagnement renforcé des apiculteurs par des offres de formation au développement de produits, par des services destinés à diversifier leur production, par des outils d'appui tout au long de la saison apicole (conduite des colonies, conditionnement des produits, stockage, conditionnement...) ;
- Une politique sanitaire cohérente et intégrée ;
- La poursuite des mesures de suivi des dépérissements et d'analyse des causes de ces dépérissement et des anomalies rencontrées entre autres au niveau des reines.

Pour les grands acteurs du secteur, c'est l'opportunité de créer des partenariats, de saisir l'opportunité d'entrer dans des démarches et services en adéquation avec les changements qui se profilent et de continuer de faire de l'apiculture wallonne un modèle souvent cité.

Table des illustrations

Figure 1 - Tableau du nombre d'apiculteurs déclarés auprès de l'AFSCA en 2019 par région	6
Figure 2 – Tableau du nombre d'apiculteurs déclarés auprès de l'AFSCA en 2019 par unité locale de contrôle.....	6
Figure 3 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Perspective sur 5 années - Source : Éliane KEPPENS – FAB-BBF	7
Figure 4 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2016 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux – SPW.....	8
Figure 5 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2017 – Source : DG03 - SPWARNE - DGOCCM.....	9
Figure 6 – Réponses des sections locales à l'enquête en 2018 – Source : DG03 - SPWARNE - DGOCCM.....	10
Figure 7 - Réponses des sections locales et du CARI à l'enquête en 2019 – Source : DG03 - SPWARNE - DGOCCM.....	11
Figure 8 - Comparaison du nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA et du nombre d'apiculteurs dénombrés - Années 2016 à 2018	12
Figure 9 - Dénombrement des ruches - campagnes 2016-2017-2018 - Source SPWARNE - DGOCCM.....	13
Figure 10 - Nombre d'apiculteurs dans les différents pays de l'UE pour les programmes d'aide triennaux. Source : Commission européenne	14
Figure 11 - Nombre de ruches déclarées (en milliers) dans les différents pays de l'UE - Années 2016-2017-2018 – Source : Commission européenne	15
Figure 12 - Nombre moyen de ruches par apiculteur dans les différents pays européens en 2018 - Source : Commission européenne.....	15
Figure 13 - Évolution du cheptel sur 10 ans (suivi de 37 apiculteurs) - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen.....	16
Figure 14 - Évolution des pertes de colonies et reconstitution du cheptel sur 10 ans (suivi de 37 apiculteurs) - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen	17
Figure 15 - Réseau de balances géré par le CARI - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen	18
Figure 16 - Suivi des miellées - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen	18
Figure 17 - Suivi des miellées par lieu - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen	19
Figure 18 - Suivi des miellées par région - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen.....	19
Figure 19 - Données climatiques et variations de poids des colonies de production - Source : CARI - Etienne Bruneau - Programme Miel européen	20
Figure 20 - Production de miel par ruche de production (kilos par ruche) – La base de calcul change d'une année à l'autre - source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	21
Figure 21 - Évolution des prix à la consommation de denrées alimentaires - Source : STATBEL - Chiffres clés de l'agriculture 2019.....	22
Figure 22 - alimentaires - Exportations du secteur agricole - Source : STATBEL - Chiffres clés de l'agriculture 2019.....	23
Figure 23 - Production de miel (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)	23
Figure 24 - Production de miel des différents pays de l'UE en 2017 et 2018 (en milliers de tonnes) - Source : Commission européenne	24

Figure 25 - Évolution des miellées sur 20 ans (en kilos/colonie) – Base de 50 apiculteurs - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	25
Figure 26 - Évolution de prix du miel depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - Programme Miel européen	26
Figure 27 - Structure de commercialisation du miel en 2017 - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen.....	27
Figure 28 - Apiculteurs à profil économique - Source : Etienne Bruneau - Réseau de suivi - Programme Miel européen	28
Figure 29 - Importations de miel - Source Eurostat	30
Figure 30 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 – unité= 100kg - Source Eurostat.....	30
Figure 31 - Principaux chiffres du commerce belge du miel - 2018.....	31
Figure 32 - Exportations extra-communautaires de miel - Source Eurostat	32
Figure 33 - Évaluation des services écosystémiques rendus par les pollinisateurs - Source Natuurpunt/SAPOLL/carte publiée dans DE STANDAARD.....	34
Figure 34 - Carte des stations de fécondation	36
Figure 35 - Proportion de races d'abeilles élevées selon la déclaration des apiculteurs dans le cadre du Monitoring 2009-2010 (Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège).....	37
Figure 36 - Distribution géographique des races – carte générale purement indicative	39
Figure 37 - Éleveurs et stations de fécondation	40
Figure 38 - Structure chapeau des sections ayant répondu au questionnaire	46
Figure 39 - Volume de la section via une fourchette d'estimation du nombre de membres ...	47
Figure 40 - Statut légal des sections	47
Figure 41 - Principaux services liés à l'élevage.....	48
Figure 42 - Sections Rucher tampon et services d'élevage	48
Figure 43 - Carte de répartition des ruchers tampons en Wallonie	49
Figure 44 - Ruchers tampons - nombre de ruches peuplées.....	50
Figure 45 - Ruchers tampons - nombre de colonies produites	51
Figure 46 - Ruchers tampons - nombre de colonies vendues.....	51
Figure 47 - Carte des apiculteurs ProMiel - Source : Steve Podevyn - ProMiel.....	54
Figure 48 - Principales structures apicoles.....	56
Figure 49 - Les centres de formation en région Wallonne – écoles indépendantes (bleu) / FABW (jaune) / FAPN (vert) / FPAL (orange)/ FRUPAH (violet) / FRPLA (brun)	57
Figure 50 - Nombre de formations subsidiées (initiation, cours de base et de spécialisation) par année depuis 2016	58
Figure 51 - Critères de qualité liés à l'obtention d'étoiles pour un étiquetage valorisant – Source : Carine MASSAUX – Laboratoire du CARI	60
Figure 52 - Label Perle du Terroir.....	61
Figure 53 - Réseau de suivi des miellées - Source : CARI	66
Figure 54 - Composition du Comité Miel européen – 2019.....	67
Figure 57 - Nombre de ruches déclarées dans chaque état membre entre 2003 et 2016 – Source : Commission européenne DGAGRI.....	69
Figure 59 - Objectifs du projet Bee Wallonie	72
Figure 60 - Organisation du projet Bee Wallonie	73
Figure 61 - Comité d'accompagnement de Bee Wallonie	74
Figure 62 - Proportions génotypiques des abeilles wallonnes par région – Source Projet SELAPIS	79
Figure 64 – Copie de résultats d'analyses AFSCA.....	85
Figure 65- Filière apicole wallonne.....	106